



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(8^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 10 avril 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Modification de l'ordre du jour prioritaire** (p. 197).
2. **Droit au logement.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 197).
3. **La France et l'avenir de l'Europe.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 197).

M. le président.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

Rappel au règlement (p. 204)

MM. Charles Millon, le président, le ministre d'Etat.

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

MM. Alain Lamassoure,
Louis Mermaz, le ministre d'Etat,
Jacques Chirac,
Pierre Méhaignerie,
André Lajoinie, le président,
Marc Reymann,
Charles Josselin,
François Grussenmeyer,

MM. Jean-Paul Virapoullé,
Robert Montdargent,
Mme Mane-France Stirbois,
MM. Jacques Blanc,
Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*),
François d'Aubert,
Jean-Pierre Fourré,
Jean-Marie Caro.

Suspension et reprise de la séance (p. 231)

MM. Jacques Roger-Machart,
Charles Ehrmann,
Michel Suchod,
Jean Oehler,

Mme Marie-Noëlle Lienemann,

M. Julien Dray.

Mme le ministre.

M. le ministre d'Etat.

Clôture du débat.

4. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 241).
5. **Dépôt du rapport du Médiateur** (p. 241).
6. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 241).
7. **Dépôt d'un rapport** (p. 241).
8. **Ordre du jour** (p. 241).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 10 avril 1990.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'article 48 de la Constitution, l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale pour le mercredi 11 avril 1990 est organisé comme suit :

« L'après-midi, après les questions au Gouvernement, et le soir :

« Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale.

« Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord budgétaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

« Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi.

« Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

« Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise.

« Projet de loi autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 et du protocole portant modification de la convention du 31 janvier 1963 complémentaire à la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964.

« Projet de loi modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

« Proposition de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération. »

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

2

DROIT AU LOGEMENT

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 6 avril 1990.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi visant à la mise en œuvre du droit au logement.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 11 avril 1990, à dix-neuf heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

3

LA FRANCE ET L'AVENIR DE L'EUROPE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. Vous savez, mes chers collègues, que, lors de la dernière session, nous avons adopté le principe d'un débat chaque semestre sur les questions européennes. Un tel débat a lieu aujourd'hui, grâce à la diligence du Gouvernement, que je remercie.

L'ordre du jour appelle donc une déclaration du Gouvernement sur la France et l'avenir de l'Europe et le débat sur cette déclaration.

Je vous informe que la conférence des présidents a décidé, de façon un peu exceptionnelle, que le débat se poursuivrait jusqu'à son terme, sans interruption à l'heure habituellement prévue pour le dîner.

En contrepartie, chacun devra évidemment respecter le temps de parole qui lui est imparti, même lorsqu'il n'est que de cinq minutes, afin que le débat puisse se terminer à une heure convenable, sans doute autour de vingt et une heures.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, vous avez souhaité un débat de politique étrangère dès le début de votre session de printemps. Je m'en suis réjoui, et le Gouvernement en a été d'accord, ainsi que vient

de le rappeler M. le président de l'Assemblée nationale. Le thème, vous en conviendrez, s'imposait de lui-même : l'avenir de l'Europe.

Depuis notre dernier échange, à l'automne dernier, deux événements majeurs ont bouleversé notre vieux continent : l'unification de l'Allemagne, la libération des peuples de l'Europe centrale et orientale.

En Europe, ne l'oublions jamais, ce sont les peuples qui, eux-mêmes, ont retrouvé les chemins de la liberté. Ce sont les peuples qui ont choisi leur avenir, en prenant en main leur destin et en optant pour la démocratie dans une grande Europe retrouvée. L'Europe des blocs est morte. Bienvenue à l'Europe des peuples. Et salut à leur courage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Notre horizon s'en trouve changé. Un espace nouveau est à inventer ensemble, qui ne doit rien à l'ordre issu de la dernière guerre mondiale.

Jamais peut-être l'expression « construire l'avenir » n'a pris autant de sens qu'aujourd'hui. L'avenir est là, devant nous. Nous, c'est-à-dire plus de trente pays. Qu'allons-nous en faire ?

La tâche est immense, multiples les incertitudes de tous ordres, et présente la tentation de dessiner d'innombrables paysages, comme autant d'Europe possibles que l'on pourrait choisir dans un vaste catalogue. C'est la raison pour laquelle je veux me tenir aujourd'hui loin des spéculations.

Le concret, l'urgent, le nécessaire, c'est d'abord de continuer à bâtir la Communauté, notre communauté européenne. Il faudra ensuite tisser, au-delà des Douze, vers l'Est et vers le Sud également, un réseau serré de solidarités concrètes, parallèlement, enfin, réfléchir aux conditions de notre sécurité commune.

D'abord, la Communauté :

Face aux bouleversements survenus à l'Est en moins d'un an, la construction de la Communauté européenne pourrait paraître bien lente, et ses péripéties parfois bien mesquines comparées à la grande aventure de la liberté. Mais ne cédon pas si vite aux faux-semblants : il est, en effet, plus facile de dire non que oui. C'est une loi de la nature. Refuser demande parfois du courage mais ne prend qu'un instant. Acquiescer, c'est une autre affaire.

Pourtant, depuis maintenant quarante années, six, puis neuf, puis douze pays ont appris à s'accepter, à se reconnaître différent, à vivre ensemble, à bâtir ensemble, pas à pas, un avenir commun.

Cette tâche, sans doute unique dans l'histoire, il nous faut l'achever tout en abordant de nouvelles étapes :

Parfaire un marché unique plus grand demain qu'hier, du fait de l'unification allemande ;

Progresser vers l'union économique et monétaire, qui rend elle-même nécessaire l'avancée vers l'union politique ;

Ouvrir la Communauté sur l'extérieur. Les forteresses n'ont pas d'avenir. L'entité que constituent les Douze doit maintenant prendre toute sa place dans le monde.

Les traités de Rome et l'Acte unique ont dessiné la voie et défini notre première tâche : réaliser cet espace sans frontières intérieures où les Européens, dans le respect de leur identité, affirmeront leur ambition.

M. Gilbert Millet. Ou spéculeront avec leurs capitaux !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme le ministre des affaires européennes vous invitera à examiner le chemin parcouru, de Strasbourg à Dublin, sous les présidences française et irlandaise. Le bilan est éloquent, vous en jugerez vous-mêmes. Je ne m'y attarderai pas. Mais je voudrais simplement insister sur nos préoccupations essentielles.

La première préoccupation, c'est de maintenir le rythme. Un énorme travail nous attend encore d'ici au 31 décembre 1992 : les barrières sont encore nombreuses. Dans deux domaines, il nous faudra redoubler d'effort : pour abolir les frontières fiscales et pour permettre la libre circulation des hommes.

Certes, il s'agit là de sujets sensibles pour chacun des Etats membres. Raison de plus pour progresser. Les Européens doivent démontrer qu'ils ont la volonté de respecter les engagements qu'ils se sont fixés à eux-mêmes.

Pour cette raison aussi, la France demeure attachée à l'accord de Schengen, par lequel, avec l'Allemagne et le Benelux, nous anticipons sur la réalisation du marché intérieur. Cet accord doit trouver au plus vite une traduction concrète.

Nous y veillerons. La jeunesse européenne est là qui nous y pousse. Légitimement impatiente, elle attend de pouvoir se promener librement chez elle.

Notre deuxième préoccupation concerne les politiques d'accompagnement. Nous voulons créer un espace économique réellement intégré et non limiter l'Europe des Douze à une zone de libre-échange. Nous continuerons donc à peser de tout notre poids pour que se mettent en place l'Europe de l'environnement, l'Europe de l'audiovisuel, l'Europe sociale.

Ces dimensions nouvelles de l'Europe traduisent la volonté des Douze de se constituer en une communauté humaine, dans sa plénitude.

Dans cette communauté en progrès, un rendez-vous d'importance nous attend : l'intégration de la République démocratique allemande, disons plutôt : des régions orientales de l'Allemagne.

Il semble désormais acquis que cette intégration s'effectuera selon des mécanismes progressifs, qui s'appliqueront aux régions orientales de l'Allemagne unifiée, et non par l'adhésion d'un treizième Etat membre.

Les conditions de cette intégration dépendront du rythme et des modalités de l'unification choisis par les Allemands eux-mêmes, mais les deux processus devront être conduits de façon parallèle et coordonnée, afin que l'unité allemande et l'extension de la Communauté économique européenne au territoire est-allemand ne gênent en rien les progrès de la construction européenne.

L'extension de la Communauté vers l'Allemagne orientale devra ainsi suivre quelques principes simples, que nous avons précisés avec nos amis allemands. J'en dirai quelques mots ici.

Tout d'abord, les nécessaires adaptations à prévoir pour la République démocratique allemande s'appliqueront à l'égard des douze Etats membres. Il ne faudrait pas que l'Allemagne unifiée soit, pendant cette période de transition, traitée dans son ensemble comme une exception au regard du droit communautaire.

Ensuite, les dispositions essentielles des traités ne devront pas être modifiées, non plus que les équilibres budgétaires actuels.

Enfin, les soutiens indispensables que l'Etat allemand consacra à la modernisation de l'économie de ses régions orientales ne devront en aucune manière fausser la concurrence.

Mesdames et messieurs, si ces conditions sont remplies, je pense que l'intégration de l'Allemagne orientale à l'Europe des Douze se réalisera sans heurts, surtout si elle garantit la participation éminente de l'Allemagne unifiée aux nouvelles étapes de la construction communautaire.

M. Jean-Pierre Brard. Et à l'O.T.A.N. !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

En effet, la poursuite, l'achèvement, et je dirais même le dépassement de la construction européenne, doivent mobiliser aujourd'hui toutes nos énergies.

La constitution d'une union dans les domaines de l'économie et de la monnaie est l'aboutissement logique des traités fondateurs des communautés. L'Acte unique, approuvé par votre assemblée, en a tiré les conséquences en reconnaissant formellement la capacité monétaire de l'Europe.

Pour la France, l'union économique et monétaire, l'U.E.M., est le complément indispensable du marché intérieur.

Nous voulons que l'Europe des Douze affirme son identité et ne se réduise pas à un seul espace commercial. Et nos compatriotes ne s'y trompent pas, qui appellent de leurs vœux l'institution d'une monnaie européenne et considèrent celle-ci comme le signe le plus tangible de l'affirmation d'une Europe unie.

Voilà pour les ambitions. Où en sommes-nous des réalisations ?

Vous savez que le Conseil européen de Madrid, au mois de juin 1989, a approuvé le rapport présenté par M. Jacques Delors, qui prévoit trois étapes pour la réalisation de cette union économique et monétaire.

A Strasbourg, les 8 et 9 décembre derniers, sous la présidence de la France, le Conseil européen a pris la décision de réunir, avant la fin de cette année, la conférence intergouvernementale qui rédigera le traité organisant les étapes finales de l'union économique et monétaire.

Je me permettrai de rappeler ici quelques-unes des questions fondamentales qu'il nous faudra résoudre.

Quelles seront la nature et la portée des disciplines que devront respecter les Etats dans le domaine du budget et de la dette publique ? De quelles compétences bénéficiera le système européen de banques centrales dont le principe d'indépendance est, depuis quelques jours, désormais acquis ? Comment l'ECU se transformera-t-il en une véritable monnaie de l'Europe ?

Nous voici donc placés devant des choix politiques qui engagent notre avenir. Je souhaite, mesdames, messieurs les députés, que nous en débattions - l'occasion nous en est donnée aujourd'hui - et que la représentation nationale soutienne l'action du Gouvernement.

Nous demanderons au Conseil européen exceptionnel qui se déroulera à Dublin, le 28 avril prochain, d'adopter un calendrier et une procédure.

Mais notre volonté doit être clairement dite : la France souhaite que la rédaction du traité de l'union économique et monétaire soit achevée vers le milieu de l'année 1991, pour permettre la ratification en 1992 par les douze parlements nationaux et la mise en œuvre de l'U.E.M. dès le 1^{er} janvier 1993.

Ce calendrier est serré, c'est vrai ; mais je suis confiant ; il sera tenu. Et je ne doute pas que l'expérience de l'union économique et monétaire interallemande sera un heureux stimulant pour l'union des Douze. La rapidité du rythme choisi par nos voisins d'outre-Rhin montre à l'évidence ce que peut faire la volonté politique lorsqu'on a décidé de mettre les bouchées doubles.

Je souhaite aussi que, parallèlement, comme le prévoit l'Acte unique, une véritable politique commune en matière de relations internationales et de sécurité voie le jour.

En effet, dans un peu moins de trois ans, l'Europe des Douze aura changé de nature. Cette mutation entraîne, ne nous le cachons pas, une réelle limitation des pouvoirs des gouvernements et des parlements.

Il en est parmi vous que cette évolution inquiète. Je comprends leur souci. Je suis ici, devant vous, pour y répondre, sans rien laisser dans l'ombre.

L'union politique est l'aboutissement normal des limitations de souveraineté consenties dans le domaine de l'économie, de la monnaie et de la politique étrangère. Il ne s'agit pas de dessaisir les Etats, mais d'organiser entre eux de nouveaux rapports. Donnons donc maintenant à l'Europe une architecture d'ensemble qui confèrera à l'entreprise sa cohérence et son unité politiques.

Mais l'union politique exige des institutions fortes, légittimes, démocratiques et des principes clairs sur lesquels nous avons commencé à réfléchir avec nos partenaires.

Premier principe : associer étroitement les assemblées élues au processus.

Dans les domaines de compétence communautaire, le Parlement européen doit disposer de pouvoirs législatifs, partagés avec le conseil des ministres. Il faut, me semble-t-il, améliorer le contrôle qu'il exerce sur la Commission, elle-même dotée de compétences exécutives nécessaires. Le conseil des ministres doit pouvoir jouer un rôle moteur et statuer plus souvent qu'aujourd'hui à la majorité.

Pour la nouvelle étape qu'aborde maintenant l'Europe, sachons aussi donner toute leur place aux parlements nationaux.

M. Jean-Claude Lefort. Tout de même !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Dans les domaines essentiels dont la compétence sera un jour transférée à l'Europe des Douze, le contrôle démocratique doit être organisé dès aujourd'hui.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. D'aucuns parmi vous pensent qu'il faudrait renforcer les délégations parlementaires pour les affaires européennes de chaque assemblée. C'est une bonne chose. Mais est-ce suffisant ?

On peut imaginer aussi que soit associé au Parlement européen, un jour, une seconde chambre - une sorte de Sénat européen - désignée par les parlements nationaux, plus directement à pied d'œuvre.

Second principe : la nécessité que s'affirme, sous le contrôle des assemblées élues, un pouvoir européen efficace et représentatif.

Le Conseil européen, dans ces nouveaux domaines de compétences, est le mieux - même d'agir de la sorte. Par définition, il conserve des liens directs avec les Etats nationaux. Lui seul aussi peut apporter la cohérence d'ensemble au plus haut niveau, celui où se prennent les décisions.

La force intérieure et le rôle international de l'Europe des Douze seraient sans aucun doute amplifiés si le président du Conseil européen était désigné pour une période sensiblement plus longue que les six mois actuels. Le semestre est, à tous égards, trop court.

En 1991, lorsque la conférence intergouvernementale aura élaboré le traité sur l'union économique et monétaire, une deuxième conférence des Etats membres devrait décider du contenu des institutions qui régiront l'union politique. Deux conférences intergouvernementales, pour deux objectifs : cette double démarche nous paraît, en effet, plus judicieuse.

Il serait essentiel que les Parlements nationaux aient le temps de se prononcer sur ces traités au cours de l'année 1992, pour qu'ils puissent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1993.

Nous voulons que, sur la base des réflexions en cours, s'ouvre un grand débat. Je sollicite votre avis.

Pourquoi tous ces efforts, direz-vous ? Pourquoi forcer l'allure ?

Notre conviction est faite : l'Europe des Douze doit atteindre sa maturité pour tenir son rang dans le monde. Maturité économique, face aux géants industriels que sont les Etats-Unis et le Japon. Maturité politique, pour renouveler le message démocratique de l'Europe des Lumières.

Dans l'univers de liberté qui est le nôtre, la concurrence et la solidarité sont indissociables : ce sont les deux moteurs inséparables du progrès.

J'ai dit la solidarité.

Notre solidarité, nous nous devons de la témoigner en premier aux peuples d'Europe en marche vers nous, au nom de la liberté retrouvée.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Oui, la France a su répondre à leur appel. Dès mon retour au ministère des affaires étrangères, nous avons tout mis en œuvre pour retrouver auprès d'eux la place que nous n'aurions pas dû perdre.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Le Président de la République lui-même n'a pas compté sa peine. Cette politique à l'Est à la française...

M. Xavier Deniau. Laquelle ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... n'a pas attendu les événements pour voir le jour. Elle les a précédés. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivian. Ah oui ? Et de Gaulle ?

M. Bernard Pons. Ça, c'est la première nouvelle !

M. Gabriel Kasperait. C'est un scoop !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Jamais, nos échanges avec l'Est n'ont été aussi intenses. Mais la France, je le concède, n'était pas seule. Dès les premières heures, sous la présidence et l'impulsion de notre pays, la Communauté s'est mobilisée pour apporter son appui à ceux qui le souhaitaient.

Il fallait agir vite et d'abord répondre aux besoins immédiats.

Ainsi, la Pologne a bénéficié, depuis l'été dernier d'une aide alimentaire de près d'un milliard de francs, soit 135 millions d'ECU.

M. François d'Aubert. Et Jaruzelski, qu'était-il venu faire à Paris ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. La Roumanie a reçu également des produits de première nécessité, de même qu'un constant soutien médical durant les événements de décembre 1989.

Puis vint l'heure des aides financières : dès l'automne, plus de deux milliards de francs, soit 300 millions d'ECU, ont été dégagés au profit de la Pologne et de la Hongrie. Dans le même temps, la Banque européenne pour les investissements lançait un grand programme d'investissements - un milliard d'ECU, soit sept milliards de francs sur trois ans - au bénéfice de ces deux pays.

Ce soutien financier est aujourd'hui élargi à la totalité des pays d'Europe centrale qui recevront de la Communauté européenne, d'ici à 1992, 16,5 milliards de francs pour moderniser l'agriculture, rénover l'industrie, protéger l'environnement et pour restructurer de fond en comble des économies dépassées.

La coopération s'étend maintenant à des domaines nouveaux et prioritaires : l'éducation - je pense au programme Tempus - et la formation professionnelle. Dans ce dernier domaine, le projet de fondation européenne répond à cette nécessité : donner à l'Est les moyens d'acquiescer au plus vite les compétences indispensables à son développement. Par ailleurs, l'U.R.S.S. sollicite notre expertise technique pour la mise en place de son économie de marché.

Mesdames et messieurs, à Strasbourg, les 8 et 9 décembre derniers, les Douze ont décidé d'aller plus loin. Ils ont souhaité associer par des liens contractuels étroits la Communauté à chacun de ces pays. Le programme est en cours d'achèvement : la Hongrie, la Pologne et l'Union soviétique ont déjà signé des accords de coopération ; la R.D.A. a pu parapher son accord quelques jours avant les élections du 18 mars dernier ; les négociations avec la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie sont en passe d'aboutir.

Notre objectif est clair : nous voulons associer les pays de l'Europe centrale et orientale à la Communauté économique européenne, pour consolider le succès des réformes entreprises et pour assurer le caractère irréversible de leur choix en faveur de la démocratie.

Le rôle précurseur de la Communauté a été reconnu, vous vous en souvenez, dès le mois de juillet, au sommet de l'Arche organisé par la France.

Ainsi, à cette occasion, la Commission européenne a-t-elle été chargée de coordonner l'ensemble de l'aide occidentale. Il s'agit d'une aide considérable qui devrait atteindre, en trois ans, 200 milliards de francs, dont 20 milliards fournis par notre pays.

Nous n'en sommes pas restés là. En novembre dernier, lors d'une réunion exceptionnelle des Douze à l'Élysée, M. le Président de la République proposait la création d'une Banque de l'Europe qui rassemblerait, pour la première fois dans une institution commune, les pays occidentaux et les États de l'Europe centrale et orientale, une banque qui permettrait de conjuguer les efforts des uns et des autres pour hâter la modernisation de l'Est européen.

Cinq mois plus tard, cinq mois plus tard seulement, nous avons atteint le but fixé : l'ensemble des pays intéressés - du Japon aux États-Unis d'Amérique, d'Israël à l'Égypte en passant par les douze pays de la Communauté - a répondu à l'appel.

Les statuts de cette nouvelle institution financière internationale ont été adoptés et paraphés lundi 9 avril par quarante pays, auxquels se sont jointes la Communauté et la Banque européenne des investissements.

Le montant du capital de cette banque est fixé à 70 milliards de francs, soit 10 milliards d'ECU : la Communauté économique européenne y détient la majorité. La B.E.R.D. pourra commencer d'agir dès la fin de cette année.

Je voudrais rendre hommage ici, devant la représentation nationale, à la persévérance et au talent de M. Jacques Attali qui a mené ces travaux à bonne fin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François d'Aubert. Vive les courtisans !

M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères. En quelques mois de ce travail acharné, nous avons brûlé les étapes. Sur ces pays, les informations économiques, les données crédibles manquaient cruellement : les nouveaux dirigeants comme les responsables occidentaux ont dû d'abord évaluer les situations avant de proposer des actions.

Et puis, n'oublions pas que chaque pays doit faire face à des contraintes particulières. Nous ne voulons pas imposer des modèles ou des conditionnalités abstraites. Le rôle de la France est d'aider chaque pays dans la voie qu'il a lui-même choisie, non de l'embrigader.

La critique à cet égard, quand elle devient systématique, perd en sérieux ce qu'elle gagne en polémique.

Entre la Communauté des Douze, les six membres de l'A.E.L.E., et les nouveaux venus au pays de la liberté, il s'est tissé, en moins d'un an, de formidables réseaux de vitalité. A grande allure, l'Europe retrouve sa géographie.

Tout à la joie, légitime, de ses retrouvailles, nous pourrions oublier l'évidence : l'Europe n'est pas tout.

Sauf à changer la planète, les difficultés du tiers monde vont concerner les pays du Nord chaque année davantage.

Le développement du Sud, le rôle que la France doit y jouer, voilà autant de thèmes cruciaux pour notre avenir qui mériteraient un plein débat avec vous, mesdames et messieurs. Je suis prêt à prendre date si vous le souhaitez.

Mais dès aujourd'hui, je tiens à l'affirmer, ni la solidarité de la France ni celle des Douze ne s'arrêteront aux frontières du vieux continent. Ainsi, qu'il soit bien clair que nos liens retrouvés avec l'Est de l'Europe ne nous font pas oublier les pays méditerranéens auxquels nous attachent l'histoire, la culture, mais aussi les intérêts économiques. Ces pays, notamment ceux du Maghreb, ont soif d'intégration, dans leur région et dans l'économie mondiale. Décevoir leur attente serait une erreur stratégique capitale.

C'est donc la même logique qui inspire et continuera d'inspirer notre politique de coopération avec les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

M. François d'Aubert. Et Cuba !

M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères. Au moment même où se déployait envers l'Est l'effort de solidarité dont j'ai parlé, la présidence française réunissait, le 15 décembre 1989, les pays membres de la Communauté et les pays A.C.P. et réussissait à faire accepter une nouvelle convention de Lomé de 12 milliards d'ECU - 84 milliards de francs -, chiffre arrêté par les pays A.C.P. eux-mêmes. Cette concomitance est l'illustration même de notre double préoccupation.

La Communauté et ses États membres apportent également une aide importante aux pays d'Amérique centrale. Les Douze, réunis hier et ce matin à Dublin pour la conférence de San José VI, viennent de réaffirmer leur volonté de poursuivre cet effort. La France veillera à la bonne exécution de cet engagement.

Mais ne nous en tenons pas quitte pour autant : agissons ensemble pour que, dans les négociations commerciales en cours, la spécificité des pays en développement soit pleinement reconnue.

Lors du prochain sommet des Sept, à Houston, en juillet, nous aurons, dans ce domaine, des discussions approfondies avec nos partenaires occidentaux et en particulier avec le Japon et les États-Unis d'Amérique.

M. Jean-Claude Lefort. Et la liquidation de la dette ?

M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères. Je ne doute pas que nous parviendrons à dégager des solutions nouvelles aux problèmes du tiers monde.

Seuls des progrès significatifs au Sud permettront la réduction des tensions, le ralentissement des migrations, le recul des intégrismes. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

Le développement est le meilleur des désarmements, une condition essentielle de la sécurité.

M. Jean-Pierre Brard. Et la démocratie en Côte-d'Ivoire ?

M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères. L'Europe est aujourd'hui à la recherche d'un nouvel équilibre. Des États, débarrassés d'une tutelle pesante, retrouvent le goût de leurs propres choix et l'autonomie de leurs décisions. La carte géostratégique de notre continent s'en trouve bouleversée.

Dans ce monde inédit, parviendrons-nous à faire progresser la paix ? Éviterons-nous la montée des nationalismes agressifs ?

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas sûr !

M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères. Nous laisserons-nous entraîner dans des alliances éclatées, concurrentes, conflictuelles ? Ou bien aurons-nous la sagesse de choisir la seule voie raisonnable, celle de la sécurité organisée ?

Telles sont, mesdames, messieurs, les questions. Nul, j'en conviens, ne détient le monopole des réponses. Nul n'est en mesure d'imposer un modèle. Je voudrais, quant à moi, dessiner devant vous des perspectives et circonscrire le débat en le ramenant à l'essentiel.

Contre l'équilibre de la terreur, la France a montré la voie. Je souhaite qu'elle reste fidèle à son message, en proposant aujourd'hui l'équilibre de la paix.

M. Jean-Claude Lefort. Le désarmement !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Deux éléments majeurs doivent être pris en compte.

En premier lieu, quels que soient les évolutions futures et les progrès du désarmement, que je souhaite, l'Union soviétique restera une grande puissance militaire, ...

M. Jean-Claude Lefort. Les Etats-Unis aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... une grande puissance nucléaire, une grande puissance continentale.

Cette situation doit trouver son contrepoint, car l'équilibre est le vrai gage de la sécurité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Pierre Brard. Et l'Allemagne ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. En second lieu, je rappellerai que l'Alliance atlantique a contribué de façon décisive au maintien de la paix en Europe. De 1949 jusqu'à aujourd'hui, l'Alliance a exprimé et exprime encore, avec la solidarité transatlantique, une vision de la sécurité commune de ses membres.

Le fait que l'Europe cherche à prendre en main son destin ne peut être interprété comme une tentative isolationniste. Quelles que soient les modifications en cours, notamment celles qui affectent les pactes existants, il est donc essentiel de maintenir, sous une forme ou sous une autre, l'alliance avec les Etats-Unis et le Canada et la présence de leurs forces sur le sol européen.

M. Jean-Claude Gayssot. Et pourquoi pas en France ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Voilà le cadre, l'épure, à l'intérieur desquels évolueront nos réflexions à l'avenir.

A l'évolution de la menace doit répondre une réévaluation des dispositifs de sécurité et de défense. La sécurité, ce n'est pas la défense. A vouloir prendre celle-ci pour celle-là, on mélange les choses et l'on brouille les réponses.

M. Jean-Claude Lefort. Ça, c'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Aujourd'hui, la sécurité en Europe, ...

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'Allemagne démilitarisée !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... c'est l'affaire des trente-cinq pays réunis dans la C.S.C.E. Dans ce forum se sont noués et se noueront des liens, prélude des nouveaux équilibres, amorce d'un ordre de sécurité.

Comment se constituera cet ordre de sécurité en Europe ? Par des règles de comportement, des mesures de confiance, des systèmes de contrôle.

M. Jean-Claude Gayssot. Et le désarmement ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Beaucoup a déjà été fait. Je pense en particulier à la notification des manœuvres, à l'information sur les doctrines, à la transparence des budgets.

La France a été à l'origine de la conférence sur le désarmement en Europe, qui a permis la conclusion à Stockholm, en 1986, du premier accord de ce type. Nous souhaitons que les négociations de Vienne aboutissent rapidement.

Mais poursuivons dans cette voie et mettons en place un réseau de communications permettant l'échange d'informations sur les manœuvres militaires, des sessions annuelles d'évaluation des mesures de confiance et de désarmement, et, surtout, un système de gestion des crises.

Le chancelier Kohl a parlé d'un « centre de prévention des conflits en Europe ». C'est une idée que la France peut faire sienne.

Avant la fin de cette année, Paris pourrait accueillir les trente-cinq chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la C.S.C.E., qui établiront les nouvelles étapes de l'Europe de la sécurité.

Mais la mise en place d'un système de sécurité en Europe laisse intact le rôle joué par les accords de défense. Sans doute ces accords doivent-ils évoluer. Il serait dangereux de se figer dans un dispositif conçu dans un autre contexte ; mais chaque chose en son temps. On ne passe pas du jour au lendemain d'un système à un autre.

La tâche est, je l'avoue, délicate car l'histoire nous a montré que les intérêts des uns et des autres ne se recourent pas nécessairement. Entre ceux qui regardaient d'abord vers l'Ouest, ceux qui avaient pour l'Est les yeux de Chimène, ...

M. Eric Raoult. Là-bas, à gauche !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... ceux qui souhaitaient rester neutres et ceux qui ont tôt revendiqué une complète indépendance, les éléments centrifuges ont jusqu'à maintenant empêché que l'Europe occidentale n'envisage de bâtir une défense crédible.

Mais les échecs passés doivent-ils nous interdire à jamais toute réflexion ? Quels que soient ses mérites et ses potentialités, faut-il borner aujourd'hui nos ambitions à l'U.E.O. qui, tout au long de son existence, aura souffert des conditions de sa naissance ?

M. Robert-André Vivien. Comme c'est bien dit !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. La question est sur toutes les lèvres. Eh bien, je la pose : les Douze vont-ils ouvrir la discussion sur ce qui constituerait les premiers éléments d'une politique commune de défense ? L'Acte unique en ouvre la voie. Menons à son terme cette première étape. Puis dressons le bilan. Ce sera fait en 1991. Alors apparaîtra l'évidence : l'union des Douze ne peut faire durablement abstraction des problèmes de défense.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Pour cela, comme pour le reste, l'entente franco-allemande est vitale. Les initiatives comme celle de la brigade mixte sont exemplaires. Nous devons continuer à avancer dans cette voie avec l'Allemagne. Mais aussi avec la Grande-Bretagne, si elle le veut.

M. Pierre Mazeaud. Si elle le veut !

M. Eric Raoult. Les communistes ne réagissent pas ! Il n'y a plus de parti communiste !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Au moment où se consolident sous nos yeux l'Europe et la paix, où se dessine un système de sécurité organisée sur notre continent, comment pourrait-on concevoir que l'Allemagne unifiée soit singularisée ou dotée d'un statut particulier ?

L'Allemagne unifiée a sa place auprès de ses alliés occidentaux. La stabilité interdit d'envisager l'existence d'une Allemagne neutre au cœur de l'Europe.

M. Jean-Pierre Brard. Et voilà !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. A Ottawa, un mécanisme de consultations a été mis en place entre les deux Etats allemands et les quatre puissances victorieuses de 1945 disposant de droits et de responsabilités particulières à l'égard de l'Allemagne.

La raison d'être de ce groupe, dit d'Ottawa, est de prendre en compte les aspects externes de l'unification, avant de mettre fin, au mieux des intérêts de tous, à la situation héritée de la guerre.

Il aura pour tâche de marquer clairement le cadre géographique dans lequel l'unité allemande se réalisera. Je veux parler bien évidemment de la délimitation des frontières, qui constitue l'aspect le plus élémentaire et le plus fondamental de la sécurité. La stabilité du continent exige que l'Allemagne unie ait la confiance de tous, de ses voisins immédiats comme des autres, y compris l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Je me suis rendu le 1^{er} mars dernier à Berlin pour le dire aux Allemands, en insistant sur l'urgence qu'ils confirment sans ambiguïté leurs intentions, notamment au sujet de la frontière Oder-Neisse, et qu'ils éteignent ainsi, et pour toujours, les inquiétudes nées d'un passé encore vivant dans les mémoires.

Depuis, les intentions de chacun ont été précisées : il faudra qu'elles se matérialisent, le moment venu, par un acte juridique international. La Pologne, directement intéressée, sera associée aux discussions des Six dès qu'ils aborderont ce sujet.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Une première réunion s'est tenue le 14 mars au niveau des directeurs politiques. Une seconde aura lieu dès que le gouvernement de la République démocratique allemande aura été constitué. Une réunion ministérielle se tiendra sans retard. L'ordre du jour en a déjà été élaboré : les frontières, les aspects politico-militaires, Berlin, les droits et responsabilités quadripartites.

Je me réjouis à cette tribune, devant l'Assemblée nationale, de la bonne atmosphère dans laquelle se déroulent ces travaux. Confessons que l'affaire n'était pas simple. Mais nous avons progressé ensemble, dans la compréhension mutuelle, comme il fallait le faire.

Mesdames et messieurs les députés, je dirai pour conclure que nous pouvons être fiers de l'Europe. Elle a inventé la démocratie, et la démocratie habitera bientôt toute l'Europe.

M. Jean-Pierre Brard. Et l'Afrique ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

L'histoire reconnaîtra aussi que c'est notre génération d'Européens qui aura voulu, su et pu mettre fin aux effroyables tueries qui ont ensanglanté le vieux continent pendant plusieurs siècles.

L'Europe est en mesure aujourd'hui de réfléchir à l'une des causes de ces conflits meurtriers : le sort des minorités que l'histoire a fixées sur son sol, comme elle est en mesure de porter plus loin sa réflexion sur les rives d'une confédération européenne proposée par le Président de la République.

En effet, la démocratie, c'est avant tout le droit de l'individu, pris en lui-même. Ce droit peut s'exprimer à travers des communautés minoritaires, celles d'individus qui partagent entre eux un patrimoine commun de richesses. Les frontières ne seront vraiment intangibles que le jour où auront disparu toutes les lignes de fracture ou de conflit entre les peuples qui ont fait cette formidable révolution de la fin du siècle et doivent aujourd'hui savoir la dépasser et se dépasser.

La confédération a fait lever une grande espérance. Nombreux sont les responsables des pays de l'Est européen qui ont souscrit au projet avancé par le Président de la République, énoncé à l'occasion des vœux de la fin de l'année dernière. Elaborons donc ce nouveau contrat passé entre Etats égaux ; tissons entre eux des liens de fraternité ; habituons-les au travail en commun afin qu'ils lancent ensemble des projets pour modeler l'espace ou protéger cette part de la planète qui est la nôtre.

Dans cette grande confédération dont la mise en œuvre ne devra pas ralentir la marche en avant de la Communauté économique européenne, bien au contraire, tout pays d'Europe, la Russie notamment, aura naturellement sa place dès lors qu'il disposera d'institutions représentatives.

L'Europe a vocation à devenir réellement européenne. Cela fait, elle devra se doter des accords d'amitié et de coopération nécessaires, particulièrement avec l'allié traditionnel : les Etats-Unis d'Amérique.

Mais l'Europe n'est pas le monde. L'Europe est de moins en moins le monde. Au début du siècle, elle représentait 25 p. 100 de la population du globe. Elle en représentera moins de 15 p. 100 en l'an 2000.

M. Alain Bonnet. C'est terrible !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et orientent notre action.

La politique étrangère de la France ne se limite donc pas à notre continent. Que les évolutions chez nous et autour de nous ne nous fassent pas oublier ce qui se passe plus loin, au-delà de nos frontières ! Le déséquilibre Nord-Sud n'a pas disparu, au contraire. Il nous concerne et nous engage plus que jamais à redoubler d'efforts. Au Proche-Orient, entre guerre et paix, en Asie, entre répression et liberté, en Afrique, entre pauvreté et croissance, ...

M. Jean-Pierre Brard. Et dictature !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... partout, la France se doit d'être active pour la justice et le progrès, dans le soutien des démocraties, dans la recherche de la paix, dans la défense des droits.

Alors, mesdames, messieurs, bâtissons ensemble l'Europe pour qu'elle rayonne avec nous dans le monde. L'heure n'est ni au renoncement ni aux interrogations, elle est à l'imagination et à l'ambition ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Ça ne vaut pas un prix Goncourt !

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, dans le tableau d'ensemble qu'il vient de tracer, M. Roland Dumas a eu l'occasion de rendre compte des événements majeurs qui se sont déroulés à l'Est et qui ne sont pas sans incidences sur l'activité communautaire et sur la réalisation du marché intérieur. Pour autant, il ne faut pas se laisser gagner par le doute : la construction européenne poursuit sa progression irréversible.

Je voudrais vous faire prendre conscience que si des difficultés subsistent, des avancées ont également été effectuées au moment même où les événements qui se produisent dans les pays de l'Est mobilisaient toutes les attentions.

D'abord, l'avancée se poursuit dans la prise de décision communautaire et dans la transposition des textes dans les pays membres.

Le cinquième rapport annuel de la Commission sur l'exécution du Livre blanc permet d'en mesurer les progrès :

Par les travaux préparatoires de la Commission, qui estime avoir maintenant présenté tous ses projets ;

Par le nombre des décisions : sur les 279 propositions du Livre blanc, 158, soit 60 p. 100, sont adoptées ou font l'objet d'une position commune ;

Par l'accélération de ces décisions, puisque le temps moyen de prise de décision a été réduit notablement, de 50 p. 100,...

M. Jean-Pierre Brard. C'est la langue de bois !

Mme le ministre des affaires européennes. ... enfin, par leur degré de transposition par les pays membres : vingt et un actes communautaires ont été transposés par chacun des douze Etats membres contre sept seulement en septembre 1989.

La France, avec 60 transpositions, tient une place comparable à celle du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne, c'est-à-dire qu'elle est en tête de peloton.

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'abandon national !

Mme le ministre des affaires européennes. Le jeu des acteurs économiques participe aussi à ce processus irréversible. Une étude de la Commission montre que, dès maintenant, les opérateurs industriels anticipent sur la construction européenne et, de ce fait, l'accélèrent. On note par exemple une nette accélération des investissements des entreprises dans l'optique du grand marché de 1993. Il en résultera à terme des répercussions positives sur la croissance et sur l'emploi.

Si la Communauté compte toujours 14 millions de chômeurs, l'accélération de la croissance aura créé dans les Etats membres 5,5 millions d'emplois entre 1988 et 1990.

Bien entendu, ces progrès ne se font pas sans soulever des difficultés. Je n'évoquerai que celles qui me paraissent significatives.

Certaines tiennent aux institutions européennes elles-mêmes et à leur fonctionnement. C'est ainsi que les décisions qui requièrent l'unanimité sont beaucoup plus lentes et beaucoup plus difficiles à prendre.

On peut noter aussi avec regret le nombre très élevé des dossiers en instance actuellement au Parlement européen. Mais je voudrais surtout insister sur trois dossiers qui me paraissent particulièrement sensibles.

D'abord, l'harmonisation des fiscalités. La présidence française a permis d'avancer dans l'harmonisation de la T.V.A. : la taxation dans le pays de consommation supprimera toute formalité aux frontières. Les fourchettes dans lesquelles les taux devront se rapprocher sont définies mais la mise en œuvre reste difficile. L'harmonisation des accises sur

l'essence, le tabac et l'alcool, a peu progressé. La Commission vient de présenter de nouvelles propositions qu'il convient d'étudier rapidement.

Pour la fiscalité de l'épargne, nous n'avons pas pu recueillir d'accord sur la retenue à la source. Le projet se réduit maintenant à une meilleure collaboration entre administrations fiscales pour lutter contre la fraude fiscale et le blanchiment de l'« argent sale ».

Seul aujourd'hui le Luxembourg s'y oppose et, par là même, bloque l'adoption de cette directive qui nécessite l'unanimité.

Deuxième point sensible : la libre circulation des personnes.

C'est un objectif fondamental : sans elle, le marché unique ne serait pas cet « espace sans frontières » que les Douze ont décidé de construire. Et l'Europe des citoyens serait évidemment privée d'un élément essentiel.

Au moment où s'effacent, à l'Est de notre continent, les barrières artificielles héritées du passé, chaque citoyen doit avoir la liberté d'aller et venir sans entrave, d'un bout à l'autre de la Communauté.

La France a voulu jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de cette nouvelle liberté. Elle se trouve, avec la R.F.A., à l'origine de la négociation de Schengen qui nous associe aux trois Etats du Benelux dans la recherche, parfois difficile, de solutions pratiques : la suppression de ces contrôles doit en effet être compensée par un renforcement des contrôles aux frontières extérieures. Cela suppose une meilleure coopération des systèmes judiciaires et des services de police ou de douane, ainsi que l'harmonisation de certaines politiques, comme celle qui est suivie en matière de visas, et qui, vous le savez, est aujourd'hui un peu discordante.

La négociation de Schengen, suspendue à la veille de son terme, en raison des nouvelles perspectives interallemandes, pourrait être renouée. La République fédérale vient de faire savoir qu'elle y était disposée. La France souhaite vivement que cette négociation puisse se conclure. C'est un laboratoire d'expérimentation à cinq. En attendant sa mise en œuvre entre les Douze, l'exercice a déjà rempli une partie de sa mission en permettant de mesurer les difficultés et d'esquisser des solutions.

M. Gérard Léonard. L'espoir fait vivre !

Mme le ministre des affaires européennes. Mais il n'était pas question d'attendre le terme de cette négociation pour engager les travaux communautaires. Forte du mandat confié par le Conseil européen de Rhodes, la présidence espagnole a déterminé les objectifs à atteindre. La présidence française s'est attachée, quant à elle, à formaliser ces orientations en déposant les projets de convention. Et c'est sur cette base que les négociations doivent se poursuivre aujourd'hui.

Autre point important et sensible : la composante extérieure du marché unique.

En construisant le marché intérieur, nous construisons un espace économique homogène et ouvert, l'entité commerciale la plus ouverte, au monde et il n'est pas question de limiter cette ouverture. Nos partenaires hors d'Europe, notamment les Etats-Unis et le Japon, doivent le comprendre et accepter la même règle.

Cela nécessite le développement maximal d'accords multilatéraux, dans le cadre du G.A.T.T. : le nouveau cycle de négociation, l'Uruguay Round, en fournit l'occasion et nous suivons son évolution avec la plus grande attention. Mais, en l'absence d'accord, la Communauté ne peut accepter d'ouvrir son marché sans contreparties équivalentes : c'est ce que recouvre la notion - parfois contestée par nos partenaires - de réciprocité. Malgré l'opposition de certains Etats membres, nous réussissons à faire passer cette notion, non sans mal : la deuxième directive bancaire, la directive marchés publics, qui prévoit pour la première fois le principe de la préférence communautaire, le règlement concentration d'entreprises en sont des exemples.

De très importants dossiers industriels, dont celui de l'automobile n'est pas le moindre, devront impérativement se régler dans cette optique. En ce qui concerne l'automobile, la Commission doit mener une négociation importante avec le Japon. Il ne s'agit pas de fermer les frontières mais, au contraire, de les ouvrir, simplement en prenant des précautions. Mais la Commission ne pourra mener sa négociation que lorsqu'un accord, qui n'est pas encore obtenu aujourd'hui,

d'hui, aura rassemblé les Etats membres de la Communauté économique européenne. Je serai heureuse de répondre avec plus de précision sur ces points, si tel est votre souhait.

Dans l'ensemble, on peut dire que la construction européenne progresse. J'ai déjà eu l'occasion, lors de la précédente session, de vous présenter avant la fin de la présidence française un bilan détaillé des résultats atteints à l'époque. Depuis cette date, et en particulier lors de la réunion des ministres chargés du marché intérieur, le 21 décembre, d'autres décisions essentielles sont intervenues. Je ne citerai que les principales : le contrôle communautaire des concentrations d'entreprises ; le droit de séjour des étudiants, des retraités et des non-actifs - sujet qui était en discussion depuis une quinzaine d'années et qui a abouti sous la présidence française - ; ...

M. Alain Bonnet. Très bien !

Mme le ministre des affaires européennes. ... la libre prestation de services en matière d'assurance-vie ; la reconnaissance mutuelle des essais et des certificats de conformité aux normes. Je citerai enfin la mise en place des grands réseaux européens concernant les transports, notamment ferroviaires, l'énergie et les télécommunications. Un plan est maintenant à l'étude, mais le principe a d'ores et déjà été accepté par les douze Etats membres et, bien sûr, par la Commission.

Cette contribution de la présidence française, dont l'efficacité a été saluée dans toute la presse européenne, s'inscrit dans l'avancée générale des réalisations de l'espace intérieur sans frontières.

Toutefois, la construction communautaire ne doit pas se limiter au seul espace marchand.

Elle doit apporter à tous les citoyens, notamment aux salariés, des avantages nouveaux dans leur vie quotidienne : reconnaissance des mêmes droits fondamentaux, participation des salariés au fonctionnement des entreprises, en permettant leur expression et la prise en compte de leur avis, conditions de vie et de travail, formation permanente.

La présidence française avait fait de l'adoption de la charte sociale par le Conseil européen de Stasbourg, l'une de ses priorités. Force est de constater que, depuis cette date, ce sujet n'a pas connu d'avancées marquantes, sans doute en raison du manque d'intérêt qu'il rencontre chez certains de nos partenaires.

La Commission a déposé un programme d'action en quarante-cinq points. La France le soutient énergiquement. Je marque ici la volonté du Gouvernement de continuer d'exercer, auprès des onze Etats membres, toutes les incitations nécessaires pour que l'Europe se construise aussi autour d'une dimension sociale. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Enfin, je ne saurais décrire la réalisation de l'espace européen sans évoquer la localisation du siège des institutions européennes.

J'ai eu l'occasion, récemment encore, de m'exprimer devant vous sur la question du Parlement européen et de son lieu de travail. Je ne reviendrai pas sur les efforts accomplis par l'Etat, la ville de Strasbourg, les autres collectivités territoriales concernées et l'ensemble des élus pour que la vocation européenne de Strasbourg soit confortée, et vous l'avez vous-mêmes réaffirmée.

Certes, les adversaires de Strasbourg n'ont pas désarmé. Le Parlement européen vient cependant de refuser de les suivre sur la voie d'un transfert. Il a réaffirmé son attachement au *statu quo* fondé sur la tenue à Strasbourg des douze sessions plénières annuelles.

M. Jacques Chaban-Delmas. Très bien !

Mme le ministre des affaires européennes. La détermination du Gouvernement reste entière. Celui-ci n'épargnera aucun effort pour parvenir à un règlement définitif. Je rappelle que les gouvernements des Etats membres ont seuls compétence pour arrêter l'attribution de l'ensemble des sièges des institutions communautaires.

En conclusion, je rappellerai l'intérêt que le Gouvernement attache à voir le Parlement français s'intéresser toujours davantage aux dossiers européens.

De nombreuses initiatives ont déjà été prises : questions-cribles ou débats d'orientation. Des difficultés semblent maintenant se lever : je crois savoir qu'une commission mixte

paritaire s'est réunie ce matin pour renforcer enfin le rôle des délégations - ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est en tout cas un bon début.

L'information des députés s'améliore, et je suis heureuse de pouvoir annoncer que, conformément à l'engagement verbal que j'avais pris lors de ma dernière audition devant les délégations, je fais communiquer à ces dernières les premiers éléments de cadrage du Gouvernement sur les propositions de la Commission bien avant leur passage devant les conseils des ministres. Les parlementaires pourront donc trouver cette information auprès de leurs délégations.

Mesdames, messieurs les députés, la tâche de la construction européenne est ardue. Des divergences philosophiques existent entre nos pays. La France a toujours voulu que la Communauté ne soit pas seulement une zone de libre-échange. C'est une grande œuvre politique qui est devant nous et le Parlement doit y participer pleinement et directement.

En effet, l'Europe que nous voulons en dehors des impératifs économiques, c'est celle des peuples. Les peuples se sont fortement exprimés à l'Est. Le peuple français doit pouvoir, mieux encore qu'hier, s'exprimer à travers son Parlement sur la construction européenne ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Rappel au règlement

M. Charles Millon. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Avant de vous donner la parole, monsieur Millon, je voudrais faire observer à l'Assemblée que, même si chacun respecte son temps de parole, nous finirons vers vingt et une heures trente, ce qui est déjà trop tard. Je vous demande donc, mes chers collègues, d'être d'autant plus ponctuels. Vous connaissez les règles qui s'appliquent aux orateurs : les députés doivent les respecter, alors que le Gouvernement, quant à lui, a davantage de liberté. De toutes les manières, il ne faut pas que nous terminions trop tard.

La parole est à M. Charles Millon, pour un rappel au règlement.

M. Charles Millon. Monsieur le président, je me fonde sur l'article 58 du règlement *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Charles Millon. Si je prends, d'une manière quelque peu solennelle, la parole à ce moment du débat, c'est parce que chaque heure compte et qu'un peuple attend notre réponse.

Monsieur le ministre d'Etat, c'est avec attention que j'ai écouté vos propos et j'ai pris acte de votre analyse concernant la politique française vis-à-vis des pays de l'Est.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas un rappel au règlement ! Vous n'aviez qu'à vous inscrire dans le débat !

M. Charles Millon. Mais quelle tristesse de n'avoir jamais entendu prononcer le nom de la Lituanie ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Or, aujourd'hui, le moment est venu de démontrer concrètement, monsieur le ministre d'Etat, notre solidarité envers un pays menacé dans sa volonté d'indépendance et dans sa liberté, et vous savez que chaque heure compte.

M. Louis Mexandeau. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Alain Bonnet. Ça n'a rien à voir avec un rappel au règlement !

M. Charles Millon. Il y a plus d'une semaine, le groupe Union pour la démocratie française s'est tourné vers vous, monsieur le président, et a demandé l'organisation d'une mission parlementaire pour témoigner notre soutien à un pays européen qui recouvre actuellement son indépendance et opte pour un système démocratique et parlementaire. Jusqu'à présent, aucune réponse n'a été donnée à notre requête. Or, vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le président, les Litvaniens attendent un signe.

Le rapport des forces entre Moscou et Vilnius peut être renversé si l'opinion publique occidentale, par notre voix, par notre présence, s'exprime. C'est pourquoi, avant même que

ne commence le débat, je voudrais donner l'occasion de démontrer que nos actes correspondent à nos paroles. Nous souhaitons savoir quand le Quai d'Orsay nous donnera son avis favorable pour cette mission et quand, monsieur le président, cette mission pourra partir à Vilnius pour témoigner notre soutien à la Lituanie et à son peuple. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Monsieur le président Millon, vous siégez par définition à la conférence des présidents et je vous ai tenu informé de ce qui s'est passé à ce sujet.

Vous m'avez saisi la semaine dernière et depuis lors, contrairement à ce que pourraient laisser entendre certains passages de votre propos, toute diligence a été faite. Nous nous sommes mis en rapport avec Vilnius, ce qui n'est pas facile. Nous avons obtenu une réponse et j'ai convoqué pour demain matin à la fois la conférence des présidents et une réunion du bureau. Nous pourrions ainsi, comme c'est normal, prendre une décision.

Toute diligence a été faite par M. Coffineau et, je le répète, nous serons en situation, demain, de prendre notre décision au nom de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Il n'est pas d'usage que le Gouvernement intervienne dans le cadre d'un rappel au règlement mais, puisqu'il a été mis en cause, monsieur le président, vous me permettrez de prendre la parole, ne serait-ce que pour confirmer ce que vous venez de dire.

Nous avons fait toute diligence. Dès qu'il a été porté à notre connaissance qu'une délégation pouvait se rendre éventuellement en Lituanie, le Quai d'Orsay a fait connaître son sentiment...

M. François Léotard et M. François d'Aubert. Quel est-il ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je pense que vous pouvez en prendre très facilement connaissance auprès des instances parlementaires.

De même que je ne veux pas en principe me mêler d'un rappel au règlement, je ne veux pas me mêler de la vie du Parlement, car ce serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs.

Je me bornerai donc à déclarer que l'avis du Quai d'Orsay n'est pas négatif du tout, contrairement à ce que vous avez eu l'air d'insinuer, monsieur Millon. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

(M. André Billardon remplace M. Laurent Fabius au fauteuil présidentiel.)

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON vice-président

M. le président. La parole est à M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, le 12 décembre dernier, notre assemblée a tenu un débat consacré à la politique européenne de la France. C'était au lendemain du Conseil européen de Strasbourg et quelques semaines après la chute du mur de Berlin. C'est donc, aujourd'hui, notre deuxième débat sur l'Europe en moins de quatre mois.

Je crois être l'interprète de l'ensemble de la représentation nationale en vous disant, monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, notre satisfaction de voir ainsi le Gouvernement informer le Parlement avec régularité des développements d'un élément aussi essentiel de notre politique.

L'impérieuse nécessité de construire l'Europe n'a jamais été aussi claire.

Face aux défis posés par l'évolution de l'Europe de l'Est, face à cet élément nouveau que constitue, au cœur de notre continent, le processus d'unité de l'Allemagne, il n'y a pas d'alternative.

Le renforcement de la construction européenne et, singulièrement, la construction communautaire, sont la seule réponse adéquate. Je crois que nous pourrions être satisfaits de constater qu'il y a aujourd'hui, en France et dans la plupart des Etats de la Communauté, un large accord sur la nécessité d'aller vers plus d'Europe. La progression de l'esprit européen est un fait majeur.

Ce mouvement heureux ne doit pas pour autant nous dissimuler l'ampleur des difficultés à surmonter.

En l'espace de quelques semaines, le débat sur l'Europe a changé de nature. La perspective du marché unique occupe moins les esprits. D'ici au 1^{er} janvier 1993, c'est-à-dire dans moins de mille jours maintenant, l'Europe communautaire devra définir les conditions de son unité économique et monétaire, mais aussi tracer les voies de son union politique.

L'exceptionnelle succession d'événements historiques que nous avons connue ces derniers mois a provoqué une renaissance de la réflexion sur les institutions européennes, un vaste débat sur ce que l'on appelle l'« architecture » de l'Europe, les relations entre les organisations concernées dans tous les domaines, y compris celui de la sécurité.

Ce déplacement du débat ne doit cependant pas nous conduire à une erreur de perspective. Les problèmes de réalisation du marché unique demeurent. Ils sont, certes, souvent assez techniques, mais leur solution est essentielle. Je crois qu'il serait dangereux de vouloir séparer les éléments du triptyque que j'évoquais à l'instant. Vis-à-vis des opinions publiques européennes, il est important que les différents aspects de l'union européenne - le marché, la monnaie, les institutions - progressent en même temps, ce qui ne signifie pas nécessairement au même rythme.

Pour parler de l'Europe, j'ai parlé de la Communauté. Je n'ignore pas, bien sûr, que le débat se déroule dans des enceintes très variées : Conseil de l'Europe, C.S.C.E., d'autres peut-être, demain.

Les mouvements à l'Est ont rendu caduque la division artificielle de l'Europe en deux blocs. Ils ont fait éclater le cadre géographique traditionnel de notre réflexion. Les peuples qui accèdent à la démocratie souhaitent - et ce souci est très légitime - participer d'une manière ou d'une autre à la construction européenne. L'appartenance à une organisation européenne est pour eux la consécration du processus de démocratisation. Nous leur devons, nous nous devons à nous-mêmes, Européens de l'Ouest, de répondre à cette attente.

Notre responsabilité historique est d'apporter une réponse qui soit appropriée, et tel est le sens du grand débat sur les nouveaux équilibres européens qui s'esquisse sous nos yeux.

Il est à mon sens encore tôt pour dire ce que sera le cadre institutionnel à venir de la construction européenne. Je crois qu'il est plus opportun, à ce stade, de poser quelques problèmes généraux.

Il importe tout d'abord de dire nettement que l'Europe à venir doit s'ordonner autour d'un noyau central, qui ne peut être que la Communauté européenne.

M. Alain Bonnet. Assurément !

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Seule, en effet, parmi les institutions européennes, la Communauté des Douze a établi entre ses membres un tel degré d'intégration, avec d'importantes délégations de souveraineté pour corollaire. Et il est à souhaiter que l'évolution de la Communauté aille dans le sens d'une intégration encore plus forte avec le triple mouvement vers le marché unique, l'union monétaire et l'union politique.

C'est dire que le phénomène d'attraction qu'exerce la Communauté sur de nombreux autres pays européens doit être apprécié avec beaucoup de prudence.

La Communauté est une réussite incontestable et, aux yeux de beaucoup, elle symbolise le processus même d'unification européenne. Il convient toutefois de garder à l'esprit que l'adhésion à la Communauté suppose des conditions contraignantes : le respect des règles de la démocratie, une certaine forme d'organisation économique et sociale. Il faut surtout accepter les abandons de souveraineté qu'imposent et qu'im-

poseront de plus en plus les traités. Aucun Etat européen ne saurait recueillir les avantages qu'apporte l'appartenance à la Communauté sans subir les contraintes qu'elle implique.

C'est pourquoi il faut considérer comme sage la décision des Douze de ne pas envisager de nouvel élargissement avant 1993. L'adhésion de pays supplémentaires risquait en effet d'entraîner une dilution de la Communauté au moment même où s'ouvrent à elle de nouveaux champs de compétence, qui supposent un nouvel équilibre institutionnel.

Mais il importe de dégager des solutions pour ceux des Etats d'Europe qui ne veulent pas, ou qui ne peuvent pas, entrer dans la Communauté. Le simple perfectionnement des formules d'association ne suffit pas : il faut une réponse politique. Tel est le sens de la vaste perspective tracée par le Président de la République, le 31 décembre dernier, lorsqu'il a proposé une confédération européenne. L'accueil favorable qu'a obtenu cette idée montre qu'elle correspondait à une attente.

Il convient maintenant de préciser la notion, d'esquisser des institutions, d'ébaucher des projets de coopération paneuropéenne. Il faudra bénéficier des enseignements de certaines coopérations qui existent déjà et qui fonctionnent bien - je pense, par exemple, au système Eurêka. Il faudra aussi respecter les compétences du Conseil de l'Europe, notamment en matière de droits de l'homme, et tenir compte de l'existence de la C.S.C.E., seul forum paneuropéen où l'on puisse traiter de la sécurité.

Je ne crois pas que l'articulation entre une telle confédération et la Communauté des Douze pose de problème particulier.

La Communauté, je l'ai dit, a vocation à constituer le noyau central de la construction européenne. La confédération constitue le cadre le plus large de cette construction, celui qui a vocation à rassembler la totalité des Etats de notre continent, en tout cas ceux qui le souhaitent. Entre les deux doivent exister de multiples forums de dialogue entre les nations européennes.

Le cadre géographique de la Communauté et celui de la confédération se distinguent bien. Il en est de même pour leurs objectifs. La Communauté tend à intégrer ses Etats membres, à définir des politiques communes dans des domaines de plus en plus nombreux. La confédération européenne à venir n'aura, elle, qu'un rôle de coopération.

Quant au mot « fédération » employé par M. Jacques Delors pour décrire l'avenir de la Communauté, il a engendré un débat qui me paraît quelque peu artificiel.

On a cru pouvoir opposer la « confédération » proposée par le Président de la République et la « fédération » envisagée par le président de la Commission des Communautés : il est clair qu'en réalité les deux démarches loin d'être antagonistes peuvent être complémentaires.

M. Bernard Pons. Voilà !

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Dans la réflexion qui nous occupe sur la construction européenne, il ne faut pas, me semble-t-il, prendre dans ce cas les termes fédération et confédération dans leur acception strictement juridique.

M. Jacques Chaban-Delmas. Très bien !

M. Bernard Pons. Bien sûr, la langue française est parfaitement claire. Les mots ont un sens !

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Il faut les utiliser comme des termes politiques avec un but pédagogique : ils doivent donner à l'opinion publique, rien de plus, mais rien de moins, le sens des débats en cours, l'un sur la Communauté, l'autre sur l'organisation paneuropéenne.

Il est, en effet, prématuré d'aller au-delà. Le sens du mot « confédération » doit, je l'ai dit, être précisé, affiné. Quant à la Communauté, elle n'est qu'au tout début de sa progression vers l'union politique. Des propositions de procédure, de calendrier, ont été émises de divers côtés. Il paraît très souhaitable qu'elles soient entérinées par le prochain Conseil européen de Dublin.

Mais d'ores et déjà doit être engagée la réflexion sur ce que sera le nouvel équilibre institutionnel. Quelle sera la répartition des compétences entre la Communauté et les Etats ? Quelle forme aura l'exécutif européen ? Comment et par qui sera-t-il contrôlé ?

Quelle que soit la solution retenue, il faudra garder à l'esprit que l'équilibre européen est fragile. Le processus de l'unité allemande est maintenant bien engagé : nous ne pouvons que nous en féliciter ; mais, à l'évidence, l'Allemagne unie constituera au centre de l'Europe un élément nouveau. L'influence de cette nouvelle Allemagne dépassera largement ses frontières et le bassin économique et culturel allemand, avec le rayonnement de sa capitale, Berlin, occupera une place majeure en Europe centrale et en Europe de l'Est.

Un autre facteur de fragilité pour l'Europe tient à la présence à notre sud de pays au potentiel démographique énorme, soumis à des influences contradictoires, dont celle de l'islam intégriste. L'intérêt très légitime porté en Europe aux évolutions à l'Est ne saurait être exclusif. La « maison commune » européenne ne saurait être fermée sur elle-même.

Il y a, de fait, un ensemble géographique, historique, culturel, humain qui est l'ensemble euroméditerranéen : or il n'y a pas d'autre destin pour l'Europe et le monde méditerranéen qu'un destin commun.

C'est pourquoi, durant cette année où tant d'instances vont retenir l'attention des Européens sur le développement de la coopération entre l'Ouest et l'Est de notre continent - la banque européenne pour l'Est, la conférence sur la sécurité en Europe - il serait utile que la France et la Communauté européenne fassent un geste politique significatif en direction des peuples de la rive sud de la Méditerranée.

Peut-être faut-il, pour ce vaste ensemble géopolitique comme pour le continent européen - le Président de la République l'a dit le 31 décembre dernier pour ce dernier - tracer aussi une large perspective et souhaiter que se tienne un jour une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et en Méditerranée (une C.S.C.E.M.), pour apporter à cette région du monde, selon un processus parallèle, mais distinct de celui d'Helsinki, une espérance nouvelle de paix, de stabilité et de prospérité. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sans attendre la réalisation des conditions que suppose une pareille proposition, peut-être pourrait-on dès cette année obtenir de la Communauté - et la France est bien placée pour cela - qu'elle précipite le processus qui doit permettre de traiter en commun dans un premier temps autour du bassin occidental de la Méditerranée des problèmes tels que celui de l'immigration qui retiennent notre attention la plus urgente. Le bassin occidental de la Méditerranée n'est-il pas devenu de fait un seul et même bassin d'emploi ?

Voilà donc deux défis pour la France, l'un à l'est avec l'Allemagne, l'autre au sud avec le Maghreb. La géographie comme l'histoire nous les imposent. Nos liens avec ces peuples, dans des ordres évidemment bien différents, sont et doivent rester privilégiés.

Ces deux sujets de préoccupation pour notre pays sont majeurs et demandent des réponses urgentes.

Dans les deux cas, leur solution ne peut être qu'euro-péenne. Il faut une insertion profonde de l'Allemagne unie dans l'ensemble européen à la fois dans l'Europe des Douze et dans la confédération.

Il faut un dialogue renforcé et organisé entre la Communauté européenne et l'union du Maghreb arabe.

La France a, de toute évidence, un rôle particulier à jouer dans ces deux actions qui concernent son voisinage immédiat et même l'évolution de sa situation politique intérieure pour les mois et les années à venir.

M. Jacques Blanc. Tout à fait !

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. L'exigence européenne est donc appelée à se renforcer de multiples manières dans les prochains mois et dans les prochaines années.

Vous nous avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, la détermination du Président de la République et du Gouvernement à œuvrer dans ce sens. Le succès de cette vaste entreprise suppose la mobilisation des opinions publiques. Qui, mieux que les parlements, les parlements nationaux, expression de la volonté populaire, pourrait y parvenir ?

Au terme de mon propos, je voudrais donc formuler un vœu. En décembre dernier, j'avais insisté sur le « déficit démocratique » dont souffre la construction communautaire.

J'avais rappelé, pour la déplorer, l'insuffisance du contrôle parlementaire, tant au niveau national qu'au niveau européen, sur les instances de la Communauté.

L'évolution des derniers mois, les nouvelles perspectives qui s'ouvrent à l'Europe rendent encore plus urgente la solution de ce problème. L'union politique des Douze ne peut pas et ne doit pas se réaliser sans une étroite participation des parlements nationaux et européen à ce processus.

Il existe une chance à saisir. Dans les prochains mois va se tenir une conférence intergouvernementale sur l'union économique et monétaire et je, l'espère, une autre sur l'union politique. Ultérieurement, de nouveaux traités devraient être signés.

Il serait hautement souhaitable que le Parlement français soit associé aux phases successives de cette procédure, qu'il ne soit pas seulement appelé à se prononcer au dernier moment sur des traités négociés en dehors de lui.

L'organisation d'assises des parlements de la Communauté, à l'initiative du Parlement européen, est très opportune. Elle doit trouver un écho favorable auprès des gouvernements des Etats membres.

De même, en France il serait bon de renforcer très rapidement les pouvoirs des délégations parlementaires pour les communautés européennes. L'adoption de la proposition de loi les concernant n'a que trop tardé.

Je souhaite que ce débat soit l'occasion pour le Gouvernement d'affirmer solennellement sa volonté d'associer plus étroitement le Parlement à la définition de la politique européenne de la France. Vous auriez sur ce point un soutien très large au sein de notre assemblée, au-delà des clivages politiques traditionnels.

Pour ma part, je tiens à vous dire aussi mon accord sur les perspectives que vous avez tracées. Durant son semestre de présidence de la Communauté, très riche en événements internationaux, la France a accompli une œuvre considérable. La conférence sur l'union économique et monétaire a été lancée. Le cadre des relations entre la Communauté et l'Europe de l'Est a été tracé. Les orientations que vous nous avez présentées montrent que la France continue aujourd'hui à jouer un rôle moteur dans la Communauté.

Je suis donc heureux, dans ces conditions, d'apporter mon soutien sans réserve à la politique que vous conduisez sous l'autorité du Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Lamassoure, premier orateur inscrit, pour quinze minutes.

M. Alain Lamassoure. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, remettre le Parlement dans le jeu ; réintroduire la France dans le jeu ; et, avec elle, la Communauté européenne : c'est dans ce dessein que le président du groupe U.D.F. avait écrit, voilà sept semaines, au Premier ministre en lui demandant une session extraordinaire pour débattre de la situation en Europe centrale en Allemagne.

Mais le Gouvernement a jugé qu'il n'y avait pas lieu de bousculer le calendrier habituel...

Pendant ce temps, les événements de Berlin, Bucarest ou Vilnius ont fait l'objet d'un débat par mois au Parlement européen, d'un débat par semaine à la Chambre des communes, et d'un débat par jour au Bundestag.

Quant au Parlement français, il était en vacances...

Nous avons l'habitude, les uns et les autres, et le président de la commission des affaires étrangères vient encore de le faire, d'évoquer le « déficit démocratique » des institutions européennes. Il y a aussi, désormais, hélas ! un « déficit démocratique » en France par l'abaissement du rôle du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Bonnet et M. Jacques Roger-Machart. Mais non !

M. Alain Lamassoure. Nous avons le plaisir de votre présence, monsieur le ministre d'Etat, mais depuis dix mois, dans une période unique caractérisée à la fois par la présidence française de la Communauté économique européenne, par la chute du mur de Berlin, et par les révolutions à l'Est le Premier ministre n'a pas daigné venir une seule fois rendre compte à l'Assemblée nationale de la position du Gouvernement. C'est un cas unique en Europe de l'Est et de l'Ouest.

M. Bernard Pons et M. François Léotard. C'est vrai !

M. Jacques Blanc. Tout à fait.

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Jeanny Lorgeoux. La France prend du recul !

M. Alain Lamassoure. Et cela affaiblit la France ? Car c'est la France qu'il faut réintroduire dans le jeu, le grand jeu diplomatique en cours.

Entre les négociations dont vous nous avez parlé, monsieur le ministre, 4 plus 2, les C.F.E. de Vienne, la future conférence Helsinki II, les modalités de l'unification allemande, on voit ce qui se dessine : quarante-cinq ans après Yalta, c'est à nouveau entre trois grandes puissances que se dessine le nouvel ordre européen, entre Bonn, Moscou et Washington.

Là sont les acteurs, les autres, qu'ils soient à Paris, à Londres ou à Bruxelles, ne sont que des spectateurs - au mieux, je vous le concède, des commentateurs, même s'ils ont votre talent.

M. Jeanny Lorgeoux. Il est scandaleux de dire cela !

M. Alain Lamassoure. Or c'est notre propre avenir qui se décide.

Prenons la réforme monétaire allemande. Jusqu'à présent la position française consistait à dire : « Ne nous en mêlons pas trop ! Cela ne nous concerne pas directement. »

Mais entre l'Allemagne et nous, il n'y a plus de frontière, ni commerciale ni financière. Au 1^{er} juillet prochain, tous les mouvements de capitaux seront libres dans l'ensemble de la Communauté. Un pays comme la France, qui achète en Allemagne le tiers de ses importations, sera directement concerné.

Qu'attend-on pour le dire ? Et pour en tirer les conséquences ?

La Communauté doit être associée à tous les aspects commerciaux, juridiques, politiques mais aussi monétaires de la négociation interallemande. Elle doit la lier avec l'union monétaire européenne.

Mais le problème clé sera celui de la sécurité. Les négociations en cours sur la sécurité peuvent, en effet, aboutir à un résultat qui mettrait fin à l'objectif historique qui nous est commun ici de bâtir une union politique de l'Europe autour de l'axe franco-allemand.

Ainsi nous nous réjouissons sans réserve de l'entrée de 16 millions d'Allemands dans la Communauté. Mais nous n'accepterons jamais l'entrée dans cette Communauté de 300 000 soldats soviétiques. Quelqu'un l'a-t-il dit aux dirigeants de Bonn et de Moscou ?

De même la neutralité de l'Allemagne sonnerait le glas de la construction européenne. Vous l'avez dit, monsieur le ministre, mais la neutralité est le thème électoral favori des sociaux-démocrates de l'Est comme de l'Ouest. C'est le leitmotiv d'Oskar Lafontaine qui, quelques jours avant les élections en R.D.A., a été reçu officiellement en France. Il a pris la parole au congrès de Rennes, et il a été reçu par le président de l'Assemblée nationale, par vous-même, ministre des affaires étrangères, par le Premier ministre et par le Président de la République, le 14 mars. Alors quelle est votre politique ?

M. François Léotard. Très bonne question !

M. Alain Lamassoure. La sécurité décidera de tout le reste. Or c'est sur la sécurité que la France a le plus à proposer, par sa position à la fois centrale et indépendante sur l'échiquier européen. Mais c'est sur la sécurité que, jusqu'à ce jour, la France est restée muette.

Dans l'océan d'incertitudes où nous sommes plongés depuis quelques mois, se dégage une tendance forte : les négociations en cours aboutiront probablement à un retrait de l'Armée rouge à l'intérieur de ses frontières et, symétriquement, à une très forte réduction des troupes américaines en Europe.

Si tel est le cas - et naturellement le conditionnel est important - les Européens auront une opportunité historique de prendre en charge la responsabilité première de leur propre défense. Cela suppose la transformation de l'alliance en un accord euro-atlantique dont l'organisation militaire soit sous direction européenne. Et cela suppose que la France et l'Allemagne forment le noyau commun de cette organisation.

Ce que l'on appelait autrefois la « double hégémonie » est en train de faire place, peu à peu, à ce que l'on pourrait appeler la « double inconstance ».

Vous nous avez dit, monsieur le ministre d'Etat, que l'on ne peut passer du jour au lendemain d'un système à l'autre : mais la question n'est pas là ! Nous serons à la fin de l'année dans un autre système. La question qui se pose est donc de savoir si la France participe à l'élaboration de ce système ou si elle n'y participe pas. Il s'agit de faire pour la sécurité de l'Europe dans le monde des années 1990 ce que de Gaulle a fait pour la sécurité de la France dans l'Europe des années 1960. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Une telle initiative aurait aussi le mérite de relancer la dynamique européenne dans un domaine majeur, et d'accélérer la marche vers l'union politique des Douze.

Sur l'union politique, le groupe Union pour la démocratie française note avec satisfaction que le Président de la République a repris récemment deux propositions qui avaient été faites par l'U.D.F. à la fois sur le fond et sur la procédure.

Proposition, d'une part, d'une conférence intergouvernementale politique, parallèle à la conférence monétaire - Valéry Giscard d'Estaing l'avait proposée au Parlement européen dès le mois de novembre dernier.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Mais Mitterrand bien avant !

M. Alain Lamassoure. Proposition, d'autre part, d'une conférence interparlementaire, associant nos douze parlements nationaux au Parlement européen. J'avais eu l'honneur moi-même d'en suggérer l'idée, au nom de mon groupe, à cette tribune, il y a un an jour pour jour.

Cette conférence des parlements aura lieu en octobre prochain à Rome, à l'invitation du Parlement italien. Dans notre esprit, l'intervention des parlements nationaux permettra d'enrichir le débat européen d'une notion nouvelle et révolutionnaire : l'application aux institutions européennes du principe de subsidiarité.

Contrairement à ce que croyaient dans les années 1960 à la fois les partisans et les adversaires de la construction européenne, l'Europe dont nous avons besoin ne doit être ni centralisée ni omnisciente.

Nous avons besoin de mettre en commun un petit nombre de grands sujets qui seraient moins bien traités au niveau national et de garder, voire de retrouver, à l'échelon national, toutes les autres compétences.

Bref, il faut remettre l'Europe sur ses pieds. Qu'elle s'occupe du grand marché mais pas des entreprises artisanales, des très grands programmes de recherche mais pas des courses de taureaux, et des fusils de guerre, non des fusils de chasse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La réflexion sur les institutions restera en fait stérile tant que nous n'aurons pas une idée claire des compétences que ces institutions auront à exercer.

Et nous espérons, monsieur le ministre d'Etat, que d'ici le mois d'octobre, un grand débat préparatoire à ces assises interparlementaires pourra avoir lieu à l'Assemblée nationale en présence de l'ensemble du Gouvernement.

Il y a enfin l'Europe centrale et orientale. C'est un domaine où, paradoxalement, les initiatives françaises ont été plus nombreuses et plus originales : mais certains messages émis par notre diplomatie sont parfois source de perplexité et de malaise. J'en citerai trois.

Premier message, élyséen : « le libéralisme est à bout de souffle ».

M. Alain Bonnet et M. Gérard Gouzes. C'est vrai !

M. Alain Lamassoure. Ce n'est manifestement l'avis ni des Polonais, ni des Allemands de l'Est, ni des Hongrois, ni des Slovénes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand. C'est l'avis des Anglais en tout cas !

M. Alain Lamassoure. Ce n'est pas non plus l'avis des trente-cinq gouvernements, y compris celui de l'Union soviétique et les derniers gouvernements communistes d'Europe de l'Est, qui, hier à Bonn, ont unanimement plébiscité la liberté économique, le droit de la propriété, la liberté des mouvements de capitaux et la convertibilité intégrale des monnaies.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. Alain Bonnat. Vous jouez sur les mots !

M. Alain Lamassoure. Second message : la B.E.R.D. - un sigle dissonnant pour une idée boîteuse - ferait honneur à l'humour de ses concepteurs si les sommes envisagées n'atteignaient dix milliards de dollars, ou d'ECU - on ne sait. Naturellement, nous sommes favorables à l'ordre de grandeur de cette aide pour les pays d'Europe centrale, mais pas à la méthode. Voilà des pays qui vomissent l'économie administrée qui demandent l'économie de marché et à qui l'on dit : nous avons la solution à vos problèmes. Il faut une banque d'Etat, et même d'Etats, à capitaux publics financée par l'impôt, dirigée par des fonctionnaires (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et ce sont eux qui vont leur apprendre à créer des entreprises compétitives sur des critères de rentabilité.

Bref, la potion magique à la sortie du socialisme réel, c'est une Gosbank. Si c'est cela, autant y admettre, en effet, des administrateurs russes !

Notre perplexité devient malaise en entendant le troisième message, sur lequel vous êtes revenu, monsieur le ministre d'Etat, et qui a trait à la confédération.

Cette traduction française de la « maison commune » a le mérite de flatter M. Gorbatchev. Elle a l'inconvénient d'ignorer l'histoire et la géographie. L'Oural, dont le sommet ne dépasse pas le puy de Sancy, n'est plus une frontière politique depuis quatre siècles.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. De Gaulle ne pensait pas la même chose !

M. Alain Lamassoure. La seule république fédérative de Russie, la « Sainte Russie », est aux quatre cinquièmes asiatique et s'étend jusqu'à Vladivostok. Si bien qu'une maison commune avec les Russes ne serait ni équilibrée, ni européenne.

La grande question qui va nous être posée vis-à-vis de l'Europe centrale est de savoir quelle réponse apporter aux demandes d'adhésion à la Communauté européenne. Vous n'en avez pas parlé. Or ces jeunes démocraties ont droit à la vérité.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Pour nous, la Communauté n'a pas vocation à s'agrandir indéfiniment avant l'achèvement de l'union politique, qui comportera elle-même une dimension militaire.

En revanche, si l'exemple de notre Communauté les attire, les Etats d'Europe centrale peuvent y trouver une référence et une inspiration en créant eux-mêmes une Communauté d'Europe centrale.

Ils peuvent y trouver l'intérêt économique d'un marché de 100 à 120 millions d'habitants plutôt que de cloisonner leurs économies renaissantes par des barrières commerciales et monétaires.

Ils peuvent surtout apprendre, comme nous l'avons fait depuis trente ans, à traiter et à surmonter les antagonismes nationaux ou régionaux en participant à une œuvre commune qui les transcende.

La construction européenne nous a appris que les nations sont incontournables, mais aussi qu'on a besoin d'un cadre pour que leurs conflits naturels ne soient pas insurmontables.

Monsieur le président, mes chers collègues, voilà quarante ans que nous construisons l'Europe pour nous préparer aux événements que nous vivons aujourd'hui.

A l'heure de vérité, cette Communauté européenne nous apparaît fragile, bureaucratique, biscornue, souvent tatillonne sur l'accessoire et inappuisante sur l'essentiel. Seulement voilà, elle a fait rêver tous les peuples emprisonnés de l'autre Europe. Et, surtout, elle nous a apporté la paix.

Le vrai acquis communautaire, ce n'est pas tant la liberté - elle était antérieure - ni même la prospérité - elle existe ailleurs -, c'est la paix. La paix entre les nations qui s'étaient combattues pendant mille ans et, en ce siècle même, jusqu'au génocide. Quarante ans plus tard, quand *L'Express* demande aux Français : « Quel pays est le meilleur ami de la France ? ». La réponse est : « L'Allemagne », et quand, dans le même temps, le *Spiegel* demande aux Allemands : « Quel est le meilleur ami de l'Allemagne ? », la réponse est : « La

France ». C'est à la Communauté qu'on doit ce miracle-là. Et c'est son exemple qui peut faire espérer à la Transylvanie ou au Kosovo ou à la Moldavie de connaître un jour le sort désormais heureux de l'Alsace-Lorraine ou de la Sarre.

Cette construction unique, l'année qui vient peut la paraître ou la détruire. L'U.D.F. tout entière sera de toutes ses forces dans le camp des bâtisseurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre, et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Mermaz.

M. Louis Mermaz. Monsieur le ministre d'Etat, à l'heure où nous sommes réunis ici, M. Valente est dans l'avion qui vole vers Beyrouth pour y retrouver Mme Jacqueline Valente et les autres otages libérés.

Au nom du groupe socialiste, mais aussi de l'ensemble de la représentation nationale, je veux vous dire notre joie face à ce dénouement, vous adresser pour votre action et celle du Gouvernement mes félicitations et vous demander, lorsque vous répondrez ce soir, de nous faire connaître votre point de vue et celui du Gouvernement sur la libération de cette famille et sur la situation des otages encore détenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Mermaz ?

M. Louis Mermaz. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de M. Mermaz.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président Mermaz, je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Je n'attendrai pas ce soir pour répondre à votre question. Je suis en mesure de confirmer en effet à la représentation nationale que l'avion qui ramène Mme Valente, son compagnon et sa fille sur Paris vient de quitter Beyrouth et sera vraisemblablement ce soir sur le sol français. Je confirme aussi que notre compatriote a été délivrée ce matin même à Beyrouth avec son compagnon et leur petite fille.

Cette nouvelle était attendue depuis deux ans et demi. La fin de cette épreuve remplit de joie, j'en suis sûr, tous les Français, à commencer par la famille de Mme Valente. Avant de venir vous rejoindre à l'Assemblée nationale, j'ai reçu du reste les membres de celle-ci, dont Mme Valente, qui a enduré les mêmes incertitudes et les mêmes angoisses que les autres parents d'otages.

Bien entendu, permettez-moi d'ajouter que la joie de chacune et chacun ne sera complète que lorsque tous les otages, et notamment les otages belges du *Silco* capturés avec Mme Valente, seront à leur tour rendus à la liberté, ce qui, je l'espère, ne tardera pas. Nous ne saurions non plus oublier les autres otages retenus au Liban dans cet instant, retenus par divers groupes, et pour lesquels les signes d'espoir qui apparaissent depuis quelques jours, quelques semaines, finiront, nous le souhaitons, par se concrétiser.

Vous le savez, j'ai tenu informés de nos efforts plusieurs membres de votre assemblée appartenant aussi bien à la majorité qu'à l'opposition. Il a fallu un long et patient travail diplomatique auprès de différents Etats de la région, parmi lesquels la Libye, pour parvenir enfin à cette libération de Mme Valente.

Cette action inlassable et discrète a été menée avec zèle, compétence et sérieux de bout en bout par nombre de fonctionnaires du service public français auxquels je tiens à rendre hommage, dans le respect de nos principes et de nos règles qui commandent notre comportement sur la scène internationale.

Je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux autres bancs.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Mermaz.

M. Louis Mermaz. Voici deux heures que nous débattons de l'avenir de notre pays, de l'avenir de la Communauté et de l'Europe tout entière.

L'accélération des événements à l'Est bouleverse aujourd'hui profondément les données de la construction européenne et nous sentons que de nouveaux équilibres se cherchent. Chacun sait que les transformations en cours en Europe auront des effets considérables également à l'échelle

du monde tout entier. Les repères qui étaient les nôtres depuis quarante-cinq ans sont en train de se déplacer très vite et, dans le fond, c'est d'une révolution qu'il s'agit.

Il y a plus de trente ans, la France choisissait l'alliance avec cinq de ses voisins, à Rome naissait, avec le Benelux, avec l'Italie, avec la République fédérale d'Allemagne, le Marché commun. « Le pari français » pour reprendre le titre d'un livre célèbre, paru il y a quelques années, était aussi un pari européen et, ce double pari a été finalement un couple gagnant. Ni l'Europe ni la France n'ont à le regretter. Les acquis institutionnels, les coopérations technologiques sont là. Derrière des sigles souvent mystérieux, P.A.C., Lurèka, F.E.O.G.A., F.E.D.E.R., les Six, puis les Neuf, puis les Dix et, enfin, les Douze ont connu une très importante croissance économique.

Le Marché commun, devenu entre-temps Communauté européenne, est aujourd'hui la plus grande puissance industrielle et commerciale du monde. Ce succès autour de nous provoque attirance ou envie.

D'ailleurs, à l'extérieur, les candidatures à un nouvel élargissement se manifestent. Au-delà, en revanche, beaucoup d'autres, comme les Etats-Unis ou le Japon, souhaiteraient la dilution de la Communauté en un vaste espace ouvert à tous vents. Au Sud, les pays qu'on appelle pudiquement « en développement », et qui sont en fait en crise profonde, s'inquiètent et nous sollicitent. A l'Est enfin, les nouvelles démocraties frappent à la porte.

Engagée dans la vaste entreprise du « grand marché », l'Europe est donc interpellée de tous côtés. Le débat qui intervient ici, à l'Assemblée, s'ouvre à un moment crucial. Les socialistes soutiennent sans réserve l'action et les initiatives du Président de la République et du Gouvernement. Mais l'exercice auquel viennent se livrer les ministres ici présents, loin d'être artificiel, répond à une nécessité.

Ici et là, des voix se sont élevées dans l'opposition pour critiquer, pour contester, souvent en ordre dispersé. Eh bien ! l'échange d'aujourd'hui devrait permettre aux uns et aux autres de faire valoir leurs arguments.

Le groupe socialiste, pour sa part, souhaite contribuer à l'effort collectif de concertation accepté par le Gouvernement. Il a ses propres questions à poser, ses interrogations, ses analyses, parfois ses recommandations à faire valoir.

La France, ne l'oublions pas, continue et continuera de conduire une politique mondiale fondée sur l'indépendance nationale. Cette indépendance, il faut s'en donner les moyens.

La France a une voix, une politique, des intérêts extérieurs qui portent loin dans le monde. Elle entretient des relations privilégiées, héritées de la géographie et de son histoire, avec les pays du pourtour méditerranéen, avec l'Afrique francophone, au Proche-Orient, en Asie, en Amérique du Nord, en Amérique latine, dans le Pacifique. Cela nous crée des devoirs de solidarité que nous n'avons pas l'intention d'abandonner sur le seuil de l'Europe.

M. Charles Pisto. Très bien !

M. Louis Mermaz. La France appartient également à une alliance qui a garanti et qui garantit sa sécurité, ainsi que celle des pays membres, depuis de très nombreuses années. Les données de notre sécurité sont en train de se modifier peu à peu. Mais l'heure, comme vous l'avez fait remarquer, monsieur le ministre d'Etat, n'est pas venue de remettre en cause un système qui nous a permis jusqu'alors de préserver nos libertés face à l'inconnu.

La France, enfin, a été l'un des principaux artisans du développement de la Communauté. Le Président de la République, du sommet de Fontainebleau en 1984 à celui de Strasbourg en décembre 1989, a fait avancer l'Europe.

En 1984, c'était l'Acte unique, l'élargissement à l'Espagne et au Portugal.

Les 8 et 9 septembre derniers, à Strasbourg, un coup d'accélérateur était donné pour l'Union économique et monétaire européenne et pour la charte des droits sociaux. Les Douze proposaient également la création d'une banque pour répondre aux besoins des pays de l'Est en voie de démocratisation.

Tout au long de ces années, l'Europe s'est édifiée, elle continue de se construire sur la réconciliation franco-allemande.

Le Président de la République a réactivé, à partir de 1983, le traité de l'Élysée, mais nous n'oublions pas les autres qui sont aussi nos partenaires. C'est pour cela que, depuis plusieurs années, avec le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, la France entretient un dialogue institutionnel. Ces sommets, comme on les appelle, confortent les liens bilatéraux, la confiance mutuelle et par là même, l'Europe.

Ces choix fondamentaux tracent une voie, mais comme le paysage change, ils doivent bien sûr prendre en compte des évolutions de plus en plus rapides.

En 1945, un équilibre militaire, politique, économique, culturel s'est bâti de part et d'autre de la ligne de contact entre troupes victorieuses du troisième Reich, venues de l'Est et de l'Ouest. Au prix d'amputations territoriales, d'une souveraineté limitée, l'Europe a connu un ordre qui lui a assuré quarante-cinq ans de non-guerre et, pour sa partie Ouest, quarante-cinq ans de croissance économique.

Mais l'Europe centrale, privée de libertés, disparaissait, satellisée par l'Union soviétique. Cette situation a régulé notre diplomatie, nos économies et notre vie politique.

En ouvrant une période nouvelle, la perestroïka et la glasnost ont libéré l'espoir longtemps contenu de retrouvailles européennes.

Or, depuis quelques mois, l'Europe semble retrouver peu à peu son visage historique et géographique. Le vent du renouveau souffle, comme il était souhaité hier par le général de Gaulle, « de l'Atlantique à l'Oural ». L'Europe retrouve ses points cardinaux : il y a l'Europe occidentale, l'Europe du Nord, l'Europe centrale et enfin l'Europe orientale.

En dépit de ces repères retrouvés, nous avons cependant du mal à prendre nos marques. De nombreuses interrogations naissent d'un mouvement qui va au-delà des prévisions les plus hardies. Comment dépasser désormais, dans les années qui viennent, la coupure en deux de l'Europe ?

Mais, dans le même temps, les rapports de force industriels et commerciaux ont été profondément bouleversés au sein de l'ensemble du monde développé. Les vaincus d'hier, au premier rang desquels le Japon, disputent la première place aux Etats-Unis. En Asie, de nouveaux pays industrialisés, solidement arc-boutés sur leurs défenses douanières et culturelles, bousculent les hiérarchies.

Quant à la Communauté, elle gagne une crédibilité en structurant un espace commun de production, d'échange, de recherche dont les fleurons - Airbus, Ariane - sont désormais bien connus à travers le monde. La présence de la Communauté en tant que telle, lors des sommets annuels des sept pays les plus industrialisés, témoigne de cette réalité nouvelle qu'est son statut international, son existence internationale.

Le jeu entre les différents acteurs du commerce international est complexe et contradictoire. Ici, de grands Etats, là Singapour, la Corée et, à côté, un ensemble original, la Communauté, fondée sur une double légitimité - légitimité nationale et légitimité communautaire. Mais les uns et les autres sont souvent en concurrence et cherchent parfois des complémentarités. De ce point de vue, les alliances entre firmes communautaires et entreprises extérieures à l'Europe transforment aussi très profondément le paysage économique de l'Europe.

Au-delà de ces cercles existe le vaste monde que souvent, par précaution, nous qualifions de monde en voie de développement. On le sait en effet, de l'Amérique latine à l'Afrique, en passant par certaines régions asiatiques, la crise est partout. L'optimisme d'hier fait place à un désengagement des investisseurs privés en Afrique et des banques d'affaires en Amérique latine. Il y a là, certes, une erreur d'appréciation. Il y a là incontestablement à brève échéance un risque. Les pays nantis ne peuvent indéfiniment ignorer à leurs portes une vaste zone de souffrances et d'instabilité. On en connaît les symptômes : émigration sauvage, montée des intégrismes politiques ou religieux.

La France est interpellée, mais la Communauté européenne l'est aussi tout entière.

M. Jean Auroux. Très bien !

M. Louis Mermaz. On nous dit sur les bancs de l'opposition que « le Président de la République n'est pas assez acteur ».

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Louis Mermaz. On critique l'absence d'imagination de nos gouvernants. Mais quand le chef de l'Etat s'exprime, M. Giscard d'Estaing, le 1^{er} avril, applaudit des deux mains à l'union monétaire. M. Chirac quant à lui, le 2 avril, s'y déclare plutôt hostile ! On comprend alors que M. Méhaignerie s'exclame le 5 avril : « L'opposition doit parler clair. » Effectivement, cela vaudrait mieux pour nous tous !

M. Robert-André Vivien. Ecoutez Chirac tout à l'heure !

M. Louis Mermaz. Mais la France se fait entendre. Le Président de la République est l'un des premiers à avoir compris la portée des changements survenus au Kremlin en 1985. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. François d'Aubert. C'est une plaisanterie !

M. Louis Mermaz. Il a, le premier, reçu M. Gorbatchev à Paris pour vérifier l'élasticité des changements annoncés. Il l'a fait dans la clarté et sans rien abandonner de ses convictions.

Souvenez-vous, à Moscou, quand il a évoqué le nom d'Andreï Sakharov, alors relégué à Gorki, ou à Prague, il y a plus d'un an, quand il a reçu à l'ambassade de France un dissident aujourd'hui Président de la République, Vaclav Havel. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela a été critiqué à l'époque, et pourtant de tels contacts avec les différents Etats d'Europe centrale ont permis à notre pays d'être présent et, aujourd'hui, d'être écouté.

La France a reconnu la légitimité de l'unification allemande dès le mois de juillet. Symbole de ces retrouvailles : la chute du mur de Berlin le 9 novembre. Quelques jours plus tard, le 18 novembre, le Président de la République, président de la Communauté en exercice, organisait un dîner de travail à l'Élysée pour répondre sans attendre à cet événement formidable, la perspective de la réunification allemande.

M. François d'Aubert. C'est du roman, tout ça !

M. Louis Mermaz. Cet événement heureux doit le rester. Il suppose plus que tout autre un accompagnement attentif. Le président français en a rappelé au chancelier Helmut Kohl la nécessité. Quel que soit le contexte de politique intérieure, il convient de ne pas oublier la portée des enjeux. Les frontières, la frontière Oder-Neisse en particulier, devaient être reconnues. Cela est fait.

M. Jean-Pierre Brard. Et les Sudètes ?

M. Louis Mermaz. Mais demeure l'urgence d'une nouvelle définition collective. La Communauté renforcée doit constituer un pôle de stabilité. A ce titre, le 28 avril, à Dublin, elle traitera de l'unification allemande. Sous présidence française, elle a, nous l'avons rappelé, mis en chantier une charte sociale et son unité monétaire. Au-delà, il y a le projet de confédération avancé par le Président de la République et la proposition d'accueillir à Paris les trente-cinq pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il reste en effet à définir la nouvelle architecture de la paix sur notre continent.

Présente sur ces différents fronts, la France n'a pas ménagé ses efforts pour rappeler que la Communauté a encore d'autres urgences.

Il y a, au sud, la Méditerranée. Le 22 décembre dernier, la France organisait à Paris une rencontre entre les Douze et les pays membres de la Ligue arabe. Quelques jours plus tard, mettant fin à plusieurs semaines d'intenses négociations, la présidence française proposait à la signature des parties prenantes les nouveaux accords de Lomé. Nous aimerions, monsieur le ministre d'Etat, pouvoir les ratifier au cours de cette session.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Louis Mermaz. Ces initiatives sont fondées. Leur opportunité est incontestable. L'Europe, la France et, au-delà, tous ceux dont nous avons parlé doivent y trouver matière à la réflexion et à l'action.

Mais pour relever ces défis, pour tenir ces paris, les Français doivent stimuler leur esprit d'initiative et leurs capacités. Ils disposent de moyens contrastés. Les éléments de force doivent être confirmés et amplifiés, les faiblesses identifiées et résorbées.

La force d'une économie repose au premier chef sur ses capacités productives. A cet égard, notre pays a pour lui quatre atouts, mais il souffre de deux faiblesses et doit obéir à une contrainte d'harmonisation fiscale jusqu'à présent respectée.

Premier atout : notre taux d'inflation à 2,5 p. 100 pour 1990, grâce à la conduite d'une politique de contrôle de l'inflation.

M. Jean Uberschlag. Merci Ballardur !

M. Louis Mermaz. Sur les six derniers mois de l'année, nous faisons mieux que l'Allemagne.

Deuxième atout : notre politique des taux d'intérêt.

Troisième atout : notre croissance, après deux années, 1988 et 1989, particulièrement bénéfiques, se maintiendra, d'après les prévisionnistes, à 3,2 p. 100 en volume en 1990.

M. Gérard Léonard. Merci Chirac !

M. Louis Mermaz. Quatrième atout : notre monnaie et la confiance que lui font les investisseurs étrangers. Le franc ne s'est jamais aussi bien porté par rapport au mark.

Cependant, ces performances ne doivent pas nous cacher deux faiblesses : le taux encore élevé de notre déficit commercial et la persistance en France d'un chômage qui reste plus élevé que dans d'autres pays puissants de la Communauté.

Et il est aussi des handicaps qui tiennent au non-respect des règles communautaires par nos partenaires. Les protections déguisées non tarifaires - le système des marques en République fédérale d'Allemagne par exemple - gardent une actualité dommageable. Les stratégies industrielles communes sont trop souvent mises à mal. En février, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne ont rejoint le camp de ceux qui souhaitent une ouverture du Marché commun aux véhicules japonais dès le 1^{er} janvier 1993. Quelques jours plus tard, les firmes automobiles allemande et japonaise Daimler et Mitsubishi signaient un accord de coopération. Ces questions de concurrence doivent être clairement posées si l'on veut que l'Acte unique ait un effet bénéfique sur le marché de l'emploi.

Mais la vraie richesse dépend également de la qualité des hommes et du sort qui leur est réservé. Le grand marché aura des effets démultiplicateurs sur la production ; il doit en avoir aussi en matière sociale. La présidence française, malgré les réticences britanniques, a fait adopter une déclaration de principes, la charte sociale européenne. Il faut aller plus loin si l'on veut éviter la cristallisation d'une Europe à deux vitesses : voyez ce qui se passe en ce moment au Royaume-Uni. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans ce cadre, l'Europe sociale ne saurait se limiter à prendre des mesures pour corriger ou amortir la construction de l'Europe économique. Il y a un risque de dumping social dont est porteuse l'Europe de Mme Thatcher. L'argent appelle l'argent et les zones européennes qui sont le plus avancées sur le plan économique risquent, si l'on n'y prend garde, de creuser l'écart avec les zones les plus pauvres. Cela conduirait inexorablement, de par la loi du plus grand nombre, à une pression à la baisse sur les acquis sociaux. La cohésion sociale et la vie démocratique seraient alors irrémédiablement remises en cause dans l'ensemble de la Communauté européenne. Or la cohésion sociale, le progrès social sont pour nous une des conditions de la création de l'Europe.

Deux cents ans après notre Révolution, on mesure la force des principes qu'elle a définis. La démocratie est un acquis et un atout. Les peuples d'Europe de l'Est l'ont enviée pendant longtemps. Ceux du tiers monde n'en ont bien souvent qu'une version affadie. Ne les décevons pas par des propos aussi étonnants que ceux qui ont été tenus en Afrique le 23 février dernier sur le rôle des partis uniques. Ne les décevons pas en construisant un monde de producteurs oublieux des citoyens.

La consolidation de la Communauté n'est pas seulement affaire d'économies d'échelle et de rapports. L'Europe doit être aussi une affaire d'hommes responsables. Le Parlement européen doit avoir les capacités de légiférer et de contrôler dans la sphère de ses compétences. Les parlements nationaux, eux aussi, ont un rôle essentiel à jouer : il faut préserver leurs droits en les dotant des moyens nécessaires.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Louis Mermaz. Un ordre s'affaisse sous nos yeux. Qui s'en plaindrait ? Mais pensons le changement, ne créons pas de déséquilibres susceptibles de faire basculer l'espoir dans le désordre.

La spécificité « occidentale », fondée sur le rejet de l'Est au nom de valeurs et de principes qui nous sont sacrés, ceux de la liberté, s'estompe avec l'échec des systèmes communistes. Elle doit nous conforter dans notre ambition sociale.

M. le président. Il faut songer à conclure, mon cher collègue.

M. Louis Mermaz. Liberté et libéralisme économique débouchant en fait sur la jungle ne sont pas synonymes. Ils sont mêmes antinomiques. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Millon. Ce n'est pas digne de vous !

M. Gérard Léonard. Et c'est ringard !

M. Louis Mermaz. Vous aurez beau dire : liberté et jungle sont antinomiques !

Il reste l'Europe renvoyée à elle-même, et à une géopolitique difficile, à l'Est comme au Sud.

L'Europe sera plurielle ou ne sera pas. L'union politique de l'Europe ne peut pas être la reproduction du système, du reste en dysfonctionnement, que connaissent les Etats-Unis d'Amérique ou des Etats décentralisés comme le Brésil, l'Australie ou l'Argentine. Elle doit inventer une nouvelle articulation de pouvoirs associant une double légitimité, nationale et communautaire. Si elle venait à l'oublier, nationalités et nationalismes viendraient le lui rappeler.

Cette Europe doit aussi inventer un nouvel espace de sécurité, ne brusquant pas les situations et ménageant des transitions. Elle doit répondre au formidable désir de renouveau politique des jeunes démocraties qui vont naître à l'Est sans bouleverser les équilibres stratégiques. Nous vivions hier le confort glacé des blocs. Le rideau de fer s'est relevé brusquement. Il nous faut construire avant que le décor ancien ne s'effondre, complètement miné. Que faire des alliances, de leurs stratégies ? Que faire des troupes stationnées en Allemagne, les troupes soviétiques, mais aussi les autres ?

Nous attendons bien sûr la rencontre du groupe des Quatre - les quatre anciennes puissances occupantes auxquelles se joindront les deux gouvernements allemands - qui commencera à traiter de ces questions.

Il n'est pas interdit, c'est le lot de tous, à Paris comme à Prague ou à Washington, de s'interroger. De s'interroger sans doute sur l'architecture économique, militaire, de notre continent. Mais de s'interroger aussi sur les idéaux qui, demain, peu à peu, rapprocheront les hommes hier séparés par des murs et par des barrières.

Le socialisme démocratique, comme toutes les formes de démocratie, peut y contribuer. Car, entre le communisme totalitaire et les lois d'airain du marché, il y a place pour d'autres perspectives de liberté, de justice et de paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Chirac, pour vingt-cinq minutes.

M. Jacques Chirac. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, voilà cinq mois presque jour pour jour que le mur de Berlin est tombé.

Il nous aura fallu ce délai, après beaucoup de silences, un certain nombre d'erreurs et bien des contradictions, pour que les responsables de l'Etat aient finalement consenti à éclairer l'Assemblée nationale sur leur vision de l'avenir de l'Europe et donc de l'avenir de la France. Du moins était-ce leur intention affichée. Le résultat, vous le dirai-je, monsieur le ministre d'Etat, et je vous ai écouté avec grande attention, n'est pas tout fait à la mesure de ce que nous attendions. Je trouve qu'il reste beaucoup, vraiment beaucoup d'incertitudes.

En quelques semaines, et alors que personne ne s'y attendait, tout le paysage de notre continent, toutes les données sur lesquelles était bâti son équilibre, hérité de la guerre, ont été modifiés.

Aucune question n'est désormais pour nous plus importante que celle-ci : quelles conséquences ces bouleversements auront-ils pour la France, quelles conséquences auront-ils pour l'Europe ?

Depuis la guerre, notre politique européenne, c'est-à-dire le cœur même de notre politique étrangère et de notre politique de sécurité, reposait sur quelques grandes idées, pour la plupart léguées par le général de Gaulle et auxquelles, de plus ou moins bon cœur, tous les gouvernements et toutes les majorités s'étaient progressivement ralliés :

L'entente et la coopération franco-allemandes, sur l'instigation et à l'exemple du général de Gaulle et du chancelier Adenauer, considérées comme une nécessité à la fois pour exorciser le passé et pour préparer l'avenir ;

La construction d'une Europe à six, puis à neuf, puis à douze, d'abord commerciale, puis économique et gagnant de proche en proche d'autres domaines, en faisant en sorte que les transferts de souveraineté demeurent strictement limités à ce que justifiaient les nécessités du fonctionnement d'une communauté économique ;

Une certaine forme de coopération politique, demeurée plus formelle que réelle et dont les résultats furent dans l'ensemble assez décevants ;

L'adhésion à une alliance atlantique destinée à remédier aux dangers nés de la coupure de l'Europe et à contrebalancer le pacte de Varsovie, alliance au sein de laquelle la France a toujours entendu maintenir l'indépendance de son action ;

Enfin, la création et le développement d'une force nationale de dissuasion nucléaire, en même temps que la première ébauche de ce que pourrait être à l'avenir un pilier européen de défense.

Voilà les principes qui furent, jusqu'à un passé tout récent, ceux de notre politique européenne. Disons, pour résumer les choses, que dans cette politique européenne de la France la construction économique de l'Europe de l'Ouest était beaucoup plus avancée que sa construction politique et militaire, mais la direction générale était bien celle-là.

Cette politique demeure-t-elle valide ? Faut-il observer une pause, faut-il la remettre en cause, faut-il aller plus loin ?

La question se pose car, je le répète, tout le paysage politique, stratégique, militaire de notre continent est en train de changer profondément. Nous venons de vivre en quelques mois un ébranlement dont les ondes de choc risquent en réalité de se prolonger jusqu'à la fin du siècle et peut-être au-delà.

Cette véritable révolution tient à un fait capital : l'effondrement de la croyance des peuples dans l'efficacité et la valeur morale du système communiste et, par conséquent, l'effondrement brutal de l'empire construit par Staline en Europe centrale et orientale.

Cet effondrement, c'est en Allemagne qu'il produit ses effets les plus spectaculaires. L'Allemagne de l'Est a voté. Elle a rejeté tout système socialiste ou communiste.

M. Louis Mexandeu. Attendez un peu ! N'allez pas plus vite que l'histoire !

M. Jacques Chirac. Elle a voté, de même que l'a fait la Hongrie avant-hier, pour les partis les plus attachés à la liberté politique et à la liberté économique.

Dès lors, l'Allemagne sera réunifiée, quoi qu'ait pu en dire, il n'y a pas si longtemps encore, M. Mitterrand, et beaucoup plus rapidement qu'on pouvait le penser il y a quelques mois, même si les difficultés de mise en œuvre commencent à apparaître.

L'effondrement des régimes socialistes en Europe de l'Est...

M. Louis Mexandeu. Des régimes communistes !

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Socialistes !

M. Charles Ehrmann. Assez, Mexandeu !

M. Pierre Mazeaud. Toujours Mexandeu !

M. le président. Messieurs...

M. Jacques Chirac. ...et l'unification de l'Allemagne posent désormais en plein jour le problème de l'avenir des pactes militaires.

Déjà les Etats-Unis et l'Union soviétique envisagent de diminuer leur présence militaire au centre de l'Europe et discutent de l'équilibre de notre continent, sans d'ailleurs que nous y soyons associés et sans que nous ayons fait connaître, en tous les cas publiquement, notre position.

De toute manière, le problème du champ d'action des alliances militaires est posé par l'unification de l'Allemagne. Ce sera l'un des objets essentiels de la discussion qui va s'ouvrir entre les quatre pays garants du statut de l'Allemagne et les deux gouvernements allemands.

M. Jean-Pierre Brard. Et les autres ?

M. Jacques Chirac. Enfin, dernière conséquence et non la moindre à nos yeux, quel avenir pour la Communauté économique européenne construite au prix de tant d'efforts depuis trente ans ? L'unité de l'Allemagne la remet-elle en cause ? Doit-on au contraire aller plus loin que la mise en œuvre, le 1^{er} janvier 1993, du grand marché et, comme on nous le propose ici ou là, compléter celui-ci par une super structure monétaire, politique, voire militaire qui élargirait et accélérerait les transferts de souveraineté à Bruxelles ?

A tant de questions, quelles sont les réponses - et vous comprendrez que ce soit, non seulement pour moi mais pour nous tous l'élément central et décisif - les plus conformes à l'intérêt de la France ?

M. Pierre Forgues. Celles du R.P.R. sans doute !

M. Jacques Chirac. Les réactions des autorités françaises, dans une situation dont je reconnais bien volontiers qu'elle est mouvante et imprévisible, ont été, vous me permettrez de le dire, monsieur le ministre, bien insuffisantes, bien décevantes, tantôt vagues, tantôt à contre-temps, tantôt inexactes.

Force est bien de rappeler que nous avons successivement indiqué que la réunification de l'Allemagne ne nous faisait pas peur, puis qu'elle n'était pas d'actualité, puis que l'Union soviétique se chargerait bien de l'empêcher - voyage à Kiev - avant de nous y rallier avec ce qui a paru à tous de la résignation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Pierre Forgues. C'est un peu court !

M. Jacques Chirac. Nous avons ainsi laissé s'ouvrir une crise grave et préoccupante avec la République fédérale : nous avons ensuite - quand je dis « nous » je parle des autorités françaises, du Président de la République - refusé de croire que les thèses soutenues par le chancelier fédéral allemand l'emporteraient aux élections du 18 mars en République démocratique allemande, pour finir, naturellement, après nous être trompés sur toute la ligne, par osciller entre la mauvaise humeur et la bouderie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Ma crainte, mes chers collègues, c'est qu'au moment où nous venons de gagner la guerre froide - nous les Occidentaux - nous soyons en train, si nous n'y prenons garde et si nous continuons à agir comme actuellement, de perdre la paix ou plutôt, je précise, de rater notre sortie de Yalta.

Pour faire bonne mesure, M. Mitterrand a cru devoir ajouter aux incertitudes et aux contradictions de sa politique étrangère, des affirmations qui, disons le mot, ont laissé pantois. Jugez-en : ce socialisme renié partout dans le monde, aurait encore pour lui l'avenir, notamment en France, mais il est vrai sous un nom nouveau, ce qui évidemment changerait tout : la société d'économie mixte ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cette liberté qui triomphe en Europe comme dans le monde, les peuples secouant leurs chaînes, retrouvant leur identité et aspirant à être responsables de leur destin notamment économique, cette liberté, tenez-vous bien, serait « à bout de souffle » ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

N'insistons pas, l'histoire a déjà tranché !

Plusieurs députés du groupe socialiste. En 1988 !

M. Jacques Chirac. C'est la liberté qui l'emporte dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Il est des moments où, quelles que soient les nécessités de la petite politique intérieure, l'on ne peut braver impunément les convictions profondes des peuples.

Me plaçant, comme je vous l'ai dit, sur le terrain qui est le plus important à mes yeux, celui des intérêts de la France, de la sauvegarde de son indépendance, de sa sécurité, je pose trois questions.

Première question : la France doit-elle poursuivre la construction de la Communauté économique européenne ? A-t-elle toujours intérêt à un grand marché sur lequel s'échangent les biens, les services, les capitaux et dans lequel les hommes circulent librement ? Ma réponse est oui.

Deuxième question : la France a-t-elle besoin d'assurer sa sécurité ? Les dangers qui subsistent en Europe et qui subsisteront longtemps encore rendent-ils nécessaire qu'elle participe à une alliance qui l'aide à assurer cette sécurité ?

Ma réponse est oui ! (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Roger-Machart. Quel scoop !

M. Jacques Chirac. Troisième question : la France, comme l'Europe de l'Ouest, doivent-elles aider sur les plans aussi bien politique, diplomatique, qu'économique et culturel les pays de l'Est européen à résoudre leurs problèmes, à garantir leurs frontières, à protéger leurs minorités ? La France doit-elle contribuer à développer sur le territoire de l'Europe tout entière un système de détente, d'entente et de coopération comme le souhaitait le général de Gaulle ? (« Oui ! Oui ! » sur divers bancs du groupe socialiste.)

Ma réponse est naturellement oui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mazeaud et M. Bernard Pons. Ils sont d'accord !

M. Pierre Forgues. C'est tellement original !

M. Jacques Chirac. En somme, les événements extraordinaires que nous vivons nous conduisent à résister à deux tentations.

La première est de considérer que toute la construction de l'Europe entreprise depuis la guerre, tout le système d'alliance qui a été bâti, n'ont plus de valeur et ne correspondent plus aux besoins de notre époque. Céder à cette tentation serait contraire aux intérêts de la France et de sa sécurité, comme à ceux de l'équilibre européen.

L'autre tentation, inverse, serait d'affirmer qu'il faut tirer argument des turbulences actuelles pour accroître, accélérer, perfectionner et, j'allais dire, rigidifier une construction européenne qui serait fédérale et géographiquement limitée. Je pense au contraire que, dans la période pleine d'incertitudes et de dangers que nous vivons, il nous faut, à nous Français, conserver entre nos mains l'essentiel de la maîtrise de notre destin avec, pour cela, tous les instruments qui nous sont nécessaires.

C'est pourquoi, mes chers collègues, autant nous sommes partisans du progrès de l'union de l'Europe, notamment sur les plans politique et militaire, mais aussi économique et social, cela va de soi, autant nous n'envisageons pas de faire nôtre l'idée selon laquelle il faudrait se hâter vers la construction d'une fédération de l'Europe de l'Ouest, laquelle, si les mots ont un sens, retirerait aux nations l'essentiel des pouvoirs diplomatique, économique, monétaire, militaire, politique qui leur sont indispensables pour assurer leur indépendance.

Que la construction économique de l'Europe ait rendu, et rende nécessaire, demain encore, les transferts de souveraineté, est évident, mais cela ne signifie pas que ce mouvement doit être accentué et accéléré jusqu'au point où l'essentiel de la souveraineté reposerait entre d'autres mains que des mains nationales. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Louis Mexandeau. M. Méhaignerie ne rit pas !

M. Jacques Chirac. La politique de la France doit être, à mes yeux, gouvernée par trois préoccupations : continuer la construction de l'Europe, l'élargir, l'approfondir, pour mieux assurer notre prospérité.

M. Pierre Forgues. On le fait ! (« Mal ! Mal ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jacques Chirac. Préserver, en l'adaptant, l'Alliance atlantique, pour mieux assurer notre sécurité.

M. Pierre Forgues. On le fait ! (« Mal ! Mal ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jacques Chirac. Mal !

Enfin, aider les pays de l'Est sur les plans tant économique que politique pour mieux garantir l'équilibre, la démocratie et la paix en Europe.

M. Pierre Forgues. On le fait ! (« Mal ! Mal ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jacques Chirac. Très mal !

En ce qui concerne en premier lieu la Communauté économique européenne, il est évident que le poids de l'Allemagne réunifiée y sera renforcé. Il est également probable qu'outre l'ex-Allemagne de l'Est, y adhéreront, à échéance plus ou moins proche, l'Autriche et peut-être la Suisse. Il est vraisemblable qu'au fur et à mesure qu'ils arriveront à construire une société de liberté, des pays tels que la Pologne, la Hongrie ou la Tchécoslovaquie, sans parler des pays membres de l'association européenne de libre-échange, comme la Suède, y trouveront leur place selon des modalités d'association qui doivent être étudiées de façon pragmatique au cas par cas.

Cette communauté dont la perspective est l'élargissement, il faut tout d'abord l'approfondir et la conforter, ce qui suppose que toutes les mesures soient prises pour que le grand marché puisse effectivement entrer en vigueur, comme cela est prévu et comme c'est nécessaire et utile pour nous tous, le 1^{er} janvier 1993.

A ce sujet, monsieur le ministre, permettez-moi de le souligner, que de chemin encore à parcourir ! Je vous rappelle un seul chiffre : la France consacre 45 p. 100 de sa richesse nationale chaque année au prélèvement d'impôts, de taxes et de cotisations sociales, tandis que ce pourcentage est inférieur à 40 p. 100 chez nos grands partenaires en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie, chez les autres aussi, d'ailleurs.

Cela signifie, en clair, que les travailleurs français et leurs entreprises paient de 300 à 400 milliards de francs d'impôts, de taxes, de cotisations de plus que nos grands voisins.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Jacques Chirac. Cela vous montre, mes chers collègues, quel effort est encore devant nous : cela vous montre que nous sommes encore très loin du compte et que, selon toute vraisemblance, nous ne serons pas en mesure, le 1^{er} janvier 1993, de supprimer les frontières fiscales, comme le suppose l'Acte unique, et comme cela est nécessaire...

M. Arthur Dehaine. A cause du gouvernement socialiste !

M. Jacques Chirac. ... parce que nous n'aurons pas été capables d'ici là, nous Français, de mettre nos prélèvements collectifs à un niveau aussi proche que possible de ceux de nos partenaires.

Dès lors, le risque existe que, faute, chez nous, du courage politique indispensable pour opérer les réformes permettant cette baisse des prélèvements - réformes qui avaient été engagées de façon systématique de 1986 à 1988 mais qui ont été interrompues depuis lors - (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - ...

M. Jean-Louis Gossduff. Tout à fait !

M. Jacques Chirac. ... l'Europe, telle que la voyait l'Acte unique, ne soit pas, dans deux ans et demi, en état de bon fonctionnement.

M. Pierre Mazeaud. Absolument !

M. Jacques Chirac. S'il persiste, monsieur le ministre, le Gouvernement devra répondre devant les Français à une question simple. Peut-il vraiment, en dehors du discours bien entendu, se prétendre européen et entrer dans l'Europe avec de pareils handicaps pour l'économie française, handicaps dont il ne semble pas se préoccuper ? En d'autres termes, le Gouvernement, est-il plus étatiste ou plus européen ?

M. Robert-André Vivien. Bonne question !

M. Jacques Chirac. Il doit choisir et nous éclairer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

C'est pourquoi je considère qu'il faut d'abord terminer l'ouvrage entrepris avant de fixer - comme le Président de la République semble avoir l'art de le faire - de nouveaux objectifs qui se surajouteraient les uns aux autres, avec pour seul effet de compliquer la tâche et d'en retarder l'accomplissement.

M. Robert-André Vivien. Excellent ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Chirac. Nous avons d'ailleurs vu le résultat de cette politique en 1986, quand, je le rappelle, le Gouvernement a trouvé une Europe qui était totalement en panne et qu'il a fallu à nouveau remettre sur les rails. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Jacques Chirac. On a parlé à ce sujet - je l'ai entendu à l'instant - de la monnaie européenne. Je souhaite, sur ce point aussi, être clair. Je crois, en effet, que le bon fonctionnement d'un grand marché suppose que nous nous dotions d'une monnaie commune, je dis bien commune...

M. Jean-Pierre Baeumler. Pas unique ! Ce n'est pas pareil !

M. Pierre Mazeaud. Justement pas !

M. Jacques Chirac. ... et pas unique qui serve d'instrument de mesure des valeurs, d'instrument de réserve pour les banques centrales et d'instrument de paiement pour les particuliers comme pour les entreprises. L'histoire, y compris contemporaine, en donne des exemples avec l'or ou avec le dollar. Cette monnaie commune devrait être gérée par un organisme indépendant des gouvernements comme de la Commission de Bruxelles afin qu'elle puisse utilement être confrontée au dollar ou au yen.

Mais pour autant, et afin d'éviter que l'essentiel voire la totalité du pouvoir économique, monétaire, fiscal, budgétaire, social ne soit en fait retiré aux Etats, nous sommes fermement et naturellement attachés au maintien des monnaies nationales, qui doivent circuler en même temps que la monnaie commune.

Telle est, depuis des années, notre position constante. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

En définitive, nous devons travailler pour une Communauté en voie d'élargissement qui doit achever la création du grand marché à la date prévue, ce qui est encore loin d'être acquis.

M. Jean-Pierre Baeumler. Et Giscard ?

M. Jacques Chirac. Cela nous conduit à une deuxième préoccupation : la France doit-elle repenser son système de défense comme un certain nombre de discours ou d'initiatives gouvernementales le donnent à croire ?

Eh bien, mes chers collègues, je vous assure que rien ne serait plus dangereux que de céder dans ce domaine à une euphorie trompeuse, ce qui est régulièrement le cas des démocraties.

M. Jean Uberschlag. Absolument !

M. Jacques Chirac. La situation actuelle de l'Europe est pleine d'incertitudes et de dangers.

M. Arthur Dehaine. C'est vrai.

M. Jacques Chirac. Incertitudes en Union soviétique où l'existence même de la fédération bâtie par Staline est menacée, mais où l'on risque, à l'issue des discussions de Vienne, de voir le déséquilibre quantitatif au détriment de l'Europe de l'Ouest remplacé par un déséquilibre qualitatif.

M. Arnaud Lepercq. Tout à fait !

M. Jacques Chirac. Cela est dangereux.

Incertaines en Europe orientale où la survie des régimes de liberté qui viennent de voir le jour est loin d'être encore solidement assurée.

Incertaines en Allemagne car nous n'avons pas, à ce jour, obtenu de nos amis allemands de façon formelle et claire les garanties indispensables que j'ai eu l'occasion d'évoquer dès

le 8 novembre dernier et qui devraient être données dans le cadre d'un futur règlement de paix, à savoir : le caractère définitif des frontières nées de la guerre, le renoncement également définitif à l'arme nucléaire, enfin le maintien de l'Allemagne dans l'O.T.A.N. et la C.E.E.

Incertitudes encore à la périphérie même de notre continent, avec la triple poussée d'une démographie galopante, du fondamentalisme religieux et de la prolifération des armes de destruction massive, notamment chimiques, et de leurs vecteurs balistiques.

Tout cela nous fait entrer dans une période dangereuse.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est certain !

M. Jacques Chirac. Cela pour dire que les causes de déséquilibre en Europe, comme les dangers existent ; pour dire aussi que l'Union soviétique - qu'il s'agisse de l'Union soviétique ou peut-être un jour de la Russie - demeurera le pays le plus étendu, le plus peuplé, militairement le plus fort, et de loin, et qu'un jour peut-être ce grand pays recouvrera une efficacité économique à laquelle ses richesses lui permettent de prétendre s'il sait réformer sa société. Quelle sera alors sa politique, dans les vingt ans qui viennent, quelles seront ses ambitions ? Nul ne peut le prédire aujourd'hui, sans doute même pas ses dirigeants.

Donc, la France doit être défendue. Elle doit, pour commencer, être capable de se défendre elle-même et c'est pour moi une nouvelle occasion de condamner fermement et de déplorer la remise en cause, au moment le moins opportun possible, de notre effort de programmation militaire tel que le précédent gouvernement l'avait fait voter en 1987. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Louis Pierna. Scandaleux !

M. Jacques Chirac. Mais la France n'est pas seule. Elle se défendra également en association avec ses alliés.

M. Jean-Pierre Brard. Contre qui ?

M. Jacques Chirac. Cela suppose la maintien de l'Alliance atlantique, quitte à ce qu'une réflexion soit engagée sur ses objectifs, son organisation et ses méthodes.

Il importe, en effet, de renforcer la cohérence de nos capacités européennes de défense et de réfléchir entre Européens d'abord, puis avec nos amis et alliés américains, sur une refonte de l'Alliance et de l'organisation militaire atlantique.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Chirac. L'objectif doit être la construction d'un véritable pôle de défense européen allié aux Etats-Unis et non dominés par eux, pôle dont le précédent gouvernement avait engagé les fondations entre 1986 et 1988, tant dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale que dans celui des accords bilatéraux ; je pense aux pays méditerranéens ou à l'Angleterre.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Chirac. Dans cette alliance nouvelle, la solidarité et la sécurité impliquent, cela va de soi, le maintien en Europe d'un minimum de troupes américaines.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. De Gaulle doit se retourner dans sa tombe !

M. Jacques Chirac. Troisième préoccupation : comment aider les nouvelles démocraties de l'Est ?

Il nous faut aider les pays de l'Est, les aider économiquement, les aider politiquement. Cette Europe sœur a besoin de nous. Et nous n'avons pas le droit - et ce n'est pas plus notre intérêt - de la décevoir.

Elle n'a pas uniquement besoin d'aide économique, de conseils et de financements, elle a besoin aussi de coopération politique et de solidarité, elle a besoin que nous l'aidions à définir les principes qui lui permettront de vivre et de progresser dans un climat de liberté, de paix et d'apaisement.

C'est pourquoi j'attache une grande importance à ce que cette coopération revête aussi des formes culturelles et linguistiques par la voie d'échanges d'étudiants, d'envois de missions, d'aide à la création d'une presse libre, d'échanges de programmes de radio et de télévision, ce qui d'ailleurs ne

manquera pas de redonner, à terme, à notre vieille Europe, sa dimension de grande civilisation commune à de nombreux peuples de notre continent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Sous quelle forme pouvons-nous le faire ?

On a évoqué de nombreuses idées, par exemple celle d'institutionnaliser ce qu'il est convenu d'appeler le Forum d'Helsinki qui regroupe trente-cinq nations. Cela fait tout de même beaucoup, mais c'est une voie.

D'autres ont évoqué l'idée d'une confédération européenne, concept un peu flou qui n'a jamais été expliqué confédération qui, si j'ai bien compris, se superposerait à une organisation de l'Europe de l'Ouest. Je n'en suis pas tout à fait certain. Et je crois qu'il faut éviter, dans des domaines aussi délicats, de masquer l'impuissance de la pensée par l'utilisation de concepts flous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je crois que nous pourrions d'autant mieux aider l'Europe de l'Est que nous, Européens de l'Ouest, aurons su bâtir entre nous un système de coopération politique tel que nous cessions d'agir en ordre dispersé. Les Douze doivent coordonner leur action, qu'il s'agisse de leurs efforts économiques ou de leurs efforts diplomatiques, pour assurer la cohésion, la sécurité et le progrès de l'ensemble de l'Europe.

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue !

M. Jacques Chirac. Je vais le faire dans deux minutes, monsieur le président.

C'est le sens que, pour ma part, je donne aux efforts vers l'union politique de l'Europe de l'Ouest.

Cette union politique de l'Europe de l'Ouest devrait être le moteur de la coopération à l'échelle de tout notre continent. A son instigation pourrait se tenir, une fois par an, une conférence paneuropéenne...

M. Jean-Pierre Brard. Ouverte à qui ?

M. Jacques Chirac. ... qui aurait pour but l'examen de la situation politique en Europe, la définition d'objectifs permettant d'assurer la paix et la prospérité, la concertation pour éviter les risques de conflits locaux, le développement économique et des échanges.

Ainsi, de façon empirique et progressive naitrait, de la volonté d'entente entre tous, comme un ensemble de notre continent, ainsi que le général de Gaulle en avait eu naguère la vision.

Mes chers collègues, on a salué dans les événements considérables que vient de vivre l'Europe la résurrection de l'idée nationale. Je la salue moi aussi.

Les nations sont la réalité durable de l'histoire. Sans elles, on ne peut rien construire. Mais ce qui vient de se passer, c'est aussi la victoire de ce à quoi nous croyons, c'est-à-dire de la liberté.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Jacques Chirac. C'est enfin la victoire que nous avons su remporter tous ensemble, nous, Européens de l'Ouest, grâce à notre cohésion et à notre unité patiemment construite depuis quarante ans. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Nous devons respecter ces démocraties qui s'éveillent, les aider à être elles-mêmes, mais nous devons éviter que l'Europe ne soit déchirée par de nouvelles tensions, telles qu'elle les a connues si tragiquement dans son histoire. La résurrection des nations ne doit pas conduire à ressusciter les déchirements dus aux nationalismes exacerbés du XIX^e siècle. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Dans cette Europe en mouvement, la France doit être plus forte, et cela suppose aussi un effort économique, plus sûr d'elle-même, et cela suppose une vraie conception d'une politique étrangère, pour jouer pleinement le rôle que tous, en Europe et dans le monde, attendent qu'elle joue : celui d'un grand pays demeurant fidèle à son engagement européen, décidé à tout mettre en œuvre pour que l'ensemble de notre continent, meurtri encore, retrouve la prospérité, la liberté et la paix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, pour vingt-cinq minutes.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a cinq ans, un tel débat sur l'avenir de la France et l'Europe aurait été marqué par un double pessimisme : pessimisme sur le devenir de l'Europe et pessimisme sur l'état de la France.

Aujourd'hui, si un nouvel optimisme semble justifié, il est bon pour l'avenir, pour la pédagogie de l'action politique quotidienne, de ne pas en oublier les causes.

Qu'est-ce qui a réussi en Europe ?

C'est la démocratie ;

Ce sont les systèmes décentralisés qui l'ont emporté sur les systèmes centralisés ;

C'est l'économie de marché ;

C'est la mise en application de solutions libérales, et non socialistes, pour sortir de la crise économique (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) ;

C'est la dynamique européenne créée par l'Acte unique et le grand marché ;

C'est la permanence et l'efficacité du couple franco-allemand, clef de voûte de cet ensemble ;

C'est l'Alliance atlantique, support de notre sécurité collective. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

Ces acquis ont été essentiels dans le processus qui a permis tout ce qui vient de se passer à l'Est. Donc ne j'oublions pas, chers collègues, et ne remettons pas en cause ces acquis fondamentaux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Mais, dans le même temps, ces événements à l'Est posent brutalement et fondamentalement le problème de la conception même de l'Europe du XXI^e siècle.

Ces bouleversements ont fait apparaître dans les familles politiques trois attitudes par rapport à la construction européenne.

D'abord, le repli nationaliste chez ceux qui, effrayés par ces bouleversements, inquiets de l'unification de l'Allemagne, en viennent à remettre en cause toute construction européenne.

M. Jean-Marie Caro. Hélas !

M. Pierre Méhaignerie. Ensuite, le retour à l'Europe d'hier, celle d'avant les guerres européennes, celle des Etats, celle du chacun pour soi chez ceux qui viennent plaider aujourd'hui que toute nouvelle avancée de l'Europe des Douze accentuerait le fossé entre les Etats de la Communauté et l'ensemble des autres pays européens.

Enfin, l'intégration communautaire, chez ceux qui désirent une communauté des Douze renforcée, prenant sa dimension politique, tissant des liens avec les autres pays européens - on parle des trois cercles - avec la zone de libre-échange et les pays de l'Europe centrale afin de bâtir à terme un grand ensemble dont la Communauté des Douze doit être dans un premier temps le moteur, puis le noyau dur.

M. Jean-Pierre Brard. Et les autres, les satellites ?

M. Pierre Méhaignerie. Pour nous, à l'Union du centre, et dans la grande famille démocrate chrétienne européenne, la Communauté européenne des Douze, prenant toute sa dimension politique, peut répondre à l'appel de l'Europe centrale, répondre demain aux exigences et aux attentes des Européens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Face à l'unification de l'Allemagne et à l'évolution des pays d'Europe centrale, que doit être notre action ? D'abord, imposer le sérieux dans la conduite des affaires du pays pour redonner confiance en eux-mêmes aux Français, parfois complexés vis-à-vis de leur grand voisin allemand ; ensuite, conforter l'amitié franco-allemande ; enfin, bâtir ensemble l'union monétaire et politique de l'Europe.

Premier point, le sérieux.

Il faut redonner à la France confiance en ses capacités.

Elle a tous les atouts pour être un pays prospère, peut-être le plus prospère de l'Europe. Les atouts, elle en a plus qu'aucune autre nation européenne, mais ce qui lui manque le plus, c'est la volonté des hommes politiques qui la dirigent, volonté nécessaire pour conduire les adaptations structurelles et pour être plus en harmonie avec les meilleurs de nos partenaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vassalisation !

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le Premier ministre, et vous, monsieur le ministre d'Etat, qui le remplacez ici, vous savez où sont nos faiblesses, quelles sont les faiblesses structurelles dont nous souffrons et qui sont écrites dans toutes les langues dans les autres pays de la Communauté : une centralisation politique et économique excessive,...

Mme Marie-Noëlle Lienemann. C'est vrai !

M. Pierre Méhaignerie. ... un niveau de prélèvements obligatoires élevé, un système d'éducation et de formation rigide et mal adapté à l'évolution et à la rapidité de la mutation des techniques, un service public trop lourd et insuffisamment productif et flexible. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Ces faiblesses, mesdames et messieurs les ministres, vous les connaissez. Que faites-vous pour les combattre ? (« Rien ! » sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Elles justifient dans une partie de l'opinion publique française les discours craintifs, l'exploitation des peurs.

A ne rien faire pour lutter contre ces faiblesses, vous porteriez une lourde responsabilité, vous accréditeriez l'idée ou le sentiment diffus dans une partie de l'opinion que la France est insuffisamment préparée à 1993.

Mesdames et messieurs les ministres, votre inertie actuelle est coupable. Attelez-vous dès maintenant, même si c'est difficile, aux réformes nécessaires.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. C'est déjà commencé, tout de même !

M. Pierre Méhaignerie. Ces réformes, quelles sont-elles ?

Dans le domaine de l'enseignement, mettez en œuvre l'indispensable décentralisation qui seule permettra les expériences, les évolutions et les évaluations. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

En matière sociale, favorisez la croissance du salaire direct sur le salaire indirect.

M. Jean-Pierre Brard. Liquidation !

M. Pierre Méhaignerie. Le salaire direct responsabilise, donne sa dignité au travail, accroît la motivation des hommes, tendra, seul, à réduire le noyau dur du chômage et nous rapprochera de nos partenaires. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

Dans le domaine économique, sortez enfin de la règle paralysante du « ni-ni ». (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

En matière budgétaire, ne laissez pas dériver les dépenses de l'Etat (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) et faites un progrès en matière de réduction de la T.V.A.

Dans le domaine de la fiscalité - c'est difficile - donnez à la France, et à ses collectivités locales, la fiscalité moderne qu'elle est en droit d'attendre et dont elle a besoin. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Puis-je simplement sur ce point ouvrir une parenthèse ? Depuis huit ans, dans mon département et ma ville, j'ai décidé non seulement de plafonner les taux d'imposition mais de les abaisser, au moins pour le département.

M. Jean Auroux. Nous sommes dans un débat sur l'Europe !

M. Pierre Méhaignerie. Oui, mais il est très lié au problème des prélèvements obligatoires et à la coordination des fiscalités européennes.

M. Jean-Louis Gosdoff. Cela n'intéresse pas les ministres !

M. Pierre Méhaignerie. Pour les collectivités locales, le fait que, désormais, 55 p. 100 des contribuables ne paieront jamais plus de 1 350 francs est une incitation formidable à la dépense. Car, dans ces conditions, elle est électoralement plus payante que l'économie budgétaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

L'erreur historique serait de ne pas utiliser une conjoncture économique très favorable pour réaliser ces mutations difficiles.

Votre volonté, votre courage, nous l'attendons.

Notre courage, à nous...

M. Jean-Pierre Brard. Où est-il ?

M. Pierre Méhaignerie. ... sera de faire ce que vous n'avez pas fait lorsque vous étiez dans l'opposition : soutenir les mesures qui armeront mieux la France pour concourir économiquement sur le plan européen et mondial et récompenser ensuite les Français de leurs efforts, en termes d'emploi, de pouvoir d'achat et de meilleure qualité de vie.

Telle est la première exigence, qui nous paraît la plus importante si l'on veut redonner confiance aux Français et éviter le mal et les inévitables.

Deuxième point, il faut conforter le couple franco-allemand.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà Coblençe !

M. Pierre Méhaignerie. Au cours des dernières semaines, des gestes et des positions nous ont irrités.

Nous regrettons que le Président de la République française, qui était en même temps président du Conseil européen, ne se soit pas rendu à Berlin, aux côtés du Chancelier, au moment où tombait le mur. Quel symbole si, ensemble, ils avaient franchi la porte de Brandebourg. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Nous déplorons, ainsi que l'ont déjà dit mes collègues de l'opposition, la réception officielle à l'Élysée, à neuf jours des élections en Allemagne de l'Est, du principal opposant au chancelier en exercice. *(Applaudissements sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis Mexandeau. Pourquoi pas ?

M. Pierre Forguea. Et le pluralisme ?

M. Pierre Méhaignerie. Nous condamnons ce snobisme intellectuel qui envahit les relations internationales et qui conduit à trouver plus chic d'encenser Gorbatchev que d'aider le chancelier Kohl. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Monsieur le ministre d'Etat, la France ne doit pas entretenir une ambiance inamicale et défiante entre Paris et Bonn, qui interdirait, si elle se poursuivait, de poser demain les vraies questions dans de bonnes conditions. C'est un préalable.

Aucune combinaison, aucun montage ne peuvent remplacer le couple franco-allemand. Le maintien du capital de confiance patiemment accumulé depuis quarante ans par tous les gouvernements entre la France et la République fédérale est le premier enjeu.

M. Jean-Marie Daillet. Absolument.

M. Pierre Méhaignerie. Qui menace ce capital de confiance ? Ceux qui agitent le spectre de la « Grande Allemagne » ! A croire que les Allemands de l'Est n'auraient pas le droit à la même liberté que les autres peuples de l'Est, ou bien n'y auraient droit qu'à condition de ne pas rejoindre leurs frères de l'Ouest !

M. Jean-Pierre Brard. L'Allemagne démilitarisée !

M. Pierre Méhaignerie. Ce langage alarmiste peut inciter les Allemands à penser que la France est de nouveau la proie de ses fantasmes, de sa méfiance, autrefois justifiée mais aujourd'hui désastreuse. Est-ce qu'on veut vraiment pousser l'Allemagne à chercher des alliances de rechange ? Je ne le crois pas. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Troisième et dernier point : il faut bâtir l'union politique et monétaire.

L'heure est venue pour la France de faire des propositions pour donner à la Communauté des Douze toute sa dimension.

Il faut bâtir impérativement l'union économique et monétaire.

Ne jouons pas avec les mots : il n'y aura d'union que si chaque Etat accepte le principe d'une monnaie européenne unique...

M. Bruno Durieux. Absolument !

M. Pierre Méhaignerie. ... gérée par un institut européen réellement indépendant...

M. Alain Bonnet. Il faut vous mettre d'accord avec Chirac !

M. Pierre Méhaignerie. ... et, par ailleurs, une coordination des politiques économiques avec celle de ses partenaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Nous le savons bien : jamais les Allemands n'accepteront de supprimer un système qui a assuré la force de leur monnaie si ce n'est pour l'échanger contre un autre qui leur donne les mêmes garanties. Et ces garanties qu'ils demandent sont tout autant dans notre intérêt que dans le leur.

M. Jean-Marie Daillet. C'est évident !

M. Pierre Méhaignerie. Nous aussi, nous avons une monnaie forte et je n'hésite pas à reconnaître le mérite qu'a eu M. Bérégovoy, socialiste par l'étiquette, mais libéral par le comportement. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. On a les hommages qu'on mérite !

M. Pierre Méhaignerie. ... de faire intelligemment fructifier ce qui avait été remarquablement planté entre 1986 et 1988. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française),* du moins, monsieur le ministre d'Etat, tant que les textes de loi ou les budgets ne viennent pas devant le groupe socialiste où ils sont, hélas ! Formidablement transformés.

Ces garanties que réclament les Allemands, rien ne nous empêchera de les assortir d'un contrôle réellement démocratique. Il faut que les futurs dirigeants du système européen des banques centrales soient désignés pour une longue durée par les gouvernements - qui, que je sache, sont des gouvernements démocratiques - et aient à rendre compte devant ceux-ci.

L'union économique et monétaire se définit par des taux de change fixes et irrévocables. Cela signifie que les monnaies européennes sont convertibles, sans limite entre elles.

Pourquoi dans une union économique et monétaire, où les taux de change sont fixes et irrévocables, est-il préférable d'avoir une monnaie unique, au lieu de douze monnaies nationales et une monnaie commune ?

Parce que l'existence d'une monnaie unique réduit pour les agents économiques - entreprises et particuliers - les coûts de transaction et ceux d'information. C'est la raison pour laquelle les chefs d'entreprise de toute la Communauté sont partisans de la monnaie unique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Louis Mexandeau. C'est un point de vue que ne partage pas M. Chirac !

M. Pierre Méhaignerie. Une monnaie unique n'impose pas aux Etats qui l'utilisent d'adopter une politique budgétaire uniforme et une politique sociale uniforme.

Il faut que toutes ces politiques qui tiennent compte des caractéristiques structurelles de chaque pays soient élaborées et appliquées dans des conditions qui rendent les politiques des Etats membres compatibles à la fois entre elles et avec les objectifs adoptés en commun. Nous ne devons pas confondre l'uniformité des politiques et compatibilité des politiques, sinon nous risquons d'aller les uns et les autres dans des impasses. On ne peut pas être favorable à l'union économique et monétaire et ne pas accepter la phase 3 du plan des gouverneurs des banques centrales. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

Je reconnais que plusieurs aspects du plan Delors peuvent être discutés et aménagés, mais refuser la phase 3, c'est refuser la fixité et l'irrévocabilité des taux de change ; c'est donc refuser l'objectif de l'union économique et monétaire. Il vaut mieux que chacun soit clair sur ce point. *(Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Mais la monnaie unique n'oblige pas seulement à l'intégration économique, elle oblige aussi progressivement à l'union politique. L'obstacle institutionnel présenté comme la principale difficulté est franchissable. Et j'approuve l'idée d'une conférence intergouvernementale consacrée à ce sujet ; d'ailleurs, l'opposition l'avait proposée, ainsi que M. Lamassoure l'a rappelé tout à l'heure.

Il faut renforcer les institutions : l'exécutif et le Parlement.

Pour l'exécutif, il existe, il est vrai, une alternative : soit une Commission responsable devant le Parlement européen ; soit un Conseil européen *bis* composé des adjoints directs des chefs de gouvernement.

La première solution est sans doute dans la tradition plus européenne que la seconde, mais on peut en discuter. Ce que, en tout cas, nous ne pouvons plus faire, c'est ne rien faire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

Il est de bon ton de brocarder ici et là l'Europe technocratique de Bruxelles. Et il est vrai, monsieur le ministre d'Etat, que l'Europe prend parfois des décisions qui ne sont pas de sa compétence. Mais l'Europe n'est technocratique à Bruxelles que parce que jusqu'à ce jour nous n'avons pas doté la Communauté d'un véritable pouvoir politique.

On ne peut à la fois refuser l'Europe politique et reprocher à la Communauté son caractère technocratique. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

L'autre « bond » démocratique concerne le Parlement, qu'il s'agisse du renforcement de ses pouvoirs, de la responsabilité de la Commission devant lui, des liens entre les parlements nationaux et le Parlement européen, lesquels sont très nettement insuffisants aujourd'hui, ou - pourquoi pas ? - de la modernisation souhaitable du mode de désignation en France des députés européens, si on veut mieux les enraciner dans leur région. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Les diversités nationales, les diversités culturelles - et c'est un Breton qui vous parle -, qui font la richesse de l'Europe, peuvent parfaitement s'épanouir avec l'existence d'institutions politiques communes disposant de pouvoirs limités. A ce sujet, je partage tout à fait le propos qui a été tenu précédemment sur l'application insuffisante du principe de subsidiarité.

Nous sommes convaincus que les Etats nationaux qui réussiront le mieux dans l'avenir sont ceux qui accepteront, face à la complexité des choses et à la mondialisation des problèmes, un transfert de pouvoirs à deux niveaux, dans deux directions : à l'échelon de la Communauté des Douze ; à l'échelon géographique le plus bas, pour décentraliser les lieux de décision.

Ce faisant, on développe la capacité créatrice et on permet aux hommes d'assumer leurs propres responsabilités. *(Applaudissements sur des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

L'autre volet de l'union politique, c'est une défense commune et une politique extérieure commune. Comme il a déjà été présenté, je serai beaucoup plus bref.

La réunification de l'Allemagne et la dislocation progressive du pacte de Varsovie vont poser dans de nouveaux termes le problème de la sécurité de l'Europe.

Nous pensons que l'Allemagne unifiée ne peut être neutre, qu'il faut sauvegarder l'Alliance atlantique...

M. Jean-Pierre Brard. Contre qui ?

M. Pierre Méhaignerie. ... et maintenir une présence américaine en Europe, même fortement réduite.

M. Jean-Claude Lefort. Si elle le souhaite !

M. Pierre Méhaignerie. Mais le moment nous paraît venu pour la France de prendre l'initiative d'une nouvelle politique de sécurité et de défense, car c'est elle qui est la mieux placée pour le faire. Cette nouvelle politique sera appelée à constituer, comme l'a dit Jacques Chirac tout à l'heure, le pilier européen d'une Alliance atlantique renouvelée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Mes chers collègues, je voudrais, en conclusion, citer une phrase de Maurice Allais, prix Nobel d'économie...

M. André Rossinot. Libérale !

M. Pierre Méhaignerie. ... libérale, qui déclarait voilà quelques jours dans un journal : « Pour l'histoire des prochains siècles, le XX^e siècle apparaîtra comme caractérisé par un vertigineux déclin de l'Europe. Quelles en ont été les causes ? Tout d'abord l'application du dogme de la souveraineté absolue des Etats,...

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. ... en second lieu le développement dans chaque communauté nationale d'un nationalisme aveugle. »

Puissions-nous, mes chers collègues, avoir la chance de rattraper dans cette dernière décennie tous les malheurs du XX^e siècle !

Pour notre part, nous continuerons, monsieur le ministre, d'agir pour aller vers une union monétaire et politique de l'Europe qui est bien l'aspect vital de la construction européenne. En cela, nous restons fidèles à l'idéal, plus que jamais d'actualité, des fondateurs de l'Europe. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie, pour vingt-cinq minutes.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, je voudrais tout d'abord dire la satisfaction des députés communistes de voir se dérouler, comme nous l'avions demandé, ce débat qui nous permet de réfléchir à l'avenir de la France et de l'Europe, en liaison avec la question de l'unification allemande.

Le parti communiste français estime que l'importance des événements récents survenus en Europe et leurs conséquences pour la France et pour la paix justifient un véritable débat national.

Des millions de Françaises et de Français sont préoccupés, comme nous, par la perspective d'une « grande Allemagne », forte de quelque 80 millions d'habitants.

Avec une économie et un Mark dominants et la plus puissante force militaire d'Europe occidentale, elle serait lourde de dangers pour l'économie, l'emploi, les droits sociaux, la souveraineté, la sécurité et la paix.

Que le Président de la République ait cherché à rassurer lors de son passage télévisé le 26 mars dernier n'empêche pas que 58 p. 100 de nos concitoyens disent craindre la domination de l'Allemagne, comme le montrent deux sondages récents parus dans *La Croix* et dans *L'Express*.

Nous partageons totalement leurs inquiétudes. Et les moqueries officielles qu'on entend de part et d'autre à ce sujet ont quelque chose d'indécent et rappellent les apaisements munichois de jadis...

M. Alain Bonnet. Mais non !

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Pierre Brard. Si ! Très bien !

M. André Lajoinie. ... que l'histoire a cruellement démentis.

M. Alain Bonnet. Vous ne connaissez rien à l'histoire.

M. André Lajoinie. Aussi ai-je conscience d'interpréter ici les sentiments non seulement des électeurs communistes mais aussi ceux de millions d'autres Françaises et Français attachés comme nous à la grandeur de la France.

La France dispose de grands atouts. Il n'y a aucune fatalité à la politique de déclin national.

Certes, les gouvernements qui se sont succédé ces dernières années ont entrepris une véritable opération de démolition des potentiels industriels et agricoles de notre pays.

Cette politique est marquée par la soumission aux intérêts supranationaux des multinationales et par la capitulation devant les exigences de la République fédérale d'Allemagne. Il s'ensuit une mise en situation de dépendance pour notre pays vis-à-vis de celle-ci, avec par exemple un déficit commercial de 57 milliards de francs en 1989. Et vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, ce déficit est industriel. Il ne provient pas des salaires puisque ceux-ci sont plus élevés, charges sociales comprises, en République fédérale d'Allemagne qu'en France.

Dans ces conditions, il est évident que le débat passionne les Français. Notre journal *L'Humanité*, qui a pris l'initiative depuis plusieurs semaines de donner la parole à nos concitoyens, recueille des milliers de réponses, venues d'horizons très divers, notamment d'un très grand nombre de jeunes.

Il est frappant que dans ces réponses reviennent massivement les témoignages multiples de l'inquiétude d'une dépendance de plus en plus grande de la France, que l'actuelle intégration européenne accroîtrait encore.

La thèse du Gouvernement est que la France et les autres peuples trouveront des garanties dans le renforcement d'une Europe supranationale. Ce point de vue est tout à fait illusoire. Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre d'Etat, qu'il s'agit là d'une politique « à la gribouille », aggravant le danger dont on prétend se protéger. En effet, elle correspond entièrement aux vues et aux intérêts de la R.F.A., et leurs dirigeants l'avouent eux-mêmes.

Le Chancelier Kohl, lors de son passage à « L'Heure de vérité », s'est prononcé ouvertement en faveur de nouveaux abandons des droits nationaux au profit d'une Europe sous hégémonie germanique. Il n'a pas manqué de noter les évolutions dans les prises de position des autorités françaises, qui, pour lui, vont dans le bon sens. Il reconnaît que la question de l'unité allemande doit accélérer l'unification européenne, et non l'arrêter.

La République fédérale d'Allemagne joue à la fois l'unification allemande et l'accélération de l'unification européenne. Il est donc faux de laisser entendre que la France aurait intérêt à cette dernière, car c'est de toute évidence l'Allemagne, et elle seule, qui y est intéressée et qui la dominerait.

En réalité, le Gouvernement en profite pour aller plus vite et plus loin dans le processus d'abandon national et de supranationalité.

Dans votre discours de Berlin, monsieur le ministre d'Etat, vous avez clairement affirmé la volonté déterminée des autorités françaises de construire l'union politique de l'Europe. Il s'agirait en clair d'un gouvernement supranational qui prendrait, je vous cite, « les décisions fondamentales qui nous engagent tous et chacun en matière économique, en matière de politique étrangère, en matière de sécurité ».

Par ces trois domaines clés, il s'agit là, assurément, de l'acceptation de la vassalisation de notre pays.

Au plan économique, d'ores et déjà, la République fédérale d'Allemagne représente à elle seule la puissance dominante dans la Communauté économique européenne. Elle fait peser sa domination sur notre pays. Elle serait considérablement renforcée avec l'unification qu'elle conçoit sans tarder comme une absorption pure et simple de la République démocratique allemande.

J'observe au passage que cette dernière occupe le dixième rang des pays industriels du monde. Ce n'est pas sans raison que les grandes firmes de l'Allemagne de l'Ouest se précipitent pour accaparer au meilleur compte son potentiel industriel.

Comment en nier les répercussions ? Comment ne pas craindre la mise à mort de nouveaux secteurs de notre économie, la liquidation de notre secteur public et des statuts, de nouvelles suppressions d'emplois, la précarité généralisée, une nouvelle baisse du pouvoir d'achat et de nouveaux coups portés aux protections sociales ?

Unifiée, la « grande Allemagne » constituerait une nouvelle superpuissance redoutée par de nombreux peuples, dont le nôtre. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Ainsi, pour le magazine américain *Newsweek*, « la France serait la grande perdante de l'unification allemande ».

Le processus a déjà commencé avec la décision de transférer de Toulouse à Hambourg la chaîne de montage de l'Airbus A 321, avec transfert de technologie, et pour la seule raison, de l'aveu même du P.-D.G. de l'Aérospatiale, de faire partie de la « valise financière de la R.F.A. ».

Par ailleurs, la directive de la Commission européenne, à l'initiative du commissaire Leon Brittan, pour réduire de 25 p. 100 la capacité de la régie Renault, tandis que s'ouvrent les frontières aux importations d'automobiles japonaises, ne va-t-elle pas dans le même sens ?

De même, l'accord conclu entre l'Aérospatiale et le géant allemand Daimler-MBB, anciennement Messerschmitt (*Murmures sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française*), au moment où celui-ci vient de s'allier avec le mastodonte japonais Mitsubishi, montre bien ce qu'il faut penser de l'argument mille fois martelé selon lequel l'intégration européenne permettrait de résister aux appétits japonais ou américains.

Source d'inquiétude au plan économique et monétaire, cette accélération de l'intégration européenne l'est aussi au plan politique. Si votre projet d'exécutif politique se réalisait, alors l'indépendance de la France, déjà fortement mise à mal, et sa souveraineté seraient totalement aliénées.

Les travailleurs de notre pays auraient encore moins de possibilités de donner leur opinion, de peser sur les orientations essentielles qui les concernent.

Et quel serait le pouvoir du Parlement national dans lequel nous siégeons si, comme le souhaite M. Méhaignerie, l'Assemblée européenne avait tous les pouvoirs ?

Plusieurs députés du groupe communiste. Très bien !

Mme Muguette Jacquaint. Il n'en a déjà plus beaucoup !

M. André Lajoinie. Monsieur Méhaignerie, vous abandonneriez sans doute alors votre mandat de député national !

Les applaudissements à cette accélération de l'intégration européenne de la part de la droite, notamment de son dernier orateur, ne nous surprennent pas.

M. Périgot, le président du C.N.P.F., ne s'y trompe pas lui non plus. Il a annoncé la couleur dès janvier : « La priorité des priorités - disait-il - c'est l'achèvement de la construction européenne et son irréversibilité ». Et il ajoute aujourd'hui avec le Président de la République et M. Giscard d'Estaing qu'il ne faut pas « avoir peur de la réunification ».

Pourtant, des voix s'élèvent pour rappeler des réalités évidentes. C'est *Le Monde diplomatique* qui démontre que l'absorption de la R.D.A. par la R.F.A., « c'est la fin de la stabilité pour la Communauté européenne tout entière ».

Ne parle-t-on pas déjà d'une lourde note financière à payer - y compris par les contribuables français - pour aider au financement de la digestion de la R.D.A. par le grand capitalisme allemand ?

Quand le Président de la République nous parle d'une confédération qui regrouperait autour de la Communauté économique européenne, en cercles concentriques, les pays de l'Alliance européenne de libre échange et les pays de l'Europe de l'Est, cela aboutirait, dans les conditions que je viens de décrire, à faire passer la plus grande partie du continent sous l'hégémonie d'une Allemagne surpuissante. Et l'on sait les liens privilégiés de la R.F.A. avec les Etats-Unis, chef de file mondial du capitalisme.

Sur le plan militaire, avec cette Europe-là, serait mis en place le pilier européen de l'Alliance atlantique. Les plus hautes autorités du pays évoquent la perspective d'une telle « défense européenne » qui devrait rester intimement liée aux Etats-Unis.

Une Allemagne unifiée augmenterait les risques de tension en Europe : 61 p. 100 des Français, selon les sondages dont j'ai déjà parlé, le pensent.

Avec 1,8 million de conscrits et de réservistes, l'armée conventionnelle d'une « grande Allemagne » constituerait la force la plus formidable en Europe occidentale. Helmut Kohl, en évoquant la Communauté européenne de défense - la C.E.D. - lors de « L'Heure de vérité », à la télévision,

n'a pas caché sa nostalgie de ce projet, battu dans les années 50 par l'union de notre peuple. Il espère sa revanche...

Vous avez exposé, monsieur le ministre des affaires étrangères, le projet d'un « môle européen de défense », appuyé par les forces nucléaires françaises et britanniques « modernisées », c'est-à-dire renforcées en nombre et en puissance. C'est encore à Berlin que vous avez défini un nouveau paysage stratégique, en affirmant tout aussitôt que l'Allemagne ne saurait être neutre.

C'est ce que disent les dirigeants de la R.F.A., qui se prononcent pour que l'ensemble de l'Allemagne soit inclus dans l'O.T.A.N.

Manfred Wörner, secrétaire général de cette organisation et citoyen de R.F.A., juge inacceptable la neutralisation d'une Allemagne unifiée. Il ne peut donc que se réjouir des déclarations convergentes des autorités françaises et allemandes.

Comment peut-on soutenir que le maintien de l'Allemagne dans l'Alliance atlantique constituerait un facteur de stabilité ?

C'est tout le contraire ! Alors que des efforts positifs sont déployés pour la réduction des armements, alors que la poursuite et l'approfondissement du processus d'Helsinki et divers développements récents pourraient, avec l'intervention de l'opinion publique, favoriser la marche à la disparition des blocs et une sécurité collective européenne, étendre le bloc militaire de l'O.T.A.N. vers l'Est, comme vous prétendez le faire, c'est s'orienter délibérément dans la voie de nouvelles tensions.

Et cela, ne l'oublions pas, dans un contexte où nombre de nos concitoyens se sont alarmés à juste titre de l'arrogance croissante du chancelier Kohl ; du flou - non dissipé - qu'il entretient sur le respect des frontières de 1945, question qui, je le rappelle, ne concerne pas la seule Pologne ; des flatteries qu'il prodigue à l'extrême droite allemande qui prône, vous le savez, le retour aux frontières du Reich de 1937.

Dans le même temps, ce n'est pas un hasard si notre propre pays est sollicité, voire pressé, de rectifier sous une forme ou une autre la décision de 1966 du général de Gaulle de quitter le commandement militaire intégré de l'O.T.A.N. Une telle insistance dans le cadre du « nouvel atlantisme » prôné par le secrétaire d'Etat américain James Baker ne laisse pas insensible, semble-t-il, le Gouvernement.

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. André Lajoinie. Nous nous élevons contre le choix des autorités de notre pays fondant prioritairement la politique française sur la possession de missiles nucléaires, alors que ces moyens d'extermination sont de plus en plus contestés dans le monde et font l'objet de remises en cause tant au niveau de l'opinion qu'à celui des Etats. Il est monstrueux d'espérer à ce prix obtenir quelques reliefs du festin des multinationales !

Cela cadre bien avec la place prise par la collaboration militaire franco-allemande, le développement des fabrications communes d'armements et d'autres développements conçus dans une optique militaire et de surarmement.

Là n'est pas la voie d'une coopération saine et d'une amitié solide de nos peuples.

Nous préférons quant à nous voir les jeunes Français et les jeunes Allemands marcher bras dessus, bras dessous dans la paix plutôt que de défilier ensemble au pas cadencé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Alain Bonnet. Nous aussi !

M. Jean Ueberschlag. Faisons l'amour, pas la guerre !

M. André Lajoinie. Sur la question de l'unification, les pays voisins et ceux qui ont vaincu l'Allemagne nazie ont leur mot à dire, car on ne peut ignorer l'histoire. C'est l'opinion de la France profonde, j'en suis persuadé.

J'étais il y a quelques jours en Dordogne, un département que vous connaissez bien, monsieur le ministre d'Etat. Là, sur proposition des communistes, un large rassemblement de patriotes d'opinions diverses s'est opéré pour affirmer l'inquiétude face à l'hégémonie d'une grande Allemagne et rappeler la volonté explicite du conseil général unanime que rien ne se fasse sans l'avis des Français et des vainqueurs de 1945.

M. Alain Bonnet. D'accord !

M. André Lajoinie. Les liens d'amitié véritables entre les peuples français et allemands ne peuvent se fonder sur l'oubli du passé et de ses enseignements si l'on veut éviter le retour des malheurs qui ont marqué des générations entières. Là aussi, Jean Jaurès avait raison d'appeler au courage pour chercher la vérité et la dire.

L'amitié que nous voulons avoir avec le peuple allemand - nous la voulons sincèrement - ce n'est pas celle de l'éditeur de disques de chants nazis, le sinistre Le Pen, et de l'ancien Waffen S.S. Schönhuber qui a paradé à Nice, il y a quelques jours ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Les vainqueurs de l'Allemagne nazie, dont la France, ont la responsabilité de veiller à ce que l'avenir de l'Allemagne soit inséparable de la sécurité de ses voisins.

Il existe des accords internationaux découlant des conséquences de la capitulation sans condition de l'Allemagne hitlérienne puis des processus des dernières décennies. Il y a aussi des règles internationales qui doivent être respectées par chacun. La négociation dite des « 4 + 2 » s'engage, et nous la saluons. Encore faut-il ne pas l'entraver par une politique du fait accompli.

Aux côtés de la France, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'U.R.S.S. et des deux Etats allemands, la Pologne doit participer à toute rencontre où ses intérêts sont concernés.

La négociation constitue l'unique voie normale de dialogue entre deux Etats allemands souverains, membres à part entière de l'O.N.U. et liés entre eux par le traité fondamental qu'ils ont conclu en 1972.

Une telle conception est à l'opposé de celle qui est propagée par les dirigeants ouest-allemands, mais aussi malheureusement français, prévoyant une incorporation en bloc ou en détail, par Länder, de la R.D.A. à la R.F.A. en invoquant l'article 23 de la Constitution de la République fédérale d'Allemagne. Cela équivaudrait à un *Anschluss* !

Certes, l'unification allemande concerne en premier lieu les peuples de ces deux Etats. Nous sommes pour le droit à l'autodétermination et, je le souligne, pour tous les peuples.

Mais quand on parle de « libre choix », il faut être conséquent et reconnaître le droit des Allemands de préférer en majorité, comme ils l'expriment dans tous les sondages, en R.F.A. comme en R.D.A., la neutralité et la démilitarisation ; or vous ne parlez pas de ce désir du peuple allemand.

Nous nous réjouissons de tels sentiments qui vont dans le sens de l'esprit qui devrait prévaloir en Europe à notre époque. Car, nous l'avons dit : si l'unification allemande doit se réaliser, qu'il s'agisse d'une Allemagne neutre, inscrivant son existence et son action dans le cadre d'un processus dynamique de désarmement, de coopération et d'amitié sur notre continent.

Ce serait une contribution de taille à la sécurité collective, à la coopération en Europe entre pays souverains et indépendants, une démarche qui s'inscrirait dans le processus d'Helsinki.

Quand ils proposent cela, les communistes français sont conscients de servir l'intérêt national et celui d'une Europe véritable. En même temps, ils partagent le sentiment majoritaire des citoyens de R.F.A., de R.D.A. et de France, exprimé par un sondage publié dans le journal *La Croix*.

Oui, donc, à la neutralité et à la démilitarisation de l'Allemagne dans le cadre de la dissolution des blocs militaires et de la marche au désarmement européen ! Oui à l'intangibilité des frontières de 1945 ! Oui à la coopération sur la base des intérêts mutuels et de l'indépendance nationale !

Les députés communistes se situent dans ce débat au niveau des intérêts de la nation et de son peuple, au service de la paix, de la coopération et de l'amitié entre tous les peuples.

Une autre politique est possible, conforme à leurs aspirations et répondant à leurs inquiétudes.

Pour la France, cela exige, en toute hypothèse, le développement des atouts nationaux, le maintien de la souveraineté, l'action pour la paix et la sécurité.

Nous voulons que la France valorise toutes ses potentialités et retrouve son rôle en Europe et dans le monde. Développer et moderniser le potentiel économique, industriel et agricole, satisfaire les légitimes revendications salariales, élever le niveau de vie, de formation, de santé, de logement, renforcer la protection sociale et les droits sociaux, garantir

les statuts, développer la recherche, assurer un environnement de qualité, c'est créer les conditions de coopérations nouvelles, car pour coopérer, il faut exister !

M. Gilbert Millet. Très bien !

M. André Lajoinie. Concernant la C.E.E., il doit s'agir d'une Europe pour les hommes et non pour les puissances d'argent, de coopération d'égal à égal entre pays souverains. Nous sommes pour des coopérations d'intérêt mutuel entre tous les Etats de notre continent, et avec ceux du monde entier, notamment dans le tiers monde.

Vous avez parlé du tiers monde, monsieur le ministre d'Etat, mais vous savez bien qu'il s'enfoncé aujourd'hui dangereusement dans la misère et dans le sous-développement, victime du pillage impérialiste.

Des premiers pas ont été franchis dans la voie du désarmement. D'autres peuvent l'être. C'est ainsi qu'il faut arrêter, les essais nucléaires et renoncer aux missiles Hadès. Notre objectif est de ne plus avoir d'armes nucléaires d'ici l'an 2000...

M. Louis Pierna. Très bien !

M. André Lajoinie. ... à condition, évidemment, que ces armements disparaissent complètement de la surface de la planète, afin de consacrer aux œuvres de vie les sommes fabuleuses gâchées jusqu'à présent pour la mort.

Nous agissons pour la réduction des forces militaires conventionnelles, le retrait de toutes les troupes et bases étrangères, de quelcun pays que ce soit, la dissolution simultanée des blocs et un système de sécurité collective européenne.

Rien ne devrait susciter de nouveaux obstacles à l'espérance d'une « maison commune européenne », de l'Atlantique à l'Oural, comme disait le général de Gaulle, dans laquelle les peuples européens travailleraient de concert, dans leur diversité et dans le respect du libre choix par chacun de son régime social et politique, d'une « maison commune européenne » à laquelle la France contribuerait dans toute la mesure de ses moyens.

Pour l'avenir de la France, de sa liberté, pour contribuer à une Europe des peuples et de progrès, les députés communistes s'adressent à chacun : hommes et femmes de progrès, démocrates, pacifistes, patriotes, croyants ou non-croyants.

Comme à d'autres heures de l'histoire nationale, ensemble, nous pouvons relever le défi : nous ne sommes pas seuls. Et, au-delà de nos frontières, de multiples forces et mouvements existent, en Allemagne et en Europe, avec lesquels il est possible de renforcer les échanges et la coopération au service de ces objectifs communs.

Puisse ce rassemblement imposer d'autres choix aux gouvernements que ceux de la tension, de la politique de force et de l'hégémonisme, générateurs de malheurs pour les peuples. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé que le débat devait se poursuivre jusqu'à son terme sans interruption de séance. Nous allons tenter l'exercice. Je vais donc être dorénavant très rigoureux, voire sévère, quant au respect du temps de parole de chacun.

La parole est à M. Marc Reymann, pour dix minutes.

M. Marc Reymann. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, depuis 1949, ce furent des Français, Maurice Faure, le général de Gaulle, Jean Monnet, Pierre Pflimlin, Robert Schuman, qui créèrent en coopération avec l'Allemagne les prémises de l'Europe.

C'est grâce à eux que l'Europe de l'Ouest connaît la paix, la prospérité. C'est grâce à eux que les pays de l'Europe de l'Est revendiquent de vivre dans le même modèle de société, libre et démocratique.

Ayant acquis la liberté d'expression élection après élection, tous ces pays, R.D.A. en tête, montrent leur volonté de rejet du socialisme, de sa bureaucratie, de sa nomenclatura et de l'interventionnisme écrasant de l'Etat dans la vie quotidienne, notamment dans la vie économique.

Dans le passé, la France a su être l'initiateur et le réalisateur menant à l'union européenne. C'est la France qui a lancé la C.E.C.A., l'intégration des Six. C'est elle qui a

promu l'élection au suffrage universel des députés au Parlement européen. C'est encore elle qui a institutionnalisé les réunions au sommet.

Tout cela a été possible grâce à la communauté de vues entre la France et l'Allemagne. Aujourd'hui, une fois encore, la France peut et doit parler et agir, de concert avec l'Allemagne afin d'activer l'Europe face à ces trois interrogations qui l'interpellent, la réunification de l'Allemagne, l'achèvement de l'Europe, les nouveaux rapports avec les démocraties de l'Est.

L'Allemagne s'unit irréversiblement. Les pays de l'Est dévoilent aujourd'hui quelles détresses humaines et quelles misères économiques cachaient les termes de démocratie populaire et de république socialiste.

Certains Européens, convaincus mais désemparés par l'accélération de la réunion de l'Allemagne en une seule entité, essayèrent de l'enrayer en renouant d'archaïques accords destinés à retarder cette unification.

L'Europe doit souder ce mouvement de la renaissance à la liberté de 17 millions d'Européens, dans un processus amenant à une union fédérale des Etats de la Communauté. Le Chancelier Kohl est entièrement acquis à ce que l'Allemagne unifiée se fasse dans un cadre européen se dirigeant d'une manière déterminée vers une fédération.

Le président irlandais en exercice du Conseil l'a parfaitement exprimé : « L'unification de l'Allemagne et le processus d'intégration de l'Europe sont deux faces d'une même pièce ». Les Länder de l'Est unis dans une Allemagne plus importante faisant partie d'une fédération européenne : cela permettrait de couper tout court à tout nationalisme exacerbé.

L'union économique et monétaire doit amener à une monnaie commune dans un premier temps. Monnaie commune ne remplaçant pas les monnaies nationales. Monnaie commune, l'ECU par exemple, constituant une monnaie de référence, plus dégagée des aléas inflationnistes nationaux. Cette monnaie de référence pourrait être basée sur des éléments moins directement variables. Ainsi, la zone Europe ne serait pas la zone Mark qu'elle est de fait actuellement.

Cette union devrait également mener à une réforme fiscale dans certains pays, dont la France, et à un renforcement de la coordination des politiques économiques qui ne signifierait cependant pas une non-responsabilité de chaque Etat.

Si l'union de type fédéral permettra de gommer toute tendance à un pouvoir hégémonique de l'un des Etats membres, elle devra cependant respecter leurs diversités. Il faudra clairement définir les compétences de cette future union, de ses organismes délibérants et de son exécutif, celles des Etats membres ainsi que celles de leurs collectivités locales. La France se doit de soutenir vigoureusement la demande de codécision législative exprimée par le Parlement européen.

Car, inéluctablement, l'union entraînera un transfert, dans certains domaines, des assemblées nationales vers les instances européennes. Et il n'est pas normal que perdure le « déficit démocratique » actuel.

L'Europe fédérée sera nécessairement une Europe décentralisée, aux régions puissantes dont les Länder allemands sont un exemple. En France, nos régions en sont conscientes et le démontrent. Il faudra leur donner plus de compétences et de moyens en leur laissant leur identité, et non en créant artificiellement et administrativement de nouveaux découpages.

Cela redonnera à la France, à l'esprit français, un rôle moteur dans l'élaboration du cadre juridique de cette union, à laquelle manque une base constitutionnelle.

Cette union créée - et elle ne pourra se créer qu'autour d'un pôle fort, formé par la France et l'Allemagne -, cette Europe structurée sur un mode fédéral pourrait envisager à terme d'accueillir d'autres démocraties européennes, les démocraties de l'Est européen. Mais, d'ores et déjà, il nous faut aider politiquement et économiquement ces pays. Or, actuellement, la majorité de l'assistance en faveur des pays de l'Est ne vient pas de la Communauté mais d'accords bilatéraux entre Etats membres et pays de l'Est. Pourquoi ne pas appliquer l'idée exprimée en commun par Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, de missions communes nationales, mission commerciales et missions dans les services, unissant des entreprises françaises et des entreprises allemandes ? Cela nous interpelle gravement sur la connais-

sance des langues de nos voisins, et notamment de l'allemand, dont la connaissance est un atout décisif pour la conquête des marchés de l'Est.

M. Jean Ueberschlag. Très bien !

M. Marc Reyman. Il reste bien des domaines à initier ou à soutenir pour la France dans la construction de l'Europe. Il est indispensable d'avoir une politique commune, européenne, de l'environnement, une politique transfrontalière. Les populations frontalières de toute l'Europe, frappées par la catastrophe de Sandoz, exigent dans ce domaine des réglementations contraignantes.

La non-application des accords de Schengen au 1^{er} janvier 1990 a démontré l'obligation pour les pays européens d'unifier leurs politiques en matière de visa, de droit d'asile politique et de politique générale de l'immigration pour les ressortissants des Etats tiers. Il est par conséquent urgent d'harmoniser dans les meilleurs délais les politiques de l'emploi dans les Etats européens. Vaste chantier !

La volonté constante de créer cette Communauté par les responsables de notre pays est réelle. Depuis plus de trente ans, année par année, avec des succès divers, la France a su faire progresser la réalisation d'une Europe démocratique. Récemment, elle a su enfin mobiliser ses forces et ses élus européens pour laisser à cette Europe démocratique un lieu de réunions, Strasbourg, dont le poids symbolique est significatif non seulement de la réconciliation de la France et de l'Allemagne, mais également de l'ouverture de l'Europe aux pays de l'Est.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Marc Reyman. Pour conforter Strasbourg, quelle initiative la France prendra-t-elle à Dublin ?

Malheureusement, pour certains, les symboles s'estompent devant les difficultés matérielles.

Le vote du 5 avril du Parlement européen est le moins mauvais résultat que nous pouvions espérer. Mais, en réalité, tant que la question du lieu du siège ne sera pas explicitement réglée, ce vote risquera de n'être qu'un sursis. Et même si, explicitement, le lieu est fixé à Strasbourg, le Parlement européen risquera, si les conditions d'accessibilité ne sont pas améliorées, de devenir une coquille vide.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler que, s'il y a quelques mois, dans cette même enceinte, il ne m'avait pas été répondu que « créer un deuxième hémicycle à Strasbourg, c'était du gaspillage », le combat pour notre ville eût été nettement moins âpre et eût laissé moins d'amertume dans nombre d'esprits de députés européens favorables à notre ville, mais sensibles aux pressions qui ont été exercées.

Aussi est-ce très solennellement que j'attire l'attention du Gouvernement sur l'urgence qu'il y a à améliorer les liaisons aériennes de Strasbourg en faisant de son aéroport un aéroport international réellement ouvert, ce qui n'est pas le cas actuellement malgré les efforts des gouvernements français successifs, dont celui de M. Rocard. (*M. Germain Gengenwin applaudit.*)

Enfin, nos populations attendent avec impatience le feu vert du Gouvernement pour la réalisation du T.G.V.-Est, véritable test de la volonté de la France d'amarrer les régions de l'Est au cœur de l'Europe.

Raymond Aron écrivait en 1977, dans un de ses derniers ouvrages : « L'Europe que l'on appelle décadente, c'est l'Europe de l'Ouest, plus riche, plus féconde, plus civilisée en un mot, que l'autre. C'est aux frontières de cette autre Europe que patrouillent les chiens policiers, que s'allument la nuit les miradors, ainsi que jadis aux limites des camps de concentration. L'avenir appartiendrait-il au despotisme et l'Europe de l'Ouest serait-elle vouée à la décadence, parce qu'elle s'obstine à croire à la démocratie et au libéralisme ? »

La chute du mur de Berlin, les résultats des premières élections libres dans les pays de l'Est sont la réponse la plus éclatante aux interrogations de l'illustre auteur.

Il nous appartient aujourd'hui de saisir cette chance historique en prenant des mesures que nos peuples attendent. En restant inertes et spectateurs devant les événements qui viennent d'ébranler les certitudes les plus fortes, nous serions absents à ce grand rendez-vous de l'histoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin, pour dix minutes.

M. Charles Josselin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, point de référence de l'Europe en gestation, la Communauté européenne est à un tournant de son existence. Et, parce que ce débat est consacré à l'avenir de l'Europe, c'est la Communauté qui sera l'objet de mon intervention, la Communauté dont la construction doit être accélérée, les structures renforcées, la dimension démocratique mieux affirmée au niveau de son Parlement comme au niveau des Parlements des Etats membres, afin qu'elle puisse, et la France avec elle, en elle, jouer pleinement son rôle dans le devenir d'une Europe enfin réconciliée avec son histoire et sa géographie.

Oui, le renforcement de la Communauté européenne est nécessaire.

D'abord, une certitude : nous allons vers l'Europe politique.

« L'axe essentiel de la politique française en Europe », a dit le Président de la République, lors de sa rencontre avec le Chancelier Kohl au mois de janvier, « est le développement de la Communauté, le renforcement de ses structures, afin qu'elle aille vraiment vers une volonté politique commune ».

Ce point paraît aujourd'hui acquis. La grande majorité des acteurs de la construction communautaire est convaincue - en tout cas, elle se dit convaincue - de la nécessité d'accélérer la marche vers l'union européenne, de renforcer la Communauté, à la fois pour des raisons internes et des raisons externes.

Pour des raisons internes sans doute, d'abord parce que l'Acte unique a élargi les compétences communautaires dans des conditions parfois trop imprécises ; parce que la réalisation du marché intérieur a atteint le seuil de l'irréversibilité, engendrant une intense activité législative, qu'il va bien falloir codifier ; parce que les domaines de négociation touchent aujourd'hui les domaines les plus sensibles pour la souveraineté des Etats - fiscalité, monnaie, police, par exemple - ; parce que la décision d'engager la réalisation de l'Union économique et monétaire place la Communauté « au croisement de l'intégration économique et de l'union politique », et les propositions faites à cet égard nécessitent la révision des traités. Mais notre ambition d'une Europe plus soucieuse de l'harmonisation vers le haut des droits sociaux de tous les travailleurs de la Communauté l'exige aussi.

La conférence intergouvernementale prévue pour la fin de cette année devrait donc être « l'occasion d'un *aggiornamento* de la Communauté » - je reprends là les propos qu'a tenus François Mitterrand dans son discours au Parlement européen le 25 octobre 1989. Le prochain sommet de Dublin pourrait permettre de préciser un calendrier à cet égard.

La grande majorité des acteurs de la construction communautaire est convaincue de la nécessité d'accélérer la marche vers l'union européenne et de renforcer la Communauté pour des raisons internes, que je viens d'énumérer, mais aussi pour des raisons externes.

Il ne faut pas ajouter à la désagrégation de l'ordre qui était imposé à l'Est, et aux risques de résurgence des nationalismes, l'éclatement ou la dilution de l'expérience de « démocratie plurielle » engagée à l'Ouest, expérience dont la Communauté est le laboratoire unique, pour reprendre l'expression de Jacques Delors. Mais n'est-ce pas le dynamisme de l'intégration européenne qui a permis à la Communauté de devenir un pôle d'attraction. N'est-ce pas ce dynamisme qui a aidé aux réformes économiques et qui explique pour une large part les bouleversements politiques qui sont apparus à l'Est ?

« La meilleure contribution que la Communauté peut apporter à l'Europe est de devenir un point de référence de l'exercice en commun de la souveraineté qui, en même temps, préserve l'identité nationale » : Jacques Delors, ici encore, a raison.

La Communauté doit être aussi plus démocratique.

Le débat politique et institutionnel est donc relancé. Le Parlement européen mène des réflexions à ce sujet. Des « assises sur l'avenir de la Communauté », suggérées par le Président de la République dans son discours de Strasbourg, pourraient se tenir prochainement, auxquelles participeraient, et nous nous en félicitons, des délégations du Parlement européen, mais aussi des parlements nationaux, des représentants de la Commission et des gouvernements.

Il s'agit donc aujourd'hui, en évitant toute querelle théologique, toute structure trop rigide obéissant à des schémas préétablis, d'ouvrir quelques pistes de réflexion.

Il apparaît nécessaire, tout d'abord, de clarifier les compétences, de mieux distinguer, en opérant une sorte de « *glasnost* communautaire », ce qui relève du domaine de chacun : Communauté ou Etats et, demain peut-être, régions. C'est le fameux principe de subsidiarité, auquel certains ont déjà fait allusion, qui doit présider à toute la construction communautaire.

Le projet de traité instituant l'union européenne, élaboré par le Parlement européen en 1984, expose ainsi ce principe dans son préambule : « Les institutions communes n'assument que les seules compétences nécessaires pour mener à bien des tâches qu'elles pourront réaliser de manière plus satisfaisante que les Etats pris isolément. » Sommes-nous sûrs que les choses se passent ainsi dès à présent ?

Une réflexion approfondie doit être menée sur la définition de ces tâches, et un mécanisme - peut-être une cour constitutionnelle - doit être mis en place pour assurer le respect de la répartition des compétences, y compris à la lumière de notre expérience d'une décentralisation qui a déjà fait bouger les lignes.

Une évolution de la Communauté dans le sens d'une fédération des Etats et des régions ne pourrait d'ailleurs que faciliter demain de nouvelles admissions en Europe orientale en appréhendant mieux certaines réalités régionales, notamment dans les Balkans.

Oui, il faut clarifier les compétences. L'ouvrage n'est pas facile, mais il paraît aujourd'hui indispensable de l'entreprendre si l'on veut avancer sans heurt vers l'union européenne. Il s'agit, ce faisant, de mettre un terme à toute dérive bureaucratique d'extension des compétences et à toute emprise nouvelle par le biais de la jurisprudence.

Au fur et à mesure que s'accélère la construction communautaire, le « déficit démocratique » de la Communauté apparaît plus préoccupant. Il est urgent de renforcer la dimension démocratique dans la Communauté : sa légitimité, son attrait - pas seulement par rapport aux pays de l'Europe de l'Est, mais aussi par rapport aux pays de l'A.E.L.E. - en dépendent.

Comment pourrait-on, en effet, prétendre s'ériger en modèle si le fonctionnement démocratique de la Communauté n'était pas garanti au niveau de ses propres institutions comme au niveau de ses Etats membres ? Car « il n'est pas question de remplacer une légitimité par une autre », ainsi que l'a souligné le président du Parlement européen, Enrique Baron Crespo : « deux légitimités démocratiques existent dans la Communauté, complémentaires l'une de l'autre, aux niveaux national et communautaire ».

Il faut donc à la fois améliorer le rôle du Parlement européen et renforcer celui des parlements des Etats membres, les deux ordres d'institution devant œuvrer ensemble au bien commun de la Communauté.

M. Gilbert Millet. C'est un vœu pieux !

M. Charles Josselin. Améliorer le rôle du Parlement européen, c'est d'abord renforcer sa mission législative, notamment en développant la procédure de coopération avec la Commission, et pas seulement dans le domaine budgétaire ; c'est ensuite accroître sa mission de contrôle des centres de décision communautaire ; c'est encore avancer sur la voie d'une procédure électorale plus uniforme, plus proche des citoyens de la Communauté. Est-il besoin de préciser que la référence à la région paraît, là encore, devoir être mieux prise en considération ?

M. Jacques Blanc. Exactement !

M. Charles Josselin. Le renforcement des relations entre le Parlement européen et les parlements des Etats membres doit également contribuer à réduire le déficit démocratique. Les modalités peuvent être diverses : consultation des parlements nationaux ou de leurs organes compétents sur les projets d'actes communautaires, commissions mixtes, nomination de rapporteurs pour les mêmes sujets dans les divers parlements, participation aux réunions de commissions, de part et d'autre, rencontres, par exemple. Certains vont jusqu'à envisager - vous y avez vous-même, monsieur le ministre d'Etat, fait référence tout à l'heure - d'ajouter une nouvelle chambre, un Sénat, composé de délégués des parlements nationaux, au Parlement européen actuel afin de

mieux assurer la présence des parlements des Etats membres dans la construction communautaire. Soit ! Mais l'expérience de l'ancien parlement européen, composé précisément de cette manière, a fait la preuve qu'il ne suffisait pas que quelques parlementaires seulement s'intéressent à l'Europe !

Cela conduit à évoquer, et il convient d'insister sur ce point, l'action des parlements des Etats membres.

Elle se situe, bien sûr, au niveau du contrôle de l'activité communautaire, mais aussi sur le plan législatif lorsqu'il s'agit de transposer les textes communautaires dans le droit national.

A l'évidence, le contrôle de l'action communautaire mérite d'être amélioré au niveau des Etats membres. C'est d'ailleurs une préoccupation commune à l'ensemble des parlements nationaux, ainsi que les travaux de la conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires européennes, qui s'est tenue au mois de novembre à Paris, en témoignent.

Pour ce qui est de notre parlement, la proposition de loi que j'ai déposée voilà déjà plusieurs mois et qui tend à accroître la mission et à renforcer les moyens des délégations pour les Communautés européennes a connu ce matin une avancée significative puisqu'une commission mixte paritaire a permis d'aboutir à un accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Dans quelques semaines, cette nouvelle disposition législative va replacer la France non pas en tête, mais au moins dans le peloton des pays qui disposent d'un tel moyen de contrôle.

M. le président. Monsieur Josselin, votre temps de parole est écoulé.

M. Charles Josselin. Mais l'action des délégations doit trouver un relais dans les commissions permanentes et dans le travail quotidien des parlementaires. Sur ce point, beaucoup reste à faire. On ne peut que déplorer l'indifférence coupable dont font souvent preuve les parlementaires français à l'égard des dossiers communautaires. Le contrôle de la construction communautaire requiert un examen permanent, continu, attentif, ingrat peut-être, mais indispensable.

L'Europe, voyez-vous, est trop souvent perçue comme l'accumulation des dossiers techniques, alors que c'est d'une approche politique qu'elle a besoin.

Notre parlement a son propre rôle à jouer dans la recherche d'informations, la confrontation des points de vue, la recherche de solutions, l'explication à fournir aux citoyens...

M. Jean Tardito. Il doit aussi se plier aux directives européennes !

M. Charles Josselin. ... et la démocratie est aussi à ce prix.

Pourquoi les dossiers les plus importants de l'actualité communautaire, ceux qui mettent le plus directement en jeu les compétences parlementaires - environnement, monnaie, fiscalité, Europe sociale, suppression des frontières intérieures - ne seraient-ils pas inscrits à l'ordre du jour des travaux de nos commissions permanentes ? Ne s'agit-il pas là de dossiers politiques ?

Ne croyez-vous pas qu'il y ait beaucoup à faire, éventuellement avec les commissions des parlements des autres Etats membres, pour examiner les résultats de la convergence des politiques économiques, rechercher l'harmonisation des taux de T.V.A., suivre et étudier la réalisation du programme d'action de la Commission des Communautés en matière sociale, en matière régionale ? Je songe là aux compensations que l'arc atlantique, par exemple, est en droit de revendiquer du fait du glissement vers l'Est du centre de gravité de l'Europe industrielle. Nous avons aussi vocation à rechercher ensemble des solutions aux problèmes posés par la libre circulation des personnes, questions dont on sait l'acuité et l'actualité puisqu'elle est liée au difficile dossier de l'immigration.

Il y a enfin la possibilité d'organiser plus de débats en séance plénière, soit sur l'ensemble de la politique communautaire, soit à l'occasion des réunions du Conseil européen, ou même sur certaines politiques communes ou certains thèmes préalablement étudiés par les commissions ou les délégations.

M. le président. Monsieur Josselin, je vous demande de conclure.

M. Charles Josselin. Je conclus, monsieur le président.

Certes, nos particularités constitutionnelles auxquelles nous devons aussi l'affaiblissement relatif du Parlement - la fixation de l'ordre du jour prioritaire par le Gouvernement et l'absence de vote à l'issue de tels débats - compliquent un peu les choses. Mais la situation peut s'améliorer - le débat d'aujourd'hui en est la preuve - et peut progresser encore.

Est-il besoin de rappeler que, si les questions communautaires sont mieux prises en compte au niveau de l'information et du contrôle, il sera d'autant plus facile de faire entrer des normes communautaires dans le droit national, dont l'autonomie doit être garantie, et d'en assurer une meilleure application ?

En tout cas, et ce sera ma conclusion, défendre les pouvoirs du Parlement européen et, en même temps, ceux des Parlements des Etats membres, c'est se battre pour l'Europe, pour l'union politique, et pour que la Communauté réellement démocratique soit, comme c'est souhaitable, le centre de gravité d'un nouvel équilibre sur notre continent, apte à assumer le rôle international qui lui est aujourd'hui reconnu par tous.

M. le président. Concluez, monsieur Josselin !

M. Charles Josselin. L'orateur précédent a rappelé que le génie de la France a permis souvent à celle-ci d'être à l'origine de constructions audacieuses dans le domaine international. Après la Société des nations, notre rôle dans l'émergence de l'Europe communautaire fut déterminant. Il serait attristant ou, pire, inquiétant pour notre avenir,...

M. le président. Monsieur Josselin, je vous prie de bien vouloir conclure !

M. Charles Josselin. ... sous prétexte d'une culture et d'une politique excessivement centralisatrices, que les Français, et d'abord les parlementaires comme les hauts fonctionnaires au demeurant, se révèlent moins capables que d'autres de porter, de concrétiser ces concepts qui, dans l'esprit de leurs auteurs, d'Aristide Briand à Jean Monnet, devaient servir mieux, en élargissant leur champ d'application, ces idéaux fondamentaux, plus universels, que sont - Louis Mermaux les a rappelés tout à l'heure - la paix, la justice et la liberté. Qui donc oserait prétendre qu'ils ont ainsi porté atteinte à l'identité nationale ?

Nous savons le rôle que joue en Europe et pour l'Europe le Président de la République. Nous savons les efforts déployés par le Gouvernement, les vôtres, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, pour achever la construction européenne, tant sur le plan économique, que sur les plans social, culturel et politique, et pour faire progresser pour demain cette idée de confédération européenne.

Après Louis Mermaux, le président de notre groupe, je tiens à vous assurer de notre soutien. Si l'Europe est notre avenir, je souhaite de toutes mes forces que le socialisme soit l'avenir de l'Europe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur Josselin, le temps restant à votre groupe sera amputé de cinq minutes.

La parole est à M. François Grussenmeyer, pour dix minutes. Je lui demande de respecter ce temps de parole, qui a déjà été largement entamé par M. Chirac.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, la préhistoire de la Communauté européenne pourrait peut-être remonter à Victor Hugo, qui prédisait vers 1848 la réalisation des Etats-Unis d'Europe. Cent ans plus tard, en 1946, à Zurich, Churchill lançait à son tour un appel pour l'union de l'Europe.

Certes, on est encore là dans la sphère du sentiment et des émotions, mais l'idée de l'Europe unie entre dans la sphère de la volonté et de l'action.

Les pères de l'Europe - Adenauer, Monnet, Schuman - décident, pour symboliser la réconciliation européenne, de fonder leur future unité sur ce qui fait leur division.

En 1950 naissait la C.E.C.A., la Communauté européenne du charbon et de l'acier,...

M. Gilbert Millet. Parlons-en ! La liquidation de la sidérurgie !

M. François Grussenmeyer. ... qui se concrétisait par la signature du traité de Paris en 1951 par six Etats. Par la suite, la C.E.C.A. se dotait d'une Assemblée parlementaire qui siégea tout naturellement à Strasbourg, dont le destin européen est inscrit dans l'histoire.

Ancienne ville libre du Saint Empire romain germanique, Strasbourg est aujourd'hui le centre de l'axe rhénan européen.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. François Grussenmeyer. Strasbourg a été choisie dès l'origine comme lieu de session des assemblées européennes, mais ne l'a pas été par hasard : en effet, elle représente l'image et la vocation d'une Europe réconciliée, d'une Europe pacifiée, d'une Europe solidaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Bonnet. Nous sommes d'accord aussi !

M. François Grussenmeyer. Symbole de la réconciliation franco-allemande, siège du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des Droits de l'homme, de la commission centrale pour la navigation sur le Rhin, ainsi que de multiples organismes à vocation européenne, Strasbourg représente l'Europe du cœur.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. François Grussenmeyer. Oui, l'Europe du cœur, c'est celle des bâtisseurs de cathédrales, des artisans de la réunification, de ceux qui veulent une Europe des hommes, une Europe de paix, une Europe tournée vers l'avenir, pour permettre à tous ses citoyens de vivre libres, dans une Europe démocratique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Alain Bonnet. Vous auriez mieux fait de voter à Strasbourg pour y maintenir le Parlement européen !

M. Bernard Pons. Vous n'avez certes pas à nous donner des leçons sur ce point !

M. François Grussenmeyer. Aujourd'hui comme hier, l'idéal européen est combattu par ceux qui en vivent, par ceux qui ne voient l'Europe que sous l'aspect négatif des règlements tatillons et des dispositions bureaucratiques. L'idéal européen est combattu aussi par ceux que l'on désigne sous le terme d'« Eurocrates ».

Certes, il est indispensable d'harmoniser les règlements, les lois et les dispositions fiscales, afin de lever les derniers obstacles à la libre circulation des biens, pour réussir ce grand marché intérieur de 1993 dont on a parlé souvent cet après-midi.

M. Gilbert Millet. Où est l'Europe des nations du général de Gaulle !

M. François Grussenmeyer. Mais cette Europe doit-elle se faire au détriment des hommes qui la composent ? Sûrement pas !

L'Europe que nous construisons patiemment, depuis plus de trente ans, doit-elle être uniquement une Europe des marchands ou doit-elle être une Europe des citoyens ?

Devons-nous opposer une Europe administrative à une Europe politique ? Car enfin, c'est de cela qu'il s'agit !

On veut opposer une Europe technocratique dont le siège est à Bruxelles à une Europe des citoyens qui ont élu leurs représentants pour siéger au Parlement de Strasbourg.

M. Franck Borotra. Très bien !

M. François Grussenmeyer. Dans ce que pudiquement l'on appelle « l'affaire du siège », on veut opposer, l'« Europe des règlements » à l'« Europe du cœur ».

On veut opposer Bruxelles, symbole de l'administration européenne, à Strasbourg, symbole de l'idée européenne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Dans ce combat, il ne s'agit pas de définir quelle est la ville qui a le plus bel aéroport ou la vie nocturne la plus trépidante. *(Sourires.)*

M. Alain Bonnet. C'est Paris !

M. François Grussenmeyer. Il s'agit de définir notre idée de l'Europe de demain.

Tous les gouvernements français successifs ont soutenu la place et le rôle de Strasbourg, capitale européenne. Permettez au doyen des députés alsaciens de les en remercier. Il faut continuer sur ce chemin, et cela de deux manières.

D'un point de vue pratique, d'abord, il faut continuer à soutenir financièrement les efforts entrepris pour offrir aux parlementaires européens des conditions de travail attractives et il faut surtout améliorer encore les liaisons aériennes ou accélérer de manière significative la mise en chantier du T.G.V.-Est, qui est une obligation impérieuse pour la place de la France, au centre du réseau ferroviaire européen. Des engagements ont déjà été pris. Je serais heureux que le Gouvernement et tous les responsables d'une manière générale puissent les tenir.

D'un point de vue politique, il faut que le Président de la République concrétise sa promesse de faire inscrire à l'ordre du jour du Conseil européen de Dublin la question du siège, car seule cette instance peut juridiquement en décider.

Si les objectifs assignés à la construction européenne sont bien compris de tous, il est de notre devoir de soutenir la position de Strasbourg. Il s'agit, comme se plaisaient à le souligner Conrad Adenauer et le général de Gaulle, de faire de la construction européenne le symbole de la paix, de la réconciliation et de la foi en l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Bernard Pone. Mme le ministre a applaudi !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, pour cinq minutes.

M. Jean-Paul Virapoullé. Madame le ministre, mes chers collègues, je n'ai que cinq minutes pour vous parler de l'Europe périphérique : celle-ci existe et elle est bien présente dans le monde. A mon avis, j'aurai assez de temps pour vous convaincre car la cause me paraît juste.

Nous souhaitons que le Gouvernement français inscrive à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale qui se tiendra d'ici à la fin de l'année les mécanismes d'adaptation liés à l'intégration de nos régions, qu'il s'agisse des D.O.M. ou des régions périphériques, afin de permettre une intégration équilibrée et le respect de notre identité dans la Communauté économique européenne.

Il y a à cela deux raisons, madame le ministre. La première raison est d'ordre historique. Selon l'article 227 du traité de Rome, le Gouvernement français avait deux années pour proposer les adaptations destinées à notre intégration. Ce délai s'est écoulé et rien n'a été fait : aussi sommes-nous entrés dans l'Europe non pas par une volonté politique clairement exprimée, avec réalisme et détermination, mais par le biais d'une décision juridictionnelle tombée en 1978, l'arrêt Hansen. On y a constaté ceci : puisque le délai de deux ans s'est écoulé, que le Gouvernement français n'a pas proposé des adaptations, les règles communautaires s'appliquent intégralement et *de facto* aux D.O.M. !

A mon avis, ce manque de volonté politique est à l'origine non seulement des difficultés que nous rencontrons, mais aussi des retards que nous avons pris ainsi que des dégâts causés à l'économie de ces départements dans leurs productions traditionnelles. Je tiens à proclamer ici, et sans avoir peur de me tromper, que depuis trente-trois ans, les départements d'outre-mer n'ont pas été placés dans des conditions égalitaires de concurrence et de production.

Une seconde raison motive ma demande : nous avons aujourd'hui une formidable opportunité. Je ne crois pas que l'Allemagne de l'Est puisse entrer dans la Communauté par un coup de baguette magique. Certes, il existe une volonté politique très forte du gouvernement ouest-allemand, mais un régime d'adaptation sera nécessaire. Si, pendant les années écoulées, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie étaient les grands pays demandeurs de cette adaptation, nous avons maintenant une opportunité à saisir. L'Allemagne, elle aussi, sera demandeur pour un régime transitoire, d'adaptation !

Profitons donc de l'opportunité pour justifier notre position. Nous pensons fortement qu'il n'y a pas de développement économique, de création d'une union économique et monétaire sans élaboration d'un nouveau traité que le chef de l'Etat a appelé de ses vœux à Strasbourg.

En résumé, madame le ministre, considérons les trois avancées que le Gouvernement a obtenues à Bruxelles depuis quatre ans, de 1986 à 1988, puis de 1988 à nos jours. D'abord, nous avons obtenu un doublement des fonds européens dans le cadre des programmes de développement régionaux. Ensuite, nous avons eu des aides au développement économique dans le cadre du POSEIDOM. Enfin, un régime particulier de l'octroi de mer a été mis en œuvre.

Ces avancées sont significatives, certes, mais leurs bases juridiques sont fragiles. Considérons l'exemple du régime de l'octroi de mer. Il suffit du simple recours d'un particulier auprès de la Cour de justice de Luxembourg pour qu'il soit remis en cause. Or nous ne pensons pas qu'il soit possible de développer des régions aussi éloignées par la géographie, mais aussi proches par les intérêts et par le cœur, avec la peur constante d'une sanction juridique sur le plan des grands axes de notre développement.

En 1990, le Gouvernement devra avoir le courage de faire ce qui n'a pas été fait en 1957, c'est-à-dire de jouer cartes sur table en proposant les adaptations nécessaires à notre intégration. D'ailleurs j'ai formulé déjà cette proposition, madame le ministre, à M. Le Penec lors du vote du budget des départements d'outre-mer et il a pris note avec intérêt de ma demande, puisque le 22 novembre 1989, lors de sa communication au conseil des ministres sur « l'outre-mer français et l'Europe », il a fait part au chef de l'Etat d'un écho favorable recueilli auprès de l'ensemble des élus des départements d'outre-mer, tendant à obtenir l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale.

M. Le Penec avait ajouté : « Le renforcement de la cohésion économique et sociale, qui sera l'une des questions traitées par la conférence intergouvernementale sur l'union économique et monétaire, pourrait être une occasion pour la France de faire mieux prendre en compte par la Communauté les spécificités de nos départements d'outre-mer ».

Etes-vous donc prête, madame le ministre, à négocier l'amélioration et la pérennité, au-delà de 1993, du traité de Rome ?

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Paul Virapoullé. Je vais conclure, monsieur le président. L'adaptation, dans le cadre du nouveau traité, permettra en effet de conforter les travaux de la Commission et du Conseil de la Communauté en ce qui concerne le régime d'accès privilégié de nos productions traditionnelles par rapport aux productions des A.C.P.

L'adaptation du traité concrétisera notre volonté politique - volonté qui, je l'espère, est commune - de faire des régions d'outre-mer des régions à part entière de l'Europe. Il y va, et c'est ma conclusion, monsieur le président, de la dignité de nos populations, de la crédibilité de la France et de la capacité de l'Europe à élargir ses frontières tout en respectant les équilibres régionaux et les particularités locales.

Sans volonté politique, madame le ministre, nous construirons une Europe monolithique, sclérosée, qui ne sera qu'une zone de libre-échange.

Grâce à la volonté politique, nous construirons une confédération européenne équilibrée, véritable pôle de démocratie, d'humanisme et de progrès dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent, pour cinq minutes.

M. Robert Montdargent. Je regrette l'absence de M. le ministre d'Etat, car je voulais précisément faire écho à son discours. Lorsqu'il a commencé, je me suis laissé aller à dire : voilà un ton nouveau, une approche nouvelle. Surtout lorsqu'il s'est exclamé : « L'Europe des blocs est morte ! »

Dans le temps qui m'était imparti, j'avais l'intention, en effet, d'évoquer précisément les problèmes de la sécurité européenne. Dans l'exposé de M. le ministre qui ne pouvait applaudir la réunion annoncée avant la fin de l'année des trente-cinq pays de la C.S.C.E. en vue d'établir « les nouvelles étapes de l'Europe de la sécurité » ?

A la suite de ces intentions louables, nous étions en droit d'attendre, mes chers collègues, un énoncé des propositions que la France avancerait. Là, je dois avouer ma déception,

car ce qui frappait dans cette partie du discours du ministre d'Etat c'était le rappel de positions ne tenant pas compte du nouveau climat européen.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'Europe de « l'après-Seconde Guerre mondiale » s'est effacée après l'ouverture du mur de Berlin et les récents événements à l'Est. Pourtant, le double concept de la défense et de la sécurité n'a pas évolué. Le ministre d'Etat souhaite même établir les « premiers éléments d'une politique commune de défense ». Le troisième concept est celui de la menace. Mais quelle menace ? J'aimerais qu'on nous l'explique. Ce concept a la vie dure !

A ce rythme, quand va-t-on proposer le retour de la France dans l'O.T.A.N. dont les gazettes, en ce moment, parlent beaucoup ?

Pourtant, monsieur le ministre d'Etat, cette Europe-là, faite de divisions et de tensions militaires, avait déjà commencé à se fissurer sous l'impact des propositions audacieuses de Mikhaïl Gorbatchev : accord sur les euromissiles, réduction unilatérale des forces militaires soviétiques. Dès lors, dans ma grande naïveté, je pensais que la révision des fondements de la sécurité en Europe était à l'ordre du jour.

Même le ministre d'Etat prend acte des changements intervenus à l'Est lorsqu'il s'agit d'élaborer des projets d'investissements rentables dans ces pays et de mettre sur pied des instances financières à cet effet. Or, dans le domaine de la sécurité, tout se passe comme si perdurait l'époque de la « guerre froide » ayant vu la naissance des blocs unitaires antagonistes.

Point n'est question de dissoudre l'O.T.A.N., y compris son organisation militaire intégrée, à laquelle, j'y reviens, le Gouvernement français trouve un étrange attrait et dont pourtant on ne voit plus de raison d'être. En même temps, point n'est question de dessiner un schéma de sécurité collective rendu possible par les négociations sur le désarmement et par le climat de paix inédit en Europe.

Car, aux mesures déjà évoquées, s'est ajouté récemment, pour faciliter le dialogue sur la sécurité, le retrait programmé des soldats soviétiques de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Bulgarie et sans doute demain de Pologne et de R.D.A. Les pourparlers de Vienne permettent également d'envisager un accord, si l'on ne s'obstine pas à vouloir intégrer purement et simplement la R.D.A. à l'O.T.A.N.

Dans le cadre des négociations bilatérales américano-soviétiques, un accord sur les principales composantes du traité S.T.A.R.T. n'est pas à exclure lors du prochain sommet entre les deux pays, au mois de juin. Les récents entretiens Baker-Cheverdnadze ont permis de faire avancer le dossier des armes chimiques et celui de la non-prolifération.

Alors d'où vient la menace ? Du pacte de Varsovie ? Ce serait là une option tout à fait inattendue ! Face aux multiples gestes de Moscou tendant à établir un climat de confiance, les anti-Soviétiques les plus fidèles ne peuvent invoquer la menace qui viendrait de l'U.R.S.S., y compris pour justifier l'existence de l'O.T.A.N. ou la création éventuelle d'une nouvelle C.E.D.

Ajoutons, et personne ne peut l'ignorer, que le comité des chefs d'états-majors des forces armées américaines vient de déclarer qu'aucun danger n'existait désormais d'une attaque massive soviétique sur le théâtre européen.

Dans ce contexte, sauvegarder la structure intégrée de l'O.T.A.N., y accrocher une Allemagne unifiée, n'est-ce pas introduire une asymétrie majeure, porteuse de déséquilibre et de tensions nouvelles sur le continent européen ?

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Robert Mondargent. Vous me répondrez peut-être qu'il ne s'agit pas tant aujourd'hui de la menace soviétique que de la nécessité d'amarrer définitivement l'Allemagne à l'Europe. C'est une façon de conjurer, en quelque sorte, le spectre du pangermanisme.

Or, si tel est véritablement l'objectif, pourquoi ne pas s'appuyer sur le très fort courant d'opinion publique existant, en R.D.A., en République fédérale d'Allemagne, en Europe du Nord en faveur de la démilitarisation et de la dénucléarisation ?

M. Jean-Claude Lefort. Très juste !

M. Robert Mondargent. Pourquoi ne pas amarrer cette Allemagne, non pas dans une structure ouest-européenne de défense, qu'elle dominera nécessairement, mais plutôt dans une structure paneuropéenne englobant justement les pays de l'Est ?

M. le président. Mon cher collègue, il faut conclure.

M. Robert Mondargent. Je conclus, monsieur le ministre... (*Exclamations et sourires.*)

M. Charles Ehrmann. Prophétique ? Cassandre ?

M. Robert Mondargent. Ecoutez tranquillement ma conclusion.

Au cours du week-end, le ministre soviétique des affaires étrangères a parlé de la nécessité pour les Européens de former des structures européennes de sécurité. Précisément, la réunion de la C.S.C.E. à Paris est un bon moyen d'en parler, il nous faut réfléchir en quelque sorte à la sécurité européenne grâce à des schémas vraiment novateurs.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Robert Mondargent. Faire ressurgir des vieilles corbeilles de l'histoire les oripeaux de la C.E.D., c'est aller à l'encontre des aspirations des peuples, du potentiel important de désarmement, d'amitié et de coopération en Centre-Europe. Ce n'est pas aller sur la voie de la raison et de la sagesse, madame le ministre !

En 1968, je vais peut-être vous étonner, un responsable politique, devenu un homme d'Etat, disait dans un colloque de la banlieue parisienne : « Lorsque j'ai observé que l'Europe en construction n'était pas celle des travailleurs, on a trouvé que c'était franchement grossier. Je n'avais jamais senti à quel point la contradiction était grande entre la réalité européenne libérale... »

M. Alain Bonnet. Mais c'est François Mitterrand !

M. Robert Mondargent. ... et l'aspiration socialiste.

Ces propos ont été prononcés par le futur Président de la République française, M. François Mitterrand. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Alain Bonnet. J'avais deviné !

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Stirbois, pour dix minutes.

Mme Marie-France Stirbois. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, notre vieux continent se réveille. L'Europe bouge. La France se tait. Face aux bouleversements gigantesques qui secouent les pays de l'Est, le Gouvernement français reste coi. Quelques intellectuels socialistes accompagnant un secrétaire d'Etat s'en vont pérorer à Bucarest devant les caméras. Quelle bouffonnerie ! Un peu d'agitation médiatique n'a jamais remplacé une véritable politique extérieure.

En fait, le constat est clair. Face à ce recentrage sur la Mitteleuropa, la France ne sait plus où elle va. Tant les socialistes français que les libéraux se heurtent aux faits. Leurs rêves d'universalisme et de cosmopolitisme se brisent à l'heure présente sur la logique du réel. Cette vérité qui surgit, qui les dérange et qu'ils ne comprennent pas, qu'ils ne peuvent pas comprendre, s'appelle le réveil des peuples.

Même le Président de la République, le 25 octobre dernier, devant l'Assemblée européenne, est resté perplexe face au bouleversement de la carte géopolitique de l'Europe. Je le cite : « C'est comme un ouragan qui arrache tout sur son passage... Ces transitions heurtées, ces troubles et ces crises, y sommes-nous préparés ? Nous savons ce que nous avons, nous ne savons pas ce que nous aurons... »

Or, comme chacun sait, gouverner c'est prévoir. Le Président de la République semble à présent courir derrière l'histoire, à l'instar du président de la commission de Bruxelles, du reste. Invité à commenter en direct les manifestations d'allégresse qui soulevaient le peuple allemand lors de la chute du mur de Berlin, Jacques Delors reconnaissait ouvertement

le 12 novembre dernier : « Jamais je n'aurais pu prévoir cela... C'est comme en 1848 : le peuple qui fait l'histoire, et les hommes politiques comme moi qui courent après... »

Cet aveu couvre une vérité, une évidence : aujourd'hui, Bismarck balaye Jean Monnet...

M. Jean-Marie Daillet. Hélas !

Mme Marie-France Stirbois. ... les nations veulent faire entendre leur voix.

Les Eurocrates de Bruxelles pensaient avoir tout prévu : commissions, règlements, nuées de fonctionnaires pour noyer les nations sous des déluges de décrets et de formulaires. Du fond de leurs bureaux, d'obscur gratte-papier entendaient dicter leur loi à des Etats souverains, tour à tour « diabolisant » les chasseurs, sanctionnant les fermiers, imposant des quotas à nos industries, avec, dans leur ligne de mire, une cible privilégiée : la France. Dans leur prétention à tout régenter, ces bureaucrates n'oubliaient qu'une chose : la force des mouvements nationaux. Car 1989 ne restera pas inscrit dans l'histoire comme l'année d'un bicentenaire qui s'avéra être un gigantesque échec, 1989 restera à la postérité comme l'année du grand réveil des peuples de l'Est. En se dressant contre le bolchevisme, ces peuples admirables nous donnent un exemple, celui du soulèvement contre la destruction des identités. En politique, il n'y a pas de fatalité, seulement des volontés qui s'affrontent. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Claude Lefort. Maréchal, nous voilà !

Mme Marie-France Stirbois. Une Mitteleuropa germanique de 100 millions d'hommes est en train de se reconstituer sous nos yeux. Face à cet état de fait, les dirigeants du R.P.R. et de l'U.D.F. baissent les bras et renoncent à défendre l'idée d'une Europe des patries. Interrogé le 9 novembre dernier alors que tombait le mur de Berlin, Jacques Chirac se souciait seulement que l'Allemagne réunifiée ne fasse pas « obstacle à l'édification de l'Europe unie ».

Là réside le paradoxe : on applaudit les nations qui se lèvent à l'Est, mais on plaide en faveur de la supranationalité en Europe occidentale !

Or, aujourd'hui, à moins de 1 000 jours de l'ouverture du grand marché européen cette politique suicidaire est dénoncée par des hommes de sensibilités très différentes.

En effet 1993 sera un désastre pour la France. Voilà ce que pensent chaque jour plus nombreux chercheurs et hommes d'affaires. Jacques Calvet déclarait récemment : « Personnellement, je n'ai jamais cru à 1993, et ma conviction a été renforcée par la lenteur avec laquelle on avance dans cette voie. Mais y croire aujourd'hui serait criminel. Ce n'est plus de l'ordre du possible : une pause est nécessaire parce qu'on ne sait plus quelle Europe construire. »

Dans les colonnes du même journal, un scientifique du C.N.R.S., M. Cohen, lui faisait écho : « Quelles que soient la valeur des discours et la sincérité de ceux qui conjuguent Europe rêvée et Europe nécessaire en imaginant des formules d'intégration chaque jour renouvelées, on peut considérer comme peu probable, au vu du bilan de l'Europe des Douze et des bouleversements actuels, la réalisation de l'espace économique intégré au 31 décembre 1992. »

Triste bilan, donc, que celui issu de notre prétendue politique européenne ! La France est aujourd'hui dans le flou le plus absolu. Les Français sont en droit de se poser des questions sur la perte de la souveraineté nationale, sur la remise en cause de la dissuasion française, sur l'avenir de la famille française, sur le contrôle aux frontières.

Sur chacun de ces points, les Eurocrates de Bruxelles ont joué contre la France, et les gouvernements ont laissé faire.

Perte de notre souveraineté nationale ? Le risque est indubitable. Le 20 octobre dernier, le Conseil d'Etat a capitulé devant Bruxelles, reconnaissant qu'« en cas de conflit entre une loi et un traité international engageant la France, c'est la règle posée par la norme internationale qui doit prévaloir. »

M. Jean-Marie Daillet. C'est la tradition, madame !

Mme Marie-France Stirbois. Si nous devons aujourd'hui légiférer sous la censure des instances communautaires, à quoi se réduit dès lors notre fonction de représentants du peuple français ? Le Parlement ne court-il pas le risque de se transformer en une simple officine d'enregistrement ?

Hier, M. François Goguel refusait clairement dans la presse que le droit communautaire s'arroge une quelconque supériorité sur notre droit interne. Certains d'entre vous, mes chers collègues, s'inquiètent avec juste raison de cet état de fait : MM. Jean François-Poncet et Alain Lamassoure s'alarmèrent le 10 mai de l'année passée, dans un grand quotidien du soir, de la perte de pouvoir des Parlements nationaux. Et MM. Jean-Louis Debré et Pierre Mazeaud n'ont-ils pas déposé une proposition de loi visant à instaurer un contrôle parlementaire rigoureux sur les projets de règlement et de directive communautaire ? Que n'êtes-vous entendus de vos dirigeants, mes chers collègues ? Il est bien dommage que les instances supérieures de vos partis respectifs n'écoutent pas vos messages de bon sens !

En effet, cette perte de la souveraineté nationale s'accompagne d'une remise en cause insidieuse de notre force de dissuasion. Lorsque le système d'harmonisation fiscale aura été mis en place, le budget de la France connaîtra un manque à gagner fiscal de 100 milliards de francs, au bas mot, dû à la hausse forcée de la T.V.A. Comme l'on ne voit pas le parti socialiste se livrer à des coupes claires dans le budget de l'éducation ou dans celui de la fonction publique, où il compte ses zéloteurs les plus farouches, c'est donc l'armée qui fera probablement les frais de cette politique de soumission aux diktats de la bureaucratie bruxelloise, ...

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Certainement pas !

Mme Marie-France Stirbois. ... qui sans cesse remettent en cause notre souveraineté juridique, notre souveraineté fiscale, notre souveraineté militaire, en un mot notre indépendance.

Ces domaines clés ne leur suffisent pas : ils s'en prennent aussi à la famille française. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le 30 octobre dernier, la France a abdiqué devant les injonctions de Bruxelles : désormais, le critère retenu pour obtenir le versement des allocations familiales sera le pays d'emploi du travailleur.

M. Jacques Floch. Très bien !

Mme Marie-France Stirbois. Les immigrés peuvent se frotter les mains puisque la France dispose d'une des législations sociales les plus généreuses du monde. Pour l'instant, cette décision, conséquence du fameux arrêt Pinna, voit son bénéfice être accordé aux seuls ressortissants de la C.E.E. Mais il ne fait guère de doute qu'à l'heure du mondialisme, il ne faut pas compter sur le courage de nos dirigeants actuels pour s'opposer à ce que cette clause soit étendue aux immigrés extra-européens.

M. Louis Pinna. Extra-terrestres, quoi !

Mme Marie-France Stirbois. Cette décision de Bruxelles agira dans un double sens : elle encouragera les étrangers à venir s'installer en France, et augmentera de manière colossale la fuite d'argent français à l'étranger sous forme d'allocations familiales.

Déjà prolifiques, les familles étrangères verront leur natalité excessive, encouragée à la hausse par ce système. Est-ce de l'inconséquence de la part des Eurocrates de Bruxelles, ou la volonté délibérée d'étouffer la France ? On est en droit de se poser la question !

On voit donc le danger que constituerait la suppression des frontières que d'aucuns réclament à tue-tête, et qui aurait pour conséquence immédiate le déferlement d'une immigration déjà bien peu contrôlée.

De ces différentes interrogations découle un constat irréfutable : on ne peut à la fois s'affirmer pro-européen, et accepter simultanément que l'Europe soit affaiblie pour se trouver finalement pieds et poings liés soumise aux super-grands. Une Europe forte n'existera pas sans des Etats forts. Il faut donc dire non au désarmement qui rendrait impuissante toute volonté de politique extérieure indépendante, il faut dire oui au relèvement démographique et refuser l'invasion du tiers monde, il faut enfin encourager le redressement de notre économie, redonner confiance à nos peuples. Seul le retour aux patries, le retour aux racines...

M. Jean-Claude Lefort. Deux cents ans de retard !

Mme Marie-France Stirbois. ... permettra à notre vieux continent d'affronter sans crainte le troisième millénaire

M. Jean-Claude Lefort. Il n'y a pas que le continent qui est vieux !...

Mme Marie-France Stirbois. Un authentique Européen écrivait récemment :

« Beaucoup pensent que dans le monde où nous vivons et que dominent encore les deux géants, Etats-Unis et U.R.S.S., nos vieilles nations d'Europe, doivent s'unir, vivre et travailler ensemble, affirmer leur solidarité.

« Cela ne peut qu'être approuvé, mais ne signifie en aucune façon que l'idée nationale ait disparu. Chaque nation entend conserver sa personnalité, donc son gouvernement et son parlement. Si toutes sont prêtes à travailler et à agir en commun, elles n'entendent pas s'effacer et s'en remettre pour la vie même à une autorité supérieure qui déciderait pour tous et qui, au surplus, n'existe pas ».

M. le président. Veuillez conclure.

Mme Marie-France Stirbois. Sont-ce là des paroles extrémistes, des propos insensés ? Si ce discours dérange vos consciences, n'incriminez pas une nouvelle fois le Front national : il s'agit d'un extrait du dernier livre de Maurice Couve de Murville, un raisonnement bien éloigné des positions officielles du R.P.R. et de son chef, vous l'aurez remarqué.

Un fait est clair : seule, en France, la droite nationale défend encore l'idée d'une Europe des patries.

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc, pour cinq minutes.

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, c'est l'Europe des régions que je voudrais défendre ici en adressant un double message, l'un relatif à ce que peut apporter dans l'organisation de la vie européenne, du dessein européen, la dimension régionale, l'autre - qui rejoint le propos du président de la commission des affaires étrangères - relatif à l'exigence d'une politique méditerranéenne pour l'Europe.

D'abord l'Europe des régions. Je crois qu'il y a aujourd'hui deux nouveaux espaces politiques, et, au moment où l'on prétend, peut-être avec raison, que la jeunesse de France et des pays de l'Europe se désintéresse de la vie politique, peut-être est-il opportun de les lui proposer - je veux parler de l'Europe et de la région.

M. Louis Pierna. Une formation et du travail !

M. Jacques Blanc. Nous ne remettons en aucune façon, nous ne remettons d'aucune manière en cause la réalité de l'Europe des Etats. Mais nous voulons lui donner une substance supplémentaire, de façon que, au milieu de tous ces débats où il est parfois trop facile de rejeter sur l'Europe les raisons de telle ou telle difficulté, parfois de tel ou tel échec, soient redonnées des raisons d'enthousiasme.

Quand on voit ce qui se passe aujourd'hui dans cette Europe, quand on voit l'échec dramatique des systèmes socialistes pour les peuples des pays d'Europe de l'Est où naît une espérance, quand on croit que l'organisation de la société ne peut reposer que sur le respect de la dignité humaine, le respect des droits et des devoirs des citoyens, comment ne pas essayer de réfléchir ensemble pour favoriser la construction de l'union économique monétaire et politique de l'Europe des Douze et instaurer des relations à géométrie variable avec l'ensemble des autres pays de l'Europe ?

Mais comment, dans le même temps, ne pas sentir aussi l'exigence de racines, de cultures régionales ?

En ce sens, je vous propose, madame le ministre, trois décisions - puisque c'est à vous qu'il appartient de les prendre.

La première rejoint la proposition que notre collègue Méhaignerie a faite tout à l'heure : organiser les élections au Parlement européen sur la base d'un scrutin régional ou interrégional.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jacques Blanc. Pour ma part, je serai même partisan d'une forme d'« eurorégion », mais nous n'en sommes pas encore là !

Deuxième décision : renforcer le rôle de partenaires que la Communauté européenne veut accorder aux régions, ce qui a été expérimenté au cours de la négociation relative aux pro-

grammes intégrés méditerranéens. Que l'Etat n'ait pas peur de ce partage des rôles car cet échange à trois - Communauté européenne, Etat et région - est de nature à déboucher sur de véritables politiques régionales, au titre des programmes intégrés méditerranéens - bel exemple -, au titre de l'objectif II ou au titre de l'objectif V B des nouveaux règlements communautaires. Oui, la région est le bon niveau pour intégrer la dimension européenne et la réalité locale, pour garder à la fois sa culture et ses racines et participer, dans le respect de l'Etat, à la dimension européenne !

Troisième décision, qui rejoint une déclaration de M. Delors, lorsqu'il a mis en place le comité consultatif des collectivités territoriales auprès de la Commission européenne : que ce comité, à caractère technique, pour le moment, soit doté d'un véritable contenu politique pour déboucher demain - pourquoi pas ? - sur un Sénat européen des collectivités territoriales.

C'est là une démarche concrète et à mes propositions vous apporterez, je l'espère, des réponses concrètes. Elles s'inspirent de l'expérience née des rapports entre la Catalogne et ma région, le Languedoc-Roussillon. Dieu sait, en effet, si nous craignons les difficultés que risquait d'entraîner l'élargissement de la Communauté à l'Espagne. Mais au lieu d'assister passifs à l'émergence et au développement de certains problèmes, nous avons créé une véritable dynamique, et j'ai vu comment une action appropriée aidait à surmonter les difficultés.

C'est pourquoi je crois que toutes les régions sont à même de participer à une nouvelle dynamique européenne dégagée des problèmes de diplomatie qui ne sont pas de notre compétence. Elles peuvent nouer entre elles des liens authentiques quelles que soient leurs situations, leurs dimensions respectives, car, surtout, n'allons pas nous enfermer dans ce faux débat !

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Blanc !

M. Jacques Blanc. Avançons dans la voie de la décentralisation, donnons des pouvoirs réels et vous verrez que l'on fera avancer la construction de l'Europe !

Mon deuxième message a trait à l'exigence d'une politique méditerranéenne.

Mes chers collègues, tout le monde parle du problème des émigrés. Soyons honnêtes. Personne ne le règlera sans une sorte de « plan Marshall » pour les pays du sud de la Méditerranée. Qui, en effet, accepterait l'idée que, d'un côté, toute une jeunesse n'ait aucune espérance d'épanouissement personnel, politique et individuel dans un contexte économique catastrophique et que, de l'autre, elle ait un sort tout de même beaucoup plus favorable ? Il y va de l'avenir de l'Europe. Au moment où chacun a les yeux tournés - et nous nous en réjouissons - vers les pays de l'Europe de l'Est, il faut montrer, par des gestes significatifs, aux pays du bassin méditerranéen, notre volonté d'aller de l'avant. Si vous avez cette volonté, madame le ministre, profitez d'un événement important, les Jeux méditerranéens de 1993, pour lesquels le Languedoc-Roussillon va faire des gestes en faveur de la jeunesse méditerranéenne, pour montrer que la France et l'Europe peuvent être porteuses d'un message fort. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron pour dix minutes.

Je lui demande de ne pas imiter M. Blanc pour ce qui concerne le respect du temps de parole !

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). Bien évidemment, il n'y aura pas d'Europe sans paix en Europe et pas de paix sans une analyse de la sécurité.

En ce qui concerne la sécurité européenne, mes chers collègues, je m'en tiendrai simplement aux dix points très précis qui semblent devoir servir de références pour nos analyses et nos actions futures.

Le premier point est un constat : l'histoire hésite. Elle va entrer dans une phase plus lente que la précédente, mais certainement plus chaotique. Nous devons donc nous préparer à toutes les hypothèses. Que se passe-t-il du côté des pays de l'Est, qu'en est-il de la réunification allemande ? Nous sommes là devant des phénomènes irréversibles. Qu'en sera-t-il de la cohésion de l'empire soviétique ? Nous n'en savons rien.

L'économie de marché, les pays de l'Est la découvrent, mais elle ne se décrète pas. C'est un problème culturel. Il y a donc là des risques d'échec importants.

Je voudrais dire aux collègues qui parlent de victoire du libéralisme lors des dernières élections que ce n'est pas du tout cela : c'est simplement une adhésion de ces peuples à l'économie de marché, et, pour moi, il n'y a pas adéquation entre politique de libéralisme et économie de marché : ce sont deux choses différentes.

M. Alain Bonnet et Mme Marie-Noëlle Lienemann. Très juste !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). A côté de l'évolution à l'Est, la deuxième menace qui pèse sur notre devenir, c'est la montée lente et inexorable des tensions sur la façade sud de la Méditerranée. Il ne faut oublier ni les leçons d'histoire du XX^e siècle en Europe, ni les données nouvelles du monde musulman qui, elles-mêmes, trouvent leur fondement dans les millénaires précédents.

Deuxième point : la sécurité et la stabilité seront le résultat de l'équilibre conventionnel au plus bas niveau et de l'existence de deux pôles de dissuasion cohérents. Equilibre, dissuasion, confiance seront les trois piliers de la paix en Europe. Il y a donc à la fois nécessité du maintien de la dissuasion et nécessité d'un désarmement, à condition qu'il soit négocié et contrôlé, et non pas anticipé et unilatéral.

M. Jean-Claude Lefort. Ah ! Voilà qu'on progresse !...

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Troisième point : l'Alliance atlantique ne tient pas sa légitimité de l'existence du pacte de Varsovie mais de l'existence du formidable arsenal militaire soviétique.

M. Jean-Claude Lefort. ... Mais pour mieux reculer !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Le démantèlement du pacte de Varsovie ne change pas le rapport des forces.

M. Jean-Guy Branger. Très juste !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). A la limite, je dirais que le Pacte de Varsovie n'a jamais existé. Ce qui existait, c'étaient des troupes soviétiques d'occupation avec un certain nombre de gouvernements de collaboration.

M. Jean-Marie Daillet et M. Arthur Paecht. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Le pacte de Varsovie a donc simplement perdu sa réalité politique. Sur le plan militaire, on observe uniquement une augmentation - importante, il est vrai - des délais d'alerte, ce qui permet de constater qu'une attaque surprise sur l'Europe de l'Ouest est aujourd'hui impossible.

De la même façon que la volonté de souveraineté des peuples a provoqué l'explosion du pacte de Varsovie, l'Alliance atlantique, elle, tiendra sa cohérence du respect de la souveraineté de chacun des Etats membres.

Quatrième point : nous devons raisonner en termes de grandes zones planétaires. Il y a la zone Pacifique, la zone Moyen-Orient, Afghanistan, Inde, et la zone que j'appellerai Europe et Méditerranée, comme cela a été dit plusieurs fois à la tribune, notamment par notre collègue Michel Vauzelle.

L'Europe est un cadre trop étroit pour qu'on puisse fonder sur elle un quelconque raisonnement de sécurité. C'est à la zone Europe-Méditerranée qu'il faut appliquer des politiques de sécurité, de développements économiques et culturels cohérents. Tout raisonnement qui ferait l'impasse sur cette donnée comporterait, bien évidemment, des dangers immenses.

Deux menaces distinctes se profilent : d'une part, une énorme prolifération de missiles balistiques à longue portée et d'armes chimiques qui, elles-mêmes, préparent une prolifération nucléaire ; d'autre part, une puissante déstabilisation du Maghreb qui aurait nécessairement des conséquences immédiates sur notre nation elle-même.

Ce sont deux menaces de nature différente. L'une doit se traiter par une politique de sécurité, l'autre par une action économique. Mais ces deux politiques sont tout aussi urgentes. La situation actuelle de l'Algérie, par exemple, devrait nous préoccuper beaucoup plus.

Cinquième point : il faudra assurer à l'Allemagne réunifiée la garantie de sa sécurité, c'est-à-dire une garantie nucléaire.

M. Arthur Paecht. Naturellement !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Cet engagement est la condition de la non-prolifération nucléaire en Europe.

La France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis sont les seuls pays occidentaux à détenir l'armement nucléaire. La France et la Grande-Bretagne au niveau continental, les Etats-Unis au niveau maritime, devront prendre leurs responsabilités pour le maintien de l'équilibre stratégique en Europe.

Il doit y avoir un partage des rôles qui imposera aux différents partenaires des devoirs réciproques. Nous n'aurons pas, dans cette situation nouvelle, tous les avantages.

M. Arthur Paecht. C'est clair !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Sixième point : si la paix en Europe est globalement basée sur l'équilibre conventionnel et la dissuasion, il n'en va pas de même de la résolution d'une multitude de microconflits potentiels dont on sent croître aujourd'hui la probabilité.

Le cas de la Roumanie, en décembre, était particulièrement éclairant. Des informations faisaient état d'un génocide. Or, l'O.T.A.N. ne pouvait pas s'interposer parce que c'était dans l'autre zone de Yalta, et l'Union soviétique ne le pouvait pas non plus parce que c'était justement un des points nouveaux de sa politique que de ne pas utiliser les forces. On sait aujourd'hui que la situation était beaucoup moins dramatique que nous ne le pensions à l'époque, mais le problème s'est quand même posé et un génocide aurait pu se produire devant les caméras de télévision sans qu'aucune force puisse intervenir pour s'interposer. On ne peut accepter que cette situation perdure, parce que d'autres conflits peuvent surgir au centre même de l'Europe.

Une structure d'équilibre, d'arbitrage et d'intervention est donc nécessaire pour la résolution de ce type de conflits. Respectant la souveraineté, elle doit être le garant des frontières et des droits de l'homme. Elle ne peut être qu'une structure de coordination des forces de l'Est et de l'Ouest visant à assurer ensemble la paix sur le continent.

Nous sommes passés d'une organisation de guerre à une organisation de défense, nous devons passer maintenant d'une organisation de défense à une organisation de sécurité.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Le ministère de la défense pourrait devenir un jour le ministère de la défense et de la sécurité extérieure.

M. Jean-Claude Lefort. Et de la paix, c'est pour quand ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Septième point : il n'y a pas de fatalité de basculement des Etats-Unis dans la zone Pacifique. Les fondements culturels de l'Amérique et de l'Europe sont les mêmes : ce sont des liens puissants.

L'existence de l'océan Atlantique impose un maintien d'une présence américaine en Europe. Cependant, le poids européen de l'Alliance doit puissamment augmenter. L'organisation intégrée, dans sa forme actuelle, ne pourra plus durablement jouer son rôle. Une coordination des états-majors de tous les pays de l'Alliance pourrait être mise en place sous commandement européen.

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Huitième point : l'évolution des technologies et des coûts va imposer rapidement la mise en place de filières européennes de l'armement. Chaque pays devra être le leader pour tous de ce qu'il sait le mieux faire sur le plan industriel.

Cette organisation imposera au préalable un puissant mouvement de coopération technique, commerciale et capitaliste des firmes européennes. Le mouvement déjà engagé dans divers secteurs de pointe devra être généralisé pour qu'un abandon progressif de la notion de préférence nationale ait des conséquences positives sur le plan industriel.

Neuvième point : aucun accord de sécurité ne sera durable si une politique de coopération économique n'est pas réalisée de façon concrète vers l'Est et vers le Sud.

La dépendance économique et la pauvreté sont les ferments essentiels de la révolte et de la montée des obscurantismes, du terrorisme, de la violence sous toutes ses formes.

La France doit conserver dans ce domaine l'originalité de sa politique de coopération qui allie accords de sécurité et accords de développement. Il sera de notre rôle de faire adhérer plus fortement nos partenaires européens à ce type d'actions coordonnées vers le tiers monde.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). Dixième et dernier point : les outils de défense de la France et de l'Alliance devront être adaptés à des risques de conflits moins globaux et frontaux que par le passé mais plus localisés, plus lointains, plus soudains, qui affecteraient des populations désarmées dans des sites urbains. Nos appareils de défense ne sont pas adaptés aujourd'hui à cette nouvelle configuration. Ils devront disposer des moyens d'interposition qu'impose une sécurité réelle et globale de la zone dont nous avons la charge.

Tels sont, mes chers collègues, les quelques principes qui devraient, selon moi, guider nos analyses et nos actions dans le domaine de la sécurité en Europe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour cinq minutes.

M. François d'Aubert. Madame le ministre, permettez-moi un instant de revenir sur un sujet que le Gouvernement n'a, hélas ! pas voulu aborder cet après-midi et sur lequel nous attendions pourtant une prise de position de sa part : il s'agit de la Lituanie.

Vous semblez oublier, et si M. le ministre d'Etat était là, je lui dirais la même chose...

M. Charles Ehrmann. Le voici justement qui revient !

M. François d'Aubert. ... que la Lituanie, pays européen, a proclamé, il y a quelques mois, son indépendance, sa volonté de liberté et son désir d'affranchissement du régime communiste.

Elle l'a fait avec une forte légitimité historique. Les conditions d'annexion scandaleuses de la Lituanie, de l'Estonie et de la Lettonie par Staline en 1940 sont encore dans toutes les mémoires, ainsi que les centaines de milliers de Lituaniens qui ont été déportés et qui sont morts dans les camps staliniens.

Le peuple lituanien s'est également exprimé avec un sens extraordinaire des responsabilités. C'est le Parlement qui a voté en faveur de l'indépendance. Il l'a fait calmement, avec beaucoup de dignité.

Récemment, les Lituaniens ont fait connaître des décisions importantes auxquelles, apparemment, le Gouvernement de Moscou reste indifférent. Ils ont souligné qu'ils étaient prêts à accepter un référendum, à admettre le maintien sur leur territoire du dispositif militaire soviétique actuel, qui est extrêmement puissant, et enfin à respecter les dispositions légales qui seraient votées à Moscou.

Depuis quelques jours, on assiste à un changement de climat inquiétant. En janvier dernier, les visiteurs qui se rendaient à Moscou pouvaient penser, après avoir discuté avec des responsables, que l'Union soviétique accepterait un jour ou l'autre le départ des pays baltes. Aujourd'hui, l'ambiance n'est plus du tout la même.

Il y a d'abord cette volonté d'isoler les pays baltes en général, mais surtout la Lituanie. Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, que les forteresses n'ont pas d'avenir. Mais en ce moment, les Soviétiques tentent d'établir un cordon sanitaire autour de la Lituanie, qui devient une forteresse bien involontaire. Les voyages sont interdits depuis deux ou trois jours. Les journalistes ne peuvent plus obtenir de visa. Sur l'Aeroflot, les vols à partir de Berlin et de Varsovie n'ont pas été suspendus, mais les billets ne sont plus en vente. Une délégation parlementaire suédoise s'est vu refuser des visas pour Vilnius, ce qui a donné au gouvernement de Stockholm l'occasion de souligner que l'Union soviétique contrevenait ainsi aux engagements pris à Vienne lors de la dernière conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Monsieur le ministre d'Etat, j'aimerais que vous ayez à ce propos des paroles aussi fortes que celles de la Suède et de certains autres Etats.

A cette volonté d'isolement s'ajoutent des mesures d'intimidation : injonctions du gouvernement central soviétique au gouvernement lituanien ; occupation du local du parti communiste lituanien par les parachutistes ; étalage de force - ces chars qui paradedent dans Vilnius rappellent de bien mauvais souvenirs, ceux de Prague et d'ailleurs. Hier encore, l'armée a occupé l'imprimerie où sont imprimés tous les journaux lituaniens, y compris ceux qui s'expriment en faveur de l'indépendance. Et aujourd'hui, de nouvelles mesures de rétorsion ont été annoncées au plus haut niveau, c'est-à-dire par le conseil présidentiel, présidé par M. Gorbatchev. Elles sont un peu floues, mais d'autant plus menaçantes. On peut imaginer qu'il s'agisse de l'occupation de la télévision.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Isolement, intimidation, désinformation enfin. Les propos du Président Mitterrand à « 7 sur 7 » ont été repris par la télévision soviétique, mais ils ont été découpés en petits morceaux et exploités habilement pour faire accroire que le Président français n'était pas favorable à l'indépendance de la Lituanie. Ces procédés, qui rappellent les vieilles méthodes du Kominform et du parti stalinien, sont tout à fait contraires à la *perestroïka*.

Monsieur le ministre, que fait le Gouvernement ? Nous aimerions vous entendre affirmer haut et fort votre volonté de soutenir l'indépendance lituanienne. Je vous en supplie, ne vous mettez pas trop à la place de M. Gorbatchev comme, de temps en temps, vous en donnez l'impression. Il y a, certes, la raison d'Etat. Il y a, certes, les relations que nous entretenons très légitimement avec l'Union soviétique. Mais n'en faites pas trop, car M. Gorbatchev a aussi intérêt à maintenir sa respectabilité internationale. Et s'il y avait une intervention forte de l'Union soviétique en Lituanie, que resterait-il de cette respectabilité ?

M. le président. Concluez maintenant !

M. François d'Aubert. Nous attendons du Gouvernement des témoignages de solidarité pour rompre cet isolement. J'ai donc été un peu surpris de vous entendre dire que le Quai d'Orsay n'avait pas d'avis « négatif » sur la demande de mission formulée par la présidence de l'Assemblée. Nous préférierions qu'il ait un avis éminemment positif !

Nous souhaiterions également qu'il y ait des encouragements et des signaux forts. Si le gouvernement lituanien actuel demande une aide de la nouvelle banque européenne pour la reconstruction - vous semblez dubitatif mais la question peut se poser - il faudra que la Communauté soit prête à lui répondre, même si cette demande n'est pas exactement conforme aux vœux du gouvernement soviétique.

M. le président. Monsieur d'Aubert, vous exagérez !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, vous qui êtes le représentant du Gouvernement, vous n'avez pas le droit de décevoir l'attente des Lituaniens. Vous vous exprimez au nom de la France. Nous avons tellement dit que nous étions le pays des droits de l'homme qu'aujourd'hui le moment est venu, à propos de la Lituanie, de mettre nos paroles et nos actes en conformité avec tous ces beaux discours sur les droits des peuples. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Mes chers collègues, j'invite ceux d'entre vous qui sont encore inscrits à ne pas imiter M. d'Aubert. Il a été si peu raisonnable que je devrais interdire de tribune M. Ehrmann... ce que je ne ferai pas.

M. Charles Ehrmann. Je vous en remercie, monsieur le président, ou plutôt monsieur le ministre, comme on a dit tout à l'heure.

M. le président. Je vous en prie !

M. Charles Ehrmann. Oh ! je suis juste un peu en avance sur l'histoire !

M. le président. La parole est M. Jean-Pierre Fourré, pour dix minutes.

M. Jean-Pierre Fourré. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il faut se réjouir tout particulièrement qu'un tel débat ait pu être organisé dès le

début de la présente session. L'opinion, en effet, n'aurait pas compris que le Parlement ne fasse pas entendre sa voix alors que l'Europe, et par conséquent la France, vit une période historique, riche en évolutions d'une vaste ampleur qu'il nous appartient d'analyser au plus vite, afin de dégager des propositions de solutions nouvelles à la mesure des événements en cours.

Il est urgent de répondre au formidable défi auquel est confronté notre vieux continent. Chacun sent bien qu'il faut aller très vite, et d'abord pour se mettre au diapason des mutations d'une rapidité inouïe qui ont lieu en Europe centrale et orientale.

Le calendrier des réunions européennes se ressent d'ailleurs de ce besoin d'agir vite. Il marque également la volonté de faire avancer les choses dans le domaine de la sécurité, de manière que l'Europe soit en mesure de définir les solutions qu'appelle la nouvelle donne dans le secteur des alliances.

Président de la délégation française du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale, je voudrais rappeler ici ce que doit être, à mon sens, le rôle de ces deux institutions dans ce processus.

L'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, maintenant élargie à neuf pays membres avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal, vient de se réunir à Luxembourg en session extraordinaire. Face au bouleversement du paysage européen, il était en effet indispensable qu'un débat de fond puisse se dérouler sur un nouvel ordre de paix et de sécurité en Europe.

Tous les peuples de l'Europe sont désormais convaincus qu'un ordre pacifique stable exige la réunification de l'Allemagne. Aucune voix, d'ailleurs, ne s'est fait entendre contre cette réunification, qui doit se réaliser avec l'Europe et non contre l'Europe. Cela suppose que la nouvelle Allemagne reconnaisse le caractère intangible des frontières nées de la Seconde Guerre mondiale et qu'elle continue de participer entièrement aux organisations européennes déjà existantes. En ce qui concerne une R.D.A. réunifiée à la R.F.A., la solution de neutralité créerait des difficultés majeures pour le processus de désarmement. Mais alors, quelle solution envisager pour cette Allemagne réunifiée, qui concilie à la fois sa solidarité occidentale, le nécessaire maintien des alliances et la position fortement exprimée par son peuple en faveur de la neutralité ?

Plusieurs idées ont été avancées. J'en ajoute une : ne peut-on, en effet, imaginer, comme première étape de l'Allemagne réunifiée, un statut proche de celui de la France, membre de l'U.E.O. et de l'Alliance mais ne faisant pas partie du commandement intégré de l'O.T.A.N. ? Je pose la question. Le rôle de l'U.E.O. dans le processus de vérification et de désarmement est-à réaffirmer.

Le projet d'agence européenne de satellite de contrôle, que je lançais il y a déjà huit ans, doit être également mis en œuvre et par tous les gouvernements membres de l'U.E.O.

Par ailleurs, les pays de l'Europe centrale et orientale doivent être associés à des groupes de réflexion concernant notamment le processus de désarmement mais aussi les données stratégiques, les vérifications, etc.

Il est clair que nous nous trouvons devant un vaste chantier et je dirais que rarement les élus que nous sommes n'auront eu une telle occasion d'apporter d'importantes contributions au vaste débat qui secoue l'Europe tout entière. Au moment où renaissent les nationalismes et les particularismes culturels, nous devons en effet fournir les cadres appropriés d'action et de réflexion qu'attendent les nouveaux venus dans notre Europe.

J'évoquais le problème de la sécurité qui est au cœur des réflexions de l'U.E.O. Ainsi que l'a souligné le chef de l'Etat « dès maintenant les formes et le contenu de l'O.T.A.N. seront profondément modifiés, y compris la stratégie que l'on qualifie de défense graduée ». Il est clair que nous devons préciser l'espace européen de notre défense.

Nous pensons que, sur ce point, l'U.E.O., au sein de laquelle la France est très active, est en mesure de jouer un rôle fondamental pour donner enfin à la sécurité une véritable dimension européenne.

Nous pensons que la sécurité future de l'Europe doit être conçue dans une perspective plus dynamique qui ne se fige pas dans l'existence des blocs militaires. Sur un plan général, l'U.E.O. est, en effet, pour nous, le meilleur outil dont nous

disposons pour bâtir un nouvel ordre européen de sécurité. La France doit continuer à y jouer ce rôle essentiel qui est déjà le sien aujourd'hui.

S'agissant du Conseil de l'Europe, que de bouleversements en cours, que de perspectives ouvertes vers une organisation nouvelle de notre vieux continent, à la mesure des espoirs que mettent en elle les nouveaux venus à la démocratie, à la liberté, aux droits de l'homme !

Lors de la session de janvier de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, j'avais rappelé une citation du juriste Paul Reuter, évoquée par le Président Mitterrand, selon laquelle le Conseil de l'Europe est devenu « la seule organisation où les pays européens peuvent se retrouver pour examiner n'importe quelle question européenne ».

Quand l'histoire s'accélère, l'heure n'est pas, ne saurait être aux propos définitifs. La situation est partout mouvante. Les événements de Lituanie et la situation en Roumanie sont là pour le montrer. Notre première responsabilité réside donc dans le discernement.

Cette ère nouvelle, nous la souhaitons riche en événements positifs pour l'accomplissement de cette vaste union des peuples d'Europe que nous appelons de nos vœux et pour laquelle le Conseil de l'Europe milite depuis maintenant quarante ans.

Déjà, dans notre assemblée, la présence assidue de nos collègues de l'Est, bénéficiant du statut d'invités spéciaux, témoigne du nouveau climat qui s'est instauré, empreint de confiance et de volonté d'agir en commun pour renforcer la coopération entre nos peuples.

Mais le Conseil de l'Europe va aller plus loin en s'élargissant vers les pays d'Europe centrale et de l'Est, dès lors que les pays candidats répondront aux normes exigées, en particulier sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ainsi est ouverte la voie à un élargissement du Conseil de l'Europe vers cette « autre Europe » dont nous sentons bien aujourd'hui à quel point nous sommes proches, et ce n'est pas le moindre intérêt des mutations en cours que de montrer l'attrait de ces pays pour la définition d'une entité culturelle européenne après quarante années de pratique communiste uniforme.

Le Conseil de l'Europe est un élément essentiel dans la réflexion sur la nouvelle architecture européenne. Il est même appelé à y jouer un rôle éminent, en raison à la fois de l'ancienneté de sa création et de la qualité de l'œuvre qu'il a accomplie. Il constitue un irremplaçable forum de dialogue politique entre l'Est et l'Ouest en Europe.

La proposition du Président de la République française de constituer, à côté de la Communauté des Douze, une confédération européenne associant tous les Etats de notre continent dans une structure commune et permanente d'échanges, de paix et de sécurité, répond à la nécessité de prévoir l'organisation de l'Europe de demain compte tenu de l'aspiration au rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

Nous voici donc au cœur du grand débat qui s'ouvre en Europe, « un continent en quête d'architecture » a dit fort justement André Fontaine.

Dans cette avancée vers une grande Europe unie et solidaire, le Conseil de l'Europe doit jouer le rôle historique fondamental auquel lui donne droit son passé de défenseur de la démocratie et des droits de l'homme. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si c'est vers lui que se sont immédiatement tournés les pays de l'Est dès leur retour vers la démocratie et les libertés.

Le Conseil de l'Europe doit donc être l'enceinte privilégiée où s'élabore cette grande idée de la confédération.

Les travaux du comité des ministres du Conseil de l'Europe qui vient de se réunir à Lisbonne ont montré que, progressivement, les idées exprimées par l'assemblée parlementaire et par son secrétaire général, Mme Catherine Lalumière, avancent dans la bonne direction. Nous ne pouvons que nous réjouir de la volonté de construire un espace européen juridique, politique, culturel et économique en procédant d'abord à l'évaluation des besoins et des souhaits des pays d'Europe centrale et de l'Est.

Je veux également rappeler que j'avais proposé, au mois de janvier dernier, dans le même esprit d'ailleurs, la création d'une commission de coopération politique dans le cadre de

l'assemblée du Conseil de l'Europe. Il faut en effet mettre en place avec nos voisins de l'Est des consultations régulières sur tous les grands problèmes de la politique internationale, sur les conflits interrégionaux, sur les problèmes du tiers monde, etc. Ce serait précisément le rôle de cette nouvelle commission.

Le Conseil de l'Europe doit donc être, à mon avis, un des piliers de la nouvelle architecture européenne. Il doit être un creuset pour le projet de confédération européenne sans que la dimension de la sécurité en soit exclue. C'est pourquoi je souhaite, monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, que se réunisse au plus tôt à Strasbourg une conférence parlementaire pour l'Europe regroupant les représentants des Parlements des vingt-trois Etats membres du Conseil de l'Europe et des trente-cinq Etats membres de la C.S.C.E.

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bonne proposition !

M. Jean-Pierre Fourré. L'objet de cette grande conférence serait de mettre à plat tous les problèmes majeurs que traverse l'Europe d'aujourd'hui et de tracer les perspectives pour bâtir la grande Europe de cette fin de siècle. Ainsi, les représentants des parlements, mandataires des opinions publiques, pourront-ils débattre des meilleurs systèmes et mécanismes à mettre en place afin que s'épanouisse la destinée des peuples de l'Europe, à l'Ouest comme à l'Est. Certes, il s'agit d'une perspective ambitieuse, mais elle est à la mesure de l'époque quasi révolutionnaire que nous vivons et qui exige imagination et créativité.

J'ajoute que cette conférence pourrait inscrire à son ordre du jour des questions tout à fait concrètes telles que la définition d'un droit des minorités, qui intéresse tout particulièrement certains Etats de l'Europe centrale et orientale.

Une tâche exaltante nous attend. Faisons en sorte que les parlementaires que nous sommes soient activement associés à la construction de la nouvelle Europe qu'attend notre jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Caro, pour cinq minutes.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, en si peu de temps, je vais consacrer essentiellement ma participation à ce débat à une réflexion sur les relations franco-allemandes.

En effet, les sujets sont extrêmement nombreux. Ils ont été abordés par la plupart d'entre nous dans toute leur ampleur. Nous avons entendu des exposés remarquables.

Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, j'adhère pleinement à vos propos relatifs à la politique du Gouvernement en matière de construction européenne. Sans doute suis-je parmi ceux qui souhaiteraient qu'elle aille plus vite et que nous fassions encore mieux les choses. J'insisterai peut-être sur ce point.

En ce qui concerne d'abord les relations franco-allemandes, je tiens, de cette tribune, à déplorer la campagne qui, à un moment donné, a été menée contre le chancelier Kohl dans la plus grande partie de la presse française et dans beaucoup de propos politiques.

Quand on se souvient des conditions dans lesquelles a été établie la frontière sur la ligne Oder-Neisse, on imagine ce que la reconnaissance définitive de cette frontière peut comporter de pénible pour un homme d'Etat allemand, quel qu'il soit. (*Murmures sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Le chancelier Kohl, après des déclarations jugées, à tort ou à raison, insuffisantes, a formellement reconnu cette frontière et le fait qu'elle était intangible. C'est d'ailleurs sur sa proposition que le Bundestag a voté, à l'unanimité, une résolution reconnaissant cette intangibilité. Le chancelier Kohl est un homme sincère et profondément francophile, européen et démocrate. Ceux qui le connaissent peuvent en témoigner.

M. Jean Lacombe. Ce n'est pas cela qui est en cause !

Mme Muguette Jacquaint. Il est clair que vous avez l'air de bien le connaître !

M. Jean-Marie Caro. Le récent débat sur la frontière Oder-Neisse a constitué un moment difficile. Je regrette d'ailleurs que la presse et la télévision aient repris la photo, publiée par l'hebdomadaire *Stern*, du chancelier de la Répu-

blique fédérale d'Allemagne coiffé d'un casque à pointe. Cela témoignait d'un mauvais goût certain qui ne va pas dans le sens du maintien solide des relations franco-allemandes.

M. Jean Ueberschlag. Très bien !

M. Jean-Pierre Baeumler. Nous n'en sommes pas responsables !

M. Jean-Marie Caro. Tout est fondé sur l'unité d'action entre la France et l'Allemagne. Celle-ci a été engagée dès le lendemain de la guerre avec le plan Schuman. Le général de Gaulle a confirmé cette orientation avec le traité de l'Elysée. Nous avons ratifié, le 1^{er} décembre 1989, les deux protocoles à ce traité qui concernent à la fois les problèmes de sécurité et de défense et les questions monétaires, économiques et financières.

Toute la politique du gouvernement français, d'une façon permanente, a été de maintenir ce tandem, ce duo, ce couple, comme disent certains, sans lequel l'Europe unie ne pourra pas voir le jour, qu'elle soit monétaire, politique ou de défense. Il aurait peut-être fallu qu'un homme politique ait, à la tribune de l'Assemblée nationale, le courage ou l'audace de tenir les propos que je tiens. Croyez que ce n'est pas un langage facile à employer.

Certes, ceux qui souhaitent m'en faire reproche en ont le droit le plus absolu.

M. Jean Lacombe. Merci !

M. Jean-Marie Caro. Cependant, dans l'intérêt du resserrement des liens entre la France et la République fédérale d'Allemagne, notamment avec son chancelier qui s'est courageusement battu - nous savons dans quelles conditions - je tenais à le souligner.

M. Jean Lacombe. Il n'y a pas que l'Allemagne en Europe !

M. Jean-Marie Caro. J'ajoute, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, que nous devrions également faire un *mea culpa* sur une certaine lenteur apparente...

M. Jean Lacombe. Encore !

M. Jean-Marie Caro. Mon cher collègue, vous êtes là pour faire les compliments ! Laissez-moi porter un jugement critique, même s'il n'est pas systématique !

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est vrai !

M. Jean-Marie Caro. Il faut donc consentir un nouvel effort pour rendre plus efficace les deux protocoles que nous avons ratifiés, le même jour, en France et en Allemagne, pour créer deux institutions : le conseil franco-allemand de défense et sécurité, le conseil franco-allemand économique et financier.

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue !

M. Jean-Marie Caro. Peut-être aurait-il fallu le créer un peu plus tôt ? Etait-ce possible ? Vous le savez sans doute mieux que moi, monsieur le ministre d'Etat. Si tel avait été le cas, n'aurions-nous pas eu une meilleure position pour influencer publiquement nos amis allemands dans le débat qui s'est instauré immédiatement après les mouvements en R.D.A. et l'apparition de cette volonté populaire unanime en faveur non seulement de l'union politique mais également de l'union monétaire ?

Peut-être la France a-t-elle péché par son goût de bien faire et son désir de laisser faire son partenaire un peu à sa guise ? Il aurait probablement fallu que nous poussions davantage à la roue. Nous avons été surpris par l'événement.

Sans doute devons-nous aussi reconnaître qu'il est plus que jamais temps de faire fonctionner ces deux institutions créées par les deux protocoles au traité de l'Elysée, faute de quoi l'union économique et monétaire dont vous avez parlé, monsieur le ministre d'Etat, risquerait de prendre encore du retard. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue pour quelques minutes.

(*La séance, suspendue à vingt et une heures quinze, est reprise à vingt et une heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour cinq minutes.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je voudrais, dans le bref laps de temps qui m'est imparti, dire quelques mots du sud de la Méditerranée, c'est-à-dire du monde arabe.

La France occupe une place particulière en Europe, charnière entre l'Europe du Nord et celle du Sud d'une part, en bordure de la Méditerranée d'autre part. Elle a une histoire particulière en Europe, tout à la fois acteur de la vie européenne et, depuis quarante ans, de la construction européenne et acteur de l'histoire arabe au Moyen-Orient et au Maghreb dont de nombreux habitants parlent encore notre langue et connaissent notre culture.

Cela lui donne un rôle particulier pour rassurer le monde arabe sur le fait que l'ouverture de l'Europe à l'Est ne se fera pas au détriment de nos voisins du Sud et sur le développement de la coopération entre l'Europe et le sud de la Méditerranée.

Plusieurs de nos collègues, notamment de la majorité, ont déjà évoqué ce problème, et je m'en réjouis.

La stabilité politique au sud de la Méditerranée est une condition du développement économique de ces pays, et c'est une nécessité pour l'Europe. Ces pays ont une démographie galopante, un retard économique qui s'accroît par rapport au nord de la Méditerranée, et ils vivent avec le mirage des sociétés de consommation, des sociétés développées. Cela fait naître une frustration qui est certainement l'un des facteurs du développement de l'intégrisme dans ces pays, et, bien sûr, une pression en faveur de l'émigration vers le nord de la Méditerranée, vers l'Europe.

Notre intérêt national, comme celui de l'Europe, est de favoriser la solution des conflits qui persistent dans ces pays et d'encourager la coopération pour le développement économique.

Je voudrais faire allusion rapidement au principal de ces conflits, le conflit israélo-arabe. La France doit poursuivre son rôle d'intermédiaire dans lequel, monsieur le ministre d'Etat, vous vous êtes personnellement engagé. La visite du président Arafat en mai dernier et sa rencontre récente avec le président Carter à Paris sont des démarches positives qu'il convient d'encourager car elles contribuent à la mise en place d'un processus de paix fondé sur le dialogue entre Israël et les Palestiniens, puis avec l'ensemble des Etats arabes de la région, sous l'égide, peut-être, d'une conférence internationale.

Je tiens également à cet égard à faire part de l'inquiétude d'un grand nombre d'entre nous de voir l'émigration des Juifs soviétiques s'exercer au détriment des droits des Palestiniens. Les Juifs soviétiques ont droit à la liberté de circuler, d'émigrer et de s'installer dans le pays de leur choix. Nous devons faire en sorte que ce droit ne soit pas limité, quant à leur destination, au seul Etat d'Israël mais puisse s'étendre à tous les pays de l'Europe des Douze en particulier.

Après la solution des conflits, il faut favoriser la coopération économique. La mise en place du marché unique européen inquiète nos amis du sud de la Méditerranée. Au moment précis où est créée la banque européenne pour la reconstruction et le développement de l'Europe de l'Est, il nous faut rassurer nos partenaires du sud et accomplir des actes concrets de coopération économique.

Les Etats arabes tentent de s'organiser en grandes régions : l'Union du Maghreb arabe, le Conseil de coopération arabe, le Conseil des pays du Golfe. Cette organisation régionale doit être encouragée parce qu'elle est facteur de stabilité et permet de constituer un partenariat pour la coopération par grandes régions : le Maghreb, le Moyen-Orient, les pays du Golfe.

En conclusion, la France est attachée au dialogue euro-arabe. Elle l'a montré par la voix du Président de la République à Strasbourg à l'automne dernier, par l'organisation à Paris d'une rencontre en décembre dernier. Il faut confirmer nos engagements en faveur de ce dialogue euro-arabe, animer le processus, veiller à ce que le monde arabe soit mieux compris en Europe et mieux aidé par l'ensemble de l'Europe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann, pour cinq minutes.

M. Charles Ehrmann. Des orateurs vous ont reproché, monsieur le ministre d'Etat, de ne pas vous être rappelé que gouverner, c'était prévoir, d'avoir cru à une unification lente de l'Allemagne et à la victoire aux élections en R.D.A. des socialistes, et, conséquemment, d'avoir gêné - c'est un euphémisme - l'action du chancelier Kohl. Il est vrai que le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas été très coopératif durant cette période !

Alors, n'en parlons plus, d'autant que le couple France-Allemagne doit rester l'élément moteur de la C.E.E.

L'histoire s'accélère. Les événements vont si vite qu'ils démentent souvent le matin ce que l'on avait prévu la veille au soir.

Parfois, par amitié, monsieur le ministre d'Etat, je vous plains : vos nuits doivent être troublées si vous vous endormez en vous demandant ce qui va arriver demain à la Lituanie, à Gorbatchev, à l'Union soviétique, à Dublin, etc !

M. Jean-Pierre Beaumler. Et à Médecin !

M. Charles Ehrmann. N'avez-vous jamais eu envie, comme Candide, de cultiver votre jardin, de roses, évidemment ? *(Sourires.)*

Vice-roi, dit-on, n'avez-vous jamais rêvé de laisser Zeus sur son Olympe ? A moins que le service de l'Etat ne soit pour vous une drogue, un code d'honneur et de fidélité auquel vous ne pouvez vous soustraire ?

M. Robert Montdergent. Tout cela !

M. Georges Haga. Quel psychanalyste !

M. Charles Ehrmann. Cet hommage, indirect, vous étant rendu, permettez-moi de vous poser quatre questions. *(« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Beaumler. Voici les épines !

M. Charles Ehrmann. Premièrement, si la R.F.A. risque d'avoir des problèmes pendant quelques années avec la remise en ordre de l'économie de la R.D.A., ne craignez-vous pas que, dans une demi-décennie, l'économie colossale de l'Allemagne unie de 80 millions d'habitants, jointe au rôle prépondérant qu'elle va jouer en Europe centrale et orientale, ne l'entraîne - inconsciemment peut-être, car, aujourd'hui, personne ne doute des sentiments européens du chancelier Kohl -, vers une domination politique trop grande dans la C.E.E., vers une dérive nationaliste dangereuse ?

Deuxièmement, accélérons l'Europe des Douze, me direz-vous. Mais la France est-elle prête à renforcer les pouvoirs du conseil des ministres et du parlement de Strasbourg et à créer, pour arriver à un système monétaire européen, un ECU, qui ne supplanterait certes pas les monnaies nationales, et une banque européenne indépendante des Etats comme l'est la Bundesbank ?

M. Bérégovoy a eu, samedi, des paroles encourageantes à ce sujet, mais est-ce suffisant ? La France ne risque-t-elle pas de ne plus avoir les moyens de sa politique ?

Troisièmement, le Royaume-Uni, dont la politique a toujours été fondée sur la recherche de l'équilibre européen, nous laissera-t-il seuls face au géant allemand ? Saura-t-il faire les sacrifices politiques nécessaires pour renforcer l'Europe des Douze et jouer un rôle de contre-poids ? Puisse-t-il le vouloir ! Il y va de l'avenir tranquille de l'Europe.

Quatrièmement, je sais que la C.E.E. se fait tous les jours en marchant, mais, avant de songer à l'élargir au risque de la diluer et de la transformer uniquement en zone de libre-échange, comme le voudraient certains, ne pensez-vous pas qu'elle ferait mieux de s'occuper de ses rapports avec les six pays de l'Association européenne de libre-échange qui représentent un quart de son commerce, beaucoup plus que les Etat-Unis et le Japon réunis, et avec lesquels, par accords bilatéraux, processus de Luxembourg, etc., on arrive à des imbrications de plus en plus grandes, mais sans qu'il y ait pour l'A.E.L.E. des obligations politiques, militaires, budgétaires ? Ne faudrait-il pas lui rappeler qu'elle ne peut avoir tous les avantages et aucun inconvénient, aucune contrainte, dirait le président Vauzelle ?

Telles sont les questions - sans oublier la drogue et l'immigration clandestine, vraies plaies présentes et futures de l'Europe - auxquelles j'aimerais que vous apportiez, car vous avez des éléments que je n'ai pas, des réponses enrichissantes

et, si possible, prospectives. (*Applaudissement sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Suchod, pour cinq minutes.

M. Michel Suchod. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, la France est notre patrie, et je suis de ceux qui souhaitent que cela soit pour le siècle à venir comme cela fut dans les siècles qui s'achèvent.

Et, pour que notre patrie perdure, d'emblée est posée la question du rôle de la France, de son message dans le monde et, par conséquent, en Europe.

A quoi sert la France ? Quel est l'avenir de l'Europe, celui de la France dans l'Europe ? En quoi l'Europe est-elle notre avenir ? Voilà des questions dont notre assemblée peut débattre. Nous en avons eu l'occasion il y a six mois mais je crois qu'il faudra pendant longtemps encore en débattre sou-

vent. Vous avez dit, monsieur le ministre, que la situation actuelle avait amené certains parlementaires à se poser des questions sur la construction européenne. Je suis de ceux-là.

D'abord, comment ne pas être frappé de la légèreté avec laquelle ont parfois été accueillis par l'opinion publique, par la presse, par une partie de la classe politique, les événements dans les pays de l'Est ?

Entendre des Allemands dire « *Wir sind das Volk* », cela fait plaisir. C'est une incitation à la liberté. Les entendre trois mois plus tard dire « *Wir sind ein Volk* », ce n'est pas moins exact mais cela peut avoir des conséquences gigantesques, et l'on peut véritablement s'interroger sur la forme accélérée que prend l'unité allemande, cette unification-absorption.

Certes, le groupe d'Ottawa a discuté de ces questions, mais pourra-t-il mettre beaucoup de garde-fous à cette unification ?

L'attitude du chancelier fédéral, n'en déplaît à un collègue qui faisait tout à l'heure une défense et illustration de sa position, peut étonner. Ceux qui, étudiants comme moi en 1970...

M. Jean Ueberschlag. En 1968 peut-être ?

M. Michel Suchod. Oui, en 1968 également, et même en 1963 !

Tous ceux donc qui ont vu abandonnée la doctrine Hallstein, les deux Allemagnes entrer concomitamment aux Nations unies, peuvent se poser une question : pourquoi ce qui avait été admis en 1970, ce qui était inclus dans les traités entre l'Allemagne et les pays de l'Est, la Pologne, l'Union soviétique, n'est plus considéré comme une valeur sûre ? Pourquoi y a-t-il tant de problèmes sur la clarification des frontières ?

Dans cette ambiance, il y a aussi des interrogations sur la politique de l'U.R.S.S. Pour certains, la dynamique lancée en Union soviétique est telle que le moment paraît venu d'accélérer chez nous les efforts de désarmement. Or qui peut prévoir l'imprévisible ?

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Michel Suchod. Comment ne pas garder à l'esprit la possibilité d'un retournement politique brutal de la politique soviétique ?

M. Bernard Pons et M. Alain Lamassoure. Très bien !

M. Michel Suchod. Vous avez raison de dire, monsieur le ministre, que, avec 12 000 têtes nucléaires stratégiques et tactiques, avec 14 000 chars, l'U.R.S.S. restera une grande puissance militaire, nucléaire et conventionnelle.

La réponse est-elle dans des discussions à douze sur une politique européenne de défense ? C'est peut-être l'avenir. Il me semble lointain et même un peu futuriste. J'aurais tendance à préférer ce qui est concret, palpable, sûr : le renforcement de la coopération bilatérale franco-allemande, ainsi que le développement d'accords avec la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Michel Suchod. Ce serait au fond élargir à d'autres ce qui a été le surcroît du traité de l'Élysée puisque le Président de la République a obtenu de nos amis allemands d'étendre ce traité à la défense.

Sur la construction européenne, un mot.

Je crois que les socialistes, tous les socialistes, partagent la volonté d'approfondir la Communauté. Mais de quel approfondissement s'agit-il ?

Pour le moment, il y a un trait dominant : une vaste zone de libre-échange.

Où est, monsieur le ministre, comme vous le demandiez tout à l'heure, l'Europe de l'environnement ?

Où est l'Europe de l'audiovisuel à laquelle, nous le savons, le Président est fort attaché ?

Où est l'Europe sociale ? A quoi servent ces chartes signées, que certains du reste ne signent pas ?

Où est surtout l'Europe des grands projets économiques, celle des fusions d'entreprises, des prises de participation, des interventions en commun sur des marchés étrangers ?

Où est même, monsieur le ministre - vous êtes élu, comme moi, d'un département du Sud-Ouest - l'Europe de la politique régionale ?

Doit-on n'avoir un développement qu'au nord-est de la zone Normandie - Rhône-Alpes ou faut-il avoir une politique régionale qui permette un développement plus étendu ?

M. le président. Il faut conclure, monsieur Suchod.

M. Jean Ueberschlag. Laissez-le parler !

M. Bernard Pons. En effet, il dit d'excellentes choses !

M. Michel Suchod. Je conclus, monsieur le président, dans quelques instants. J'en appelle à la jurisprudence d'Aubert, puisque je dépasse un peu mon temps de parole, pour que vous m'autorisiez à interroger M. le ministre d'Etat sur le dépassement de la Communauté. (*Sourires.*)

Comme il l'a proposé, il faut que cela se fasse sur des bases réelles. A cet égard, je prendrai l'exemple de la monnaie européenne.

Le calendrier que vous indiquez, monsieur le ministre d'Etat, est ambitieux. Toutefois, quelle sera l'indépendance des banques centrales vis-à-vis du Gouvernement ?

A Francfort ou à Washington, le système en vigueur fait que les banques centrales sont totalement indépendantes et dicent, par conséquent, la politique budgétaire, la politique de la dette, celle de la fiscalité et celle de l'épargne. Ne croyez-vous pas qu'à Paris, il faudrait respecter le système qui veut que jusqu'à présent le Quai Branly ait autorité sur la Rue de Valois ?

Je terminerai, monsieur le président, en m'intéressant au dépassement géographique, c'est-à-dire à la confédération voulue par le Président de la République.

Il me semble que le Gouvernement demeure modeste par rapport à ce projet qui pourrait concerner la sécurité, l'économie et l'aide à l'Europe de l'Est - et sur ce dernier point, vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, tous les efforts de solidarité qui ont été consentis.

M. le président. Concluez, monsieur Suchod.

M. Michel Suchod. Mais sur ce sujet, ne croyez-vous pas qu'il y a plus à dire et que, ailleurs que dans le rêve, ailleurs que dans les nues, la confédération est le thème de l'avenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Oehler, pour cinq minutes.

M. Jean Oehler. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, plusieurs députés alsaciens sont intervenus avant moi, ...

M. Jean Ueberschlag. Et pas des moindres !

M. Jean Oehler. ... ce qui n'est pas une surprise. En effet, nous vivons l'Europe au quotidien, nous recevons beaucoup d'Allemands, et nous sommes confrontés sans cesse à des problèmes de fiscalité ou à des problèmes sociaux étant donné le nombre de travailleurs frontaliers qui traversent chaque jour la frontière.

Par ailleurs, les fonctionnaires allemands, qui habitent en Alsace sont, à l'heure actuelle, fiscalement imposés à la fois en Allemagne et en France. Alors, ils se demandent où est l'Europe dans ces conditions.

Un autre débat retient également notre attention aujourd'hui. En effet, depuis 1979, un conflit larvé ne cesse d'opposer Bruxelles à Strasbourg pour le siège du Parlement européen.

Face aux tentatives de transférer les sessions du Parlement européen de Strasbourg à Bruxelles et de vider ainsi la capitale alsacienne de sa substance européenne, la France, à travers le Président de la République, le Gouvernement et ses parlementaires européens, a su réagir et prendre des mesures efficaces.

Je tiens à remercier pour leur action M. Roland Dumas, ministre d'Etat, et Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes, qui ont apporté au nom du Gouvernement de la France le soutien que Strasbourg attendait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Cela montre bien, mes chers collègues, que l'Europe à Strasbourg doit être pour chacun d'entre nous une grande cause nationale. La place de Strasbourg dans l'Europe est tout d'abord celle du symbole de la réconciliation franco-allemande.

Le siège du Conseil de l'Europe est à Strasbourg depuis plus de quarante ans. Selon ses propres statuts, c'est une structure essentiellement politique. Son ouverture à l'Europe de l'Est ne doit pas se faire attendre. Les Etats membres doivent réellement donner les moyens financiers à cet organisme pour que l'accueil des pays de l'Est se fasse dans les meilleures conditions et non au détriment des pays en voie de développement.

Le rôle central de Strasbourg dans la construction de l'Europe sera incontestable à condition d'en donner les moyens à la ville. Ce rapprochement avec les pays de l'Est ne doit pas être uniquement théorique mais aussi géographique. Il importe de ne pas décevoir l'espoir que mettent les Européens de l'Est dans une Europe forte, unie et solidaire.

C'est cette Europe des Droits de l'homme, de la paix et des libertés que symbolise Strasbourg. Mais cela ne suffit pas, cela ne suffit plus. Les institutions européennes ont besoin d'un dynamisme à la hauteur des enjeux que nous nous sommes fixés. Le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et la garantie de souveraineté et d'indépendance que cela implique entraînent aussi une distanciation entre l'exécutif, la bureaucratie administrative symbolisée par Bruxelles, et le décisionnel que doit représenter Strasbourg.

L'Europe se fait à Strasbourg, s'exécute à Bruxelles et s'organise à Luxembourg.

Ce triptyque se complète et s'harmonise parfaitement si la France ne laisse pas Strasbourg au bord du chemin. Une volonté politique doit se dégager ici en faveur du développement de Strasbourg.

Ainsi que l'on dit d'autres collègues avant moi, les voies de communication constituent une priorité. L'aéroport de Strasbourg-Entzheim doit s'internationaliser le plus largement possible. Je rappelle que c'est toujours un aéroport militaire. Strasbourg doit ouvrir et développer ses lignes au trafic international avec escale d'embarquement. En effet, il n'est pas possible aujourd'hui d'y embarquer.

M. le président. Concluez !

M. Jean Oehler. Il est de l'intérêt de la France que les moyens indispensables soient mis à la disposition de Strasbourg.

Partout en France, dès lors que l'on parle d'Europe, il convient de créer un réflexe Strasbourg.

Les projets de développement du site européen ne manquent pas. Nous pouvons par exemple envisager la création d'un district européen entre Strasbourg et Kehl, deux villes séparées par le Rhin mais reliées par le pont de l'Europe et la force de l'amitié franco-allemande.

Maintenant, il faut prendre des décisions.

Je place ma confiance en François Mitterrand, qui abordera vraisemblablement cette question du siège lors du prochain Conseil européen de Dublin.

Je place ma confiance dans le gouvernement de Michel Rocard pour se hâter : non pas lentement mais sans confondre vitesse et précipitation, car les structures devront durer.

En attendant, l'arrivée prochaine du T.G.V.-Est à Strasbourg représentera une très grande victoire pour la France, pour la démocratie et pour l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Ehrmann et M. Jean-Marie Caro. Ce n'est pas demain la veille !

M. le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour cinq minutes.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, une relance institutionnelle de la Communauté européenne est devenue urgente et indispensable.

D'abord, le déficit démocratique actuel des institutions, alors même que le champ des compétences communautaires ne cesse de s'accroître, provoque une fragilisation de la construction de la Communauté. En effet, dans ce mouvement, l'adhésion des peuples est indispensable et la sanction par le suffrage universel d'un pouvoir législatif responsable en est la condition.

Ensuite, au moment où souffle un vent démocratique au-delà des frontières de nos douze pays, où un nombre croissant de décisions se prennent à une échelle qui dépasse le cadre des Etats, nos pays, berceau de la démocratie, doivent servir de modèle en crédibilisant le système parlementaire à tous les niveaux de décision.

Enfin, la montée du nationalisme à l'Est, concomitamment à l'aspiration de liberté, mérite une attention extrême et exige, là aussi, que nous relevions ce défi en apparaissant comme un modèle : nous devons bâtir une union politique économique et sociale, une véritable solidarité entre les peuples tout en respectant l'identité et la spécificité de chacun.

Notre assemblée, au moment où des décisions d'avenir se séparent - nous le sentons bien - ne saurait se limiter à une prise de position floue sur la relance politique et institutionnelle.

Pour ma part, je m'inscris dans la perspective tracée par le Président de la République, François Mitterrand, dans sa *Lettre à tous les Français*, celle des Etats-Unis d'Europe, celle de l'union européenne.

Ainsi, deux mouvements simultanés, deux architectures complémentaires doivent se mettre en œuvre. Il faut, d'abord, une évolution plus fédérale de la Communauté à douze et, ensuite, une coopération avec d'autres pays d'Europe dans le cadre plus large de la confédération.

Ainsi, pour la C.E.E., une vision fédéraliste doit s'imposer si l'on veut éviter l'étroitesse des politiques communautaires et, finalement, la logique de l'Europe du plus petit commun dénominateur.

Je demande à nos collègues qui redoutent un affaiblissement des nations face à ces instances européennes de réfléchir à l'impuissance des Etats devant des enjeux qu'ils ne sont plus en mesure de traiter, dans la mesure où ceux-ci sont devenus mondiaux. Et, finalement, je leur demande de réfléchir aussi aux sources de dépendances économiques qui s'installent.

Or une instance politique européenne peut agir à cette échelle. Et c'est aussi cet horizon d'un nouvel équilibre mondial qui doit légitimer la construction européenne.

La réalisation du marché unique peut se concevoir sans une impulsion politique majeure. Mais le progrès social, condition de la cohésion, ne peut en faire l'économie. Comparons la timidité de la charte des droits sociaux fondamentaux avec le texte, plus ambitieux et réaliste, voté par le Parlement européen !

La relance institutionnelle doit se fixer comme priorité absolue le renforcement du pouvoir du Parlement européen. Celui-ci doit, à terme, avoir des prérogatives législatives directes sur les compétences communautaires selon le respect de la règle de subsidiarité. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

Dans l'immédiat, notre assemblée doit soutenir la démarche du Parlement européen définie dans le rapport voté en mars 1990 à Strasbourg et présenté par M. David Martin sur la conférence intergouvernementale. J'en retiendrai trois points :

Premièrement, une seule conférence intergouvernementale doit traiter simultanément la question de l'union politique et celle de l'union monétaire.

Deuxièmement, cette conférence doit donner mandat au Parlement européen de définir un projet de constitution de l'union européenne en étroite collaboration avec les parlements nationaux réunis au sein d'une assemblée européenne commune : ce sont les assises européennes.

Troisièmement, la composition de la Commission européenne doit être soumise au contrôle et à l'approbation du Parlement européen et son pouvoir exécutif doit être libéré du poids et des freins venus des comités des fonctionnaires nationaux.

Ne nous trompons pas de cible, mes chers collègues. Le véritable progrès de la démocratie que l'on salue à l'Est passe, dans notre Europe de l'Ouest, par le renforcement des parlements : le Parlement européen pour l'échelon communautaire et les parlements nationaux dans chacun de nos pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Baumlör. Bonne conclusion !

M. le président. La parole est à M. Julien Dray, pour cinq minutes.

M. Julien Dray. Dans ses *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe*, Montesquieu affirmait déjà : « L'Europe n'est plus qu'une nation composée de plusieurs. La France et l'Angleterre ont besoin de l'opulence de la Pologne et de la Moscovie, comme une de leurs provinces a besoin des autres... et l'Etat qui veut augmenter sa puissance par la ruine de celui qui le touche s'affaiblit ordinairement avec lui. »

Malheureusement, depuis deux siècles que ces lignes ont été écrites, les gouvernements ont passé plus de temps à dresser les peuples les uns contre les autres qu'à mettre en évidence cette nécessaire solidarité.

D'abord la « perfide Albion », puis « l'ogre allemand » ont structuré les imaginaires de nos concitoyens.

Aujourd'hui, ceux qui, pour des raisons difficilement avouables, continuent à tellement aimer l'Allemagne qu'ils en préfèrent deux prennent un risque grave pour l'avenir.

Yalta a conduit à la séparation du peuple allemand en deux Etats. La réunification est aujourd'hui inéluctable. Elle est l'aboutissement des retrouvailles de la R.D.A. avec la démocratie. La question est donc d'agir pour une bonne réunification. Celle-ci se fera à quelques conditions, comme l'Europe se fera à quelques conditions.

De mon point de vue, ce n'est pas le nationalisme allemand qui est la plus grande menace pour l'équilibre de notre continent.

Pour se libérer de la tutelle de Yalta, les différents peuples d'Europe centrale ont forgé de véritables mouvements de libération à base de sentiments nationaux, voire nationalistes. La chose et la méthode ne sont pas nouvelles.

Ce qui s'est passé à l'Est ces derniers mois répond comme un écho aux mouvements nationalistes qui ont conduit les peuples colonisés à se libérer depuis la fin de la dernière guerre mondiale.

C'est pourquoi notre appréciation des nationalismes doit être différenciée. Il y a un nationalisme libérateur et émancipateur que nous avons vu à l'œuvre, qui s'oppose en tout point au nationalisme autoritaire et xénophobe qui resurgit dans nos vieux pays. Je conviens cependant que l'on peut glisser de l'un à l'autre, comme l'évolution de la situation roumaine l'a montré.

Le nationalisme s'évalue à l'aune de deux principes.

Le premier est le droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'Histoire a montré que, quelle que soit la nature de l'oppression, quarante, soixante ans ou un siècle plus tard, les questions resurgissent en l'état quand il s'agit des questions nationales ; le peuple allemand ne faisant pas exception, nous devons l'accepter.

Le second principe tient au fait qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être libre.

Saint-Just disait à propos de l'individu : « La liberté s'arrête là où commence celle d'autrui. » C'est ce même principe fondateur de l'Etat de droit qui s'applique aux peuples.

Ainsi, la lutte des Azéris est juste jusqu'au moment où, au nom de leur nationalisme, ils massacrent les Arméniens, et réciproquement.

Nous devons rejeter tous les nationalismes qui deviendraient expansionnistes et les combattre avec autant de fermeté que nous avons soutenu l'émancipation des peuples.

Mais nous savons, mes chers collègues, que le nationalisme, dans ces cas, sert à masquer l'incapacité des gouvernements à régler les questions économiques et la question sociale.

Aujourd'hui, c'est à l'échelle du continent que se posent les questions du bien-être et du partage des richesses.

C'est pourquoi je ne participerai pas au concert de ceux qui disent que l'écroulement des régimes à l'Est signifie la fin de l'Histoire. Au contraire, c'est l'Histoire qui repart. Et c'est là que la Communauté économique européenne doit jouer pleinement son rôle.

La Communauté résulte de la mise en commun d'un potentiel économique et humain gigantesque. Comme on le dit simplement : « Le tout est plus que la somme des parties. » La synergie ainsi créée doit permettre la protection de richesses à l'échelle du continent et leur juste répartition. Sinon, très rapidement, la démocratie sera à nouveau un luxe pour les peuples qui se retrouveront en situation d'oppression.

Pour trouver un nouvel équilibre, chacun est conscient qu'il faut arriver à forger un outil politique qui manifeste notre communauté de destin. Seule une telle instance peut permettre une gestion démocratique égalitaire des intérêts de chaque peuple.

Certes, la C.E.E. est une alliance fondée démocratiquement et dont les adhérents ont chacun chez eux des systèmes démocratiques de représentation politique. Mais nous savons nous, parlementaires, les limites de ses institutions.

Croyez-vous que les peuples de l'Est qui regardent notre Communauté sont prêts à échanger leur bureaucratie contre notre technocratie ? Pas un instant, surtout si cette eurocratie apparaît comme une formidable machine à créer de nouvelles oppressions !

Ces dernières années, nous avons pu constater - et nous sommes nombreux à le regretter - que l'Europe qui avance est uniquement celle du grand marché économique, de la liberté pour les capitaux et du dumping de la fiscalité. Malgré les présidences française et espagnole, malgré la volonté réitérée de Jacques Delors, l'Europe sociale est en panne.

La raison en est simple : tant que le Parlement de Strasbourg n'aura pas un réel pouvoir législatif sur ces questions, un seul Etat pourra par tous les moyens bloquer le dispositif. Compte tenu des dispositions de l'Acte unique, dans une situation de force, l'ensemble des autres pays de la Communauté ne peut que s'incliner devant son veto.

Cette situation caricaturale se retrouve dans d'autres domaines. Certains grands programmes européens sont bloqués. Chaque pays de la Communauté est tenté en permanence de jouer de ses contacts bilatéraux, y compris contre les intérêts de la C.E.E.

Là encore, la Commission de Bruxelles, dont la légitimité est moindre que celle des gouvernements, ne peut qu'assister à ces manœuvres, négocier et, en dernière analyse, plier.

M. le président. Veuillez conclure !

M. Julien Dray. Un transfert de pouvoirs est donc nécessaire pour faire du Parlement de Strasbourg un véritable parlement démocratique sachant maîtriser la Communauté de destin de tous ces peuples européens unifiés.

Ces conditions que je viens d'exposer brièvement sont celles qui, dans leur réalisation pratique, permettront de développer harmonieusement les deux cadres institutionnels, la communauté et la confédération, dont l'Europe a besoin pour retrouver son équilibre.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Julien Dray. En conclusion, je vous livre cette pensée d'André Malraux : « Mourant ou non, à coup sûr menacée, l'Europe, toute chargée des résurrections qu'elle embrasse encore, semble se penser moins en mots de liberté qu'en termes de destin. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Baumlör. Très bonne citation !

M. Jean Ueberschlag. Vous applaudissez Malraux !

M. Charles Ehrmann. Malraux, de Gaulle... !

M. Jean-Pierre Baumlér. Ils n'appartiennent pas qu'à vous !

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les orateurs qui se sont exprimés cet après-midi ont couvert un champ d'autant plus vaste que l'histoire de l'Europe a changé très rapidement. Les questions posées, auxquelles je tenterai de répondre pour une part, car M. le ministre d'Etat y reviendra bien entendu, traduisent la volonté d'approfondir la Communauté, la crainte d'un éventuel ralentissement de la progression communautaire dû aux événements de l'Est et le souhait de préparer l'avenir, c'est-à-dire de mieux armer la Communauté économique européenne afin de faire face aux nouveaux défis, en particulier à celui qui est posé par la mutation à l'Est.

Renforcer la cohésion communautaire, rendre la Communauté plus forte, plus unie, plus solidaire, tout cela transparaît dans de très nombreuses interventions qui portent sur le thème des institutions, sur celui du fonctionnement démocratique et du rôle des Parlements nationaux ainsi que du Parlement européen.

Certaines interventions critiques, parfois justifiées, ont affirmé que nous ne serions pas prêts en matière fiscale pour l'Europe de 1993. Je tiens à souligner que, dans le domaine de l'unification des fiscalités, c'est la France qui a consenti l'effort le plus substantiel au sein de la Communauté. Elle a ainsi réduit le nombre de ses taux de T.V.A. et accepté des sacrifices financiers importants. Nous ne devons pas nous inquiéter, je le répète, quant à la fiscalité, même si un différend nous oppose au Luxembourg en ce qui concerne la transparence des opérations.

Les préoccupations institutionnelles sont revenues à plusieurs reprises. M. Blanc a parlé des relations au niveau des régions, M. Oehler et nombre d'orateurs - en particulier Mme Lienemann - des droits du Parlement européen. Il est vrai que la réforme des institutions de la Communauté est à l'ordre du jour. Des suggestions ont été faites en vue d'améliorer le rôle des Parlements nationaux, en particulier le nôtre, ou pour rendre plus opérationnel et plus démocratique le Parlement européen, en particulier en ce qui concerne son système électoral. Je suis de ceux qui pensent que la réforme du mode d'élection au Parlement européen serait intéressante et importante. Le Parlement français doit savoir que le Gouvernement réfléchit à une réforme des institutions et M. Roland Dumas aura sans doute l'occasion de s'exprimer sur ce sujet tout à l'heure. L'approfondissement de la cohésion de la Communauté et les événements auxquels nous venons d'assister rendent plus urgente et plus nécessaire une modification du fonctionnement des institutions.

J'ai souligné que celles-ci présentaient parfois des défauts. Il en va ainsi de la nécessité de recueillir l'unanimité pour prendre certaines décisions. La présidence française a ainsi connu des difficultés considérables pour faire adopter certaines décisions qui étaient pourtant absolument nécessaires dans la perspective de 1993, je pense en particulier au contrôle des concentrations et au droit d'établissement des étudiants et des retraités. Nous sommes parvenus à faire prendre ces décisions, mais cela n'a pas été sans mal. Il est évident que la Communauté ne peut continuer à fonctionner comme cela, *a fortiori* si le nombre des pays membres augmentait.

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

Mme le ministre des affaires européennes. Nous devons par conséquent entamer assez vite une réflexion à ce sujet.

Des interrogations spécifiques se sont fait jour ; ainsi, M. Virapoullé a abordé le problème des départements d'outre-mer. La Communauté doit effectivement s'attacher aux problèmes spécifiques de ses différentes régions ultrapériphériques. Elle s'est dotée à cette fin de certains moyens, avec la montée en puissance des fonds structurels et, pour ce qui concerne les régions d'outre-mer de la République française, avec le programme d'actions spécifiques à

l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, le POSEIDOM. Par une décision prise simultanément à l'élaboration du POSEIDOM et relative à l'aménagement de l'océan de mer, la Communauté a également reconnu la nécessité de maintenir en les adaptant les mécanismes nécessaires pour tenir compte de l'insularité, de la concurrence mondiale et du décalage actuel de productivité par rapport à l'Europe. Je tiens à souligner que tous ces accords ne sont absolument pas menacés, contrairement à ce que j'ai entendu dire. Nous avons pris des dispositions pour que les produits spécifiques aux départements d'outre-mer puissent s'écouler à l'intérieur de la Communauté.

Je voudrais revenir sur un problème évoqué par M. Mermaz au début de l'après-midi, auquel M. Dray vient de faire allusion. C'est un point important, qui n'a guère été traité au cours de ce débat mais qui revient souvent dans les discussions du conseil des ministres de Bruxelles, je veux parler du comportement des Etats membres quant au renforcement économique et à la politique industrielle de la Communauté. On perçoit de plus en plus un début de changement des mentalités en ce domaine, alors qu'organiser l'industrie et les échanges apparaissait encore, il y a peu, inacceptable à certains de nos partenaires, car dirigiste et donc non souhaitable. La pression concurrentielle au niveau mondial fait prendre conscience à tous que, face à des zones organisées économiquement, tels les Etats-Unis et le Japon, la réponse adéquate ne réside pas uniquement dans le libéralisme, c'est-à-dire dans le laisser-faire, mais également dans l'organisation,...

M. Alain Bonnet. Très bien !

Mme le ministre des affaires européennes. ... en définissant une préférence communautaire ; vous vous souvenez sans doute que le simple terme de préférence communautaire était naguère encore absolument banni des enceintes communautaires.

Cette réponse réside également dans le développement d'une stratégie industrielle à l'échelle de l'Europe.

La préférence communautaire, qui est au cœur du traité de Rome, n'est rien d'autre que la reconnaissance de la spécificité européenne afin de donner une sorte de bonus aux produits fabriqués dans les frontières des Douze. Si l'on supprime les frontières intérieures, n'oublions pas que l'espace européen a des frontières extérieures.

M. Jacques Blanc. Il faut les faire respecter !

Mme le ministre des affaires européennes. Le constat est simple mais, pour la première fois, il est passé dans les actes et dans les décisions. Ainsi, une directive votée récemment est relative aux marchés publics, qui représentent 15 p. 100 du produit intérieur brut européen, ce qui est considérable. Nous avons réussi à faire adopter, contrairement à l'habitude antérieure, un texte affirmant la préférence communautaire, comme cela existe aux Etats-Unis et dans de très nombreux pays. C'est là une mutation très importante qui constituera certainement un précédent sur lequel on pourra s'appuyer afin d'introduire d'autres éléments intéressants et de parvenir à une conscience plus aiguë des intérêts communs.

Quant à la stratégie industrielle, il faut souligner que, face à la concurrence mondiale, pour faire jeu égal avec nos concurrents japonais et américains, il importe que les entreprises européennes se regroupent sur des projets communs animés notamment par Bruxelles. C'est en ce sens que nous avons proposé à nos partenaires, qui ont accepté notre suggestion à l'unanimité, les grands réseaux européens et transeuropéens. Pourquoi pas des réseaux pan-européens, c'est-à-dire dépassant le cadre de la Communauté ? Ces projets communs concernent les trains rapides, l'électricité, l'énergie et les télécommunications. Il faut définir des projets fédérateurs. L'un d'eux existe et vit, malgré les difficultés : c'est celui de la télévision à haute définition. C'est un projet industriel d'une importance capitale pour lequel les firmes européennes, la Commission et les administrations nationales s'assistent mutuellement. Nous verrons les résultats de ces efforts dans quelques années mais l'enjeu est considérable face à la technologie et à l'agressivité commerciale des Japonais.

Il faut cristalliser très rapidement cette volonté de stratégie européenne sur différents thèmes et nous nous y efforçons. Mais le temps ne joue pas pour nous. L'industrie, comme la

nature, a horreur du vide, et si nous ne parvenons pas à créer rapidement cette mobilisation, cette synergie européenne, les sociétés iront chercher ailleurs ce qu'elles ne trouvent pas sur notre continent.

Le contre-exemple est la signature de l'accord M.B.B.-Mitsubishi, qui vient d'intervenir. Cet accord, il ne faut pas le récuser *a priori*, mais comment l'analyser ? Le plus grand groupe européen s'est allié avec l'un des plus grands groupes japonais, qui en abrite visiblement plusieurs autres derrière lui, l'opération étant encouragée et conseillée par le M.I.T.I.

Quel est le but des Japonais dans cette affaire ? Il est très clair. Au moment où nous discutons avec nos partenaires de la levée des quotas à l'importation frappant les automobiles japonaises, il s'agit de saper la position européenne dans la négociation entre la Communauté et le Japon. Au lieu que le gouvernement allemand défende Volkswagen, c'est-à-dire une partie majeure de son industrie, il pourra estimer que les intérêts qu'il tirera d'un arrangement ou d'un accord avec les Japonais seront ultérieurement plus importants. Certes, les Japonais pourront opérer des transferts technologiques vers l'Allemagne, en particulier dans le domaine de l'électronique, et M.B.B. pourra tirer un profit immédiat de cet accord, grâce au montage au Japon de camions Mercedes par Mitsubishi. Mais cela va à l'encontre de ce que nous voudrions réaliser et pourrait aboutir à une menace dans le secteur de l'aéronautique et même dans le domaine spatial.

Lorsqu'on analyse l'accord qui vient d'être passé récemment entre les Etats-Unis et le Japon, on s'aperçoit que ce pays a une stratégie globale. Il a donné des apaisements aux Américains sur un certain nombre de problèmes commerciaux et fait des concessions quant à l'ouverture de ses frontières. Il a même, dans un passé très récent, préféré acheter une vingtaine d'avions à Mac Donnell Douglas plutôt qu'au consortium Airbus. Il cherche donc à apaiser les rancœurs américaines vis-à-vis de son agressivité commerciale.

La stratégie du Japon vise à constituer de grands groupes fortement structurés et, avec l'aide du M.I.T.I., à jouer les Etats de la Communauté les uns contre les autres, de manière à les diviser et à empêcher le renforcement industriel de l'Europe en s'alliant avec le pays le plus fort industriellement, c'est-à-dire la République fédérale d'Allemagne.

M. Mermaz a eu raison de souligner que notre déficit commercial permanent, notamment pour les produits manufacturés, nous met en position difficile à cet égard. La France ne pourra influencer profondément la construction européenne que lorsqu'elle se sera durablement et considérablement renforcée sur le plan industriel ; certains orateurs l'ont souligné et je partage absolument leur point de vue.

Il faut considérer la construction européenne comme un tout. L'Europe doit être puissante, se renforcer sur le plan des institutions et sur celui de l'union économique et monétaire, mais également sur les plans industriel et économique.

Les problèmes sociaux ont été abordés par certains d'entre vous. Mme Stirbois a dit, et cela m'a choqué, que les avantages sociaux accordés aux travailleurs venant d'un pays membre de la Communauté étaient élargis à tous les autres travailleurs. C'est inexact. En vertu de l'arrêt Pinna, qui a été rendu récemment et qui s'applique effectivement à la France, les ressortissants de la Communauté habitant en France et les ressortissants français habitant dans un autre pays de la Communauté jouissent des mêmes droits sociaux que les ressortissants du pays d'accueil. Il ne s'agit pas des travailleurs n'appartenant pas à la Communauté, contrairement à ce que Mme Stirbois a tenté de laisser entendre. Dans le même registre du nationalisme, j'ai entendu les propos tenus par M. Schönhuber à Strasbourg : c'était encore plus effrayant.

Je répète que la construction européenne n'est pas seulement une construction économique ou institutionnelle. C'est une construction à dimension sociale et humaine, et cet objectif demeure l'une de nos priorités. La mise en place du marché, si bénéfique soit-elle, ne suffit pas et la charte des droits sociaux fondamentaux, adoptée par le Conseil européen de Strasbourg en décembre 1987, constitue une étape essentielle en ce sens, même si elle a été signée par onze Etats membres seulement. Il s'agit maintenant de la mettre en œuvre. La Commission a proposé un programme et, sans entrer dans les détails, je préciserai qu'il est riche en initiatives, regroupées en treize chapitres - emploi, conditions de travail, protection sociale, formation, participation, etc. - et que chacune de ces initiatives vise à avancer d'une manière irréversible dans le domaine des droits sociaux.

Je terminerai sur le problème de la vocation européenne de Strasbourg, afin de répondre à MM. Reymann, Grussenmeyer, Caro et Oehler, qui ont rappelé la vocation de Strasbourg, laquelle trouve ses racines dans notre histoire et dans notre géographie.

Symbole hier de la réconciliation, de l'amitié franco-allemande, Strasbourg n'a pas été choisi par hasard pour abriter le cœur démocratique de l'Europe en construction. Strasbourg a également le droit de son côté et, il faut le rappeler, c'est aux gouvernements des Etats membres qu'il appartient de fixer le siège des institutions communautaires. Or ils se sont prononcés à trois reprises : en 1958, en 1965 et, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, en 1981. Tout récemment, lors de sa dernière session, le Parlement européen a réaffirmé son attachement à Strasbourg pour les sessions plénières ordinaires du Parlement.

M. Oehler a eu raison d'insister sur l'importance des évolutions en cours en Europe centrale et orientale : depuis 1949, Strasbourg accueille le siège du Conseil de l'Europe, qui réunit aujourd'hui vingt-trois Etats européens ayant en commun leur attachement à la démocratie.

M. Reymann a souligné que nous n'avions pas adopté le principe du deuxième hémicycle il y a un an. C'est exact, mais ce problème se posait alors avec moins d'acuité car les missions du Conseil de l'Europe pouvaient sembler moins importantes et nécessiter moins de place qu'aujourd'hui.

En ce qui concerne l'effort en faveur de Strasbourg, je voudrais donner certains apaisements. D'abord, il en sera question au Conseil de Dublin. Ensuite, il faut rappeler les efforts du Gouvernement pour améliorer la desserte ferroviaire de Strasbourg avec le T.G.V.-Est, dont le tracé doit permettre le raccordement au réseau allemand à la hauteur de Strasbourg. Cette nécessité a été affirmée lors du sommet franco-allemand d'avril 1989 ; elle sera sûrement réaffirmée au prochain sommet franco-allemand, qui va avoir lieu dans quelques jours, et des dispositions sont prises pour étudier ce tracé...

M. François Grussenmeyer. Il faut le financer !

Mme le ministre des affaires européennes. ... puisque le Premier ministre a chargé M. Essig d'étudier le tracé définitif et de rechercher les concours financiers nécessaires à ce projet. Comme vous le savez, la rentabilité financière du projet est *a priori* moindre que celle du T.G.V.-Nord.

M. Jean Ueberschlag. *A priori* !

Mme le ministre des affaires européennes. Des problèmes de financement se posent donc, mais ils seront réglés. Je tiens à cette occasion à saluer l'initiative de Catherine Trautmann qui, associée aux maires de Karlsruhe, Stuttgart et Munich, a proposé la réalisation d'une ligne à grande vitesse Paris-Munich prolongeant, d'ici à l'an 2000, le T.G.V.-Est. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bonne initiative !

Mme le ministre des affaires européennes. Il s'agit d'une initiative locale tout à fait remarquable.

M. Jean Ueberschlag. Mais, madame le ministre, ...

M. Jean-Pierre Baeumler. Il faut reconnaître ce qui est !

M. le président. Allons, mes chers collègues ! Ecoutez Mme le ministre.

Mme le ministre des affaires européennes. Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les premières réponses aux questions que vous avez bien voulu poser au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Que disent Charasse et Bérégovoy ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, notre débat aura duré un peu plus de six heures d'affilée. L'intérêt aura été soutenu pendant toute la discussion, les interventions auront été de qualité, et ceci explique peut-être cela. J'ai donc toutes les raisons de me réjouir que le vœu exprimé par le Parlement ait été exaucé et donc que le Gouvernement ait souscrit à la demande de certaines et de certains d'entre vous d'engager ce débat sur l'avenir de l'Eu-

rope. C'est ainsi que je conçois la démocratie et le fonctionnement de la démocratie parlementaire en particulier. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit cet après-midi, ne voulant pas être trop long en raison de l'heure. J'aurais cependant le souci de répondre à la plupart d'entre vous sur les sujets qui n'auront pas été examinés à l'occasion des interventions de fond de Mme Edith Cresson ou de moi-même. Cela tient peut-être à la nature de l'exercice, qui fait que l'on réponde par des discours préparés, et c'est normal, à un ou deux discours que l'on ne connaît pas, mais, bien évidemment, des questions qui ont été posées trouvent leur réponse dans ce que j'ai dit ou dans ce que Mme Cresson a développé et si certaines ou certains d'entre vous ne nous ont pas écoutés, ce qui peut arriver, je me permettrai de les inviter à nous relire. (*Sourires.*)

M. le président de la commission des affaires étrangères, M. Vauzelle, a souhaité que le Parlement soit associé aux discussions qui accompagneront les conférences intergouvernementales. Voilà effectivement un point qui n'a pas été traité cet après-midi.

Qu'il me permette de lui dire que, à certaines conditions, je peux souscrire à cette idée. Si la deuxième conférence intergouvernementale est décidée, comme nous l'espérons, pour traiter des institutions de la Communauté, comme est déjà décidée la première conférence intergouvernementale sur l'union économique et monétaire, son vœu rencontrera bien évidemment notre désir, à la condition toutefois que l'on ne déborde pas d'un genre sur l'autre et que le Parlement, quelles que soient ses qualités, ne soit pas mêlé à la négociation diplomatique elle-même, car cela n'est pas dans les usages.

On peut concevoir cette concertation dans le style de ce qui est envisagé précisément par le Parlement européen lui-même, puisque son président en a exprimé le désir et que le conseil des ministres a répondu positivement à cette demande. Cette concertation aura donc lieu.

En bref, je dirai au président de la commission des affaires étrangères que je suis d'accord pour informer le Parlement, l'associer, débattre avec lui de l'évolution et des discussions qui auront lieu pendant la tenue de la conférence intergouvernementale n° 1 ou de la conférence intergouvernementale n° 2.

M. Lamassoure s'est livré à une variation sur le thème de la double inconstance. (*Sourires.*) Il a, lui aussi, souhaité que se multiplient les séances de travail de l'Assemblée nationale. Je ne sais s'il est très au courant de ce qui se passe dans d'autres parlements et je ne veux pas engager avec lui une discussion, qui serait stérile, sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, je ne sais comment le nôtre - l'Assemblée nationale en tout cas - accueillerait une séance par jour consacrée aux problèmes européens.

Du reste, une certaine confusion s'est produite dans son esprit entre les questions parlementaires, qui peuvent se reproduire de jour en jour, surtout dans le contexte allemand actuel, et de véritables débats, qui nous occupent pendant plusieurs jours. M. Lamassoure souhaite une séance extraordinaire. Eh bien ! Ne l'avons-nous pas eue aujourd'hui ? D'ailleurs, de quoi se plaint-on, alors qu'on sait que nous nous sommes réunis, si mes souvenirs sont bons, au mois de décembre de l'année dernière. M. Lamassoure avait d'ailleurs participé à nos débats, et la destruction du mur de Berlin ne remontait alors qu'à quelques jours.

C'est déjà un progrès. Sans doute pourrions-nous faire mieux. Je souhaite comme lui qu'à l'automne prochain un grand débat d'orientation sur la politique européenne de la France puisse avoir lieu. J'ai noté l'invitation qu'il a lancée à l'ensemble du Gouvernement pour y participer.

Puis-je me permettre, monsieur Lamassoure, d'être aussi exigeant à votre égard en demandant la présence de la totalité des membres de votre groupe ? Il y aurait là un acte de réciprocité auquel je serais sensible ? (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

En tout cas, je puis vous assurer de ma présence, comme toujours, devant l'Assemblée. J'ai du reste pris à cœur de répondre à chacune de vos demandes, qu'il s'agisse de l'assemblée plénière ou de votre commission.

Monsieur Lamassoure, vous avez aussi insisté sur le fait que nous n'aurions soufflé mot des conditions de l'unification allemande, au prétexte que celle-ci ne nous concernait pas. Les propos que j'ai tenus au début de cette intervention

s'appliquent parfaitement à cette interrogation : j'en ai traité en effet pendant cet après-midi et je crois avoir énoncé un certain nombre de conditions pour que la France puisse considérer que l'unification allemande « s'effectue dans les meilleurs conditions possibles » - je me cite.

À défaut de m'avoir écouté, voulez-vous bien encore une fois, monsieur le député, accepter de me relire ?

M. Alain Lamassoure. J'ai parlé de l'union monétaire !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Vous avez raison, excusez-moi.

Quant à M. Mermaz,...

M. Bernard Pons. Où est-il ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... je le remercierai d'avoir insisté sur ce qu'il a appelé nos devoirs envers le tiers monde. J'ai retenu sa formule : « une vaste zone de souffrance est à nos portes. »

Je lui sais gré d'avoir rappelé le travail effectué par la présidence française et l'importance des accords de Lomé. Il a exprimé le désir, au nom de son groupe, de voir ratifier très vite ces accords. Je partage ce point de vue et j'insisterai, lors de la fixation des ordres du jour, pour qu'une date utile soit trouvée le plus tôt possible.

Je le remercie également d'avoir évoqué dans son propos la dimension sociale de l'Europe.

M. Jean Ueberschlag. On lui dira !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. M. le Premier ministre Chirac a prononcé un discours que j'ai suivi très attentivement, comme d'habitude.

M. Jean Ueberschlag. Vous avez raison !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Si je fais abstraction du passage concernant la nécessité de l'adaptation de la France dans la perspective du marché de 1993 - ce qui n'était pas nouveau par rapport aux discours que nous avons entendus au mois de décembre de l'année dernière -, ainsi que des considérations sur les risques encourus pour les vingt ou vingt-cinq prochaines années - je ne sais pas où je serai, mais peut-être aurez-vous la chance d'être là pour vérifier cette prédiction - j'ai eu le sentiment d'entendre un discours où se mêlaient les contradictions et les regrets.

Contradiction d'abord avec l'auteur du discours lui-même. Comment peut-on vouloir, en effet, « continuer la construction de l'Europe, l'élargir et l'approfondir » en refusant, précisément, d'« accroître, accélérer, perfectionner une construction européenne qui serait fédérale, en conservant dans nos mains tous les instruments nécessaires » ? Cela mérite, je l'avoue, quelque explication complémentaire, mais je suis resté sur ma faim.

Contradiction encore lorsque M. Chirac déclare vouloir l'union monétaire, mais en refusant la monnaie unique, que prévoit précisément cette union monétaire dont c'est la finalité, et en refusant la troisième phase du projet de M. Delors qui l'organise. Voilà une contradiction que je ne m'explique pas et sur laquelle je serais heureux d'avoir un jour quelque explication. Sans doute aurai-je l'occasion, par la répétition de nos débats, de l'entendre sur ce sujet.

Contradiction aussi, me semble-t-il, sur le libéralisme un peu jusqu'au-boutiste dans le plaidoyer qui a été fait pour cette doctrine. M. Chirac va là beaucoup plus loin - beaucoup plus loin, dis-je - que ceux qui se font les champions de ce libéralisme. Quel meilleur avocat du libéralisme pourrais-je trouver que celui que l'on appelle un peu vulgairement le « patron des patrons » lui-même ? Il y a quelques jours, au cours d'une émission de radio, M. Périgot s'exprimait sur ce sujet : « Nous pouvons vendre, disait-il, notre modèle de l'économie de marché à condition de nous imposer un très haut niveau d'exigence éthique et morale. Par ailleurs, nous devons accepter un seuil de solidarité visible. Si le libéralisme, c'est la concurrence et la responsabilité, c'est aussi l'éthique et la solidarité. »

Il y a donc une contradiction avec celui qui est le champion des champions en ce domaine. On est quelquefois plus royaliste que le roi !

J'ai entendu enfin un discours de regret quand M. Chirac a parlé d'une grave crise franco-allemande, alors que tout prouve le contraire. Je n'ai pas le sentiment de traverser une

crise grave avec le ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, avec lequel je correspondais téléphoniquement chaque jour.

M. Jean Uberschlag. C'est normal : il n'est pas d'accord avec le chancelier !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'est une affaire germano-allemande, et non franco-allemande ! Mais je me suis demandé si, au fond, cette insistance à voir une crise là où il n'en existait pas n'était pas, comme l'aurait dit un psychanalyste célèbre, la traduction d'un mouvement du subconscient qui ferait que cette crise est au fond souhaitée, le désir se muant en regret. (*Applaudissements et sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Lorsque j'ai entendu l'ancien Premier ministre parler des « petites nécessités de la petite politique intérieure », je me suis demandé si cette petite formule, qui échappait à notre attention dans le fil d'un discours par ailleurs fort intéressant, ne traduisait pas, là aussi, une réaction profonde et si son auteur n'était pas en train d'instaurer dans son esprit, un peu dans le vague, un troisième tour de l'élection présidentielle, à en juger par la façon quelque peu indécente, inconvenante, dont il se plaisait à s'en prendre au Président de la République.

M. Bernard Pons. C'est lui qui est responsable !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je considère qu'il est assez inconvenant de dire, à propos du Président de la République, que les idées floues servent à camoufler la faiblesse de la pensée.

La confédération, pour ceux qui ont fait un peu de droit - je crois que c'est le cas de nombre d'entre vous - est une notion de droit public extrêmement claire...

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... à laquelle j'ai voulu donner aujourd'hui, comme l'avait fait le Président de la République lui-même, son contenu politique.

J'ai bien eu raison de dire que j'avais cru comprendre que l'on était en train de régler un troisième tour de l'élection présidentielle de 1988.

M. le président Méhaugnerie s'est fait l'avocat de l'union économique et monétaire, avec un certain talent. Il a su démontrer que l'union économique et monétaire n'exigeait pas l'uniformité budgétaire, et cela est de bon sens. Et il a eu cette phrase, que je retiens pour mon édification personnelle - j'ai dit que ce débat serait utile - : « Refuser la phase 3 du plan Delors, c'est refuser l'objectif de l'union économique et monétaire. » Si je voulais me mêler de ce qui ne me regarde pas, c'est-à-dire des choses de l'opposition, je serais tenté d'envoyer des extraits de son discours à M. le président du R.P.R. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Méhaugnerie a su, lui aussi, donner un contenu concret à l'union politique. Je l'en remercie. Il a évoqué plusieurs solutions en précisant celle qui avait sa préférence et il a ajouté : « Ce que, en tout cas, on ne peut plus faire, c'est de ne rien faire. » Comme je partage ce point de vue ! J'espérais, mesdames, messieurs, vous avoir fait également partager ce sentiment. Il a ajouté qu'il fallait en discuter. Comme je suis d'accord ! Mais êtes-vous sûr que cette invitation s'adressait à moi ou à quelqu'un d'autre dans cette assemblée ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Avec M. Lajoinie, le débat a toujours le mérite de la clarté. (*Sourires.*) Son argument est frappé dans le bronze et ce bronze est inusable. Le vent peut souffler de tous côtés, il est inébranlable. J'aime comme M. Lajoinie les marches pacifiques de la jeunesse ! Et comme il m'a touché en évoquant notre Dordogne, qui nous est commune ! Je les souhaite évidemment dans ma Dordogne, qui est aussi la sienne, comme dans les autres régions de France et d'Europe.

Je ne suis pas pour l'oubli du passé, pas plus que lui, mais je ne suis pas non plus pour son culte systématique et je ne suis pas de ceux qui croient que l'histoire peut se répéter dans ce qu'elle a eu de plus tragique. Gardons nos souvenirs, chassons de nos esprits la haine ! (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

La neutralisation de l'Allemagne est un point de divergence entre nous. Je crains du reste que vous ne soyez vous-mêmes bientôt dépassés par l'histoire et vous risquez d'être

bien les seuls à défendre cette thèse, si j'en juge par les positions qui sont prises par certains pays importants sur ce sujet et qui sont en pleine évolution.

Les frontières ? Mais nous avons dit la même chose ! Je n'ai jamais admis que l'on pût souscrire à l'idée de revoir l'Allemagne recouvrer ses frontières de 1937. C'est pour cette raison qu'à Berlin et ailleurs nous avons, au risque de déplaire, posé la question nettement. Nous voulions obtenir des réponses claires à des questions claires et nous avons, dans une certaine mesure, obtenu satisfaction.

M. Lajoinie souhaite un monde débarrassé de l'arme nucléaire. Comment ne souscrirais-je pas à cette perspective ? Mais, sentant sans doute l'incongruité de son propos, il a tout de suite ajouté : pour la France, quand les autres n'en auront plus. Je prends date, et je lui donne rendez-vous. Je ne peux pas mieux dire.

M. Reymann a attiré l'attention sur le déficit démocratique de la Communauté européenne. Je l'ai fait à mon tour et à ma place cet après-midi.

M. Josselin a limité son propos à la Communauté économique européenne, dont il souhaite le renforcement. Il l'estime nécessaire et il a reconnu que nous allons vers l'Europe politique. C'était aussi le sens de mon message de cet après-midi. Il a eu, comme M. Méhaugnerie, la volonté de donner un contenu à cette Europe politique. Il a suggéré quelques recettes, dont je me permets de dire au passage, sans vouloir être désobligeant envers leur auteur, que beaucoup d'entre elles dépendent des parlementaires eux-mêmes. Il ne dépend en effet que d'eux d'instituer commissions, comités, lieux de rencontre pour débattre des affaires européennes.

Je souscrirai volontiers à tout ce que les parlements nationaux organiseront pour une meilleure communication, une meilleure entente, une meilleure information, un meilleur travail.

M. Montdargent, qui était le deuxième orateur du parti communiste, a traité du désarmement. Il en souhaite l'accélération. Moi aussi, et j'espère que, durant cette année, à Vienne, nous verrons des résultats tangibles.

Mais, en vous écoutant, monsieur Montdargent, je me posais à moi-même une question, restée d'ailleurs sans réponse. Pourquoi voulez-vous toujours que la France s'expose plus que les autres ? Certes, elle peut donner l'exemple, entraîner les autres. Néanmoins, pourquoi souhaiter que son désarmement soit unilatéral, ou univoque, et qu'elle ne suive pas le rythme de ceux qui sont surarmés ? Quarante années de surarmement, d'armement, ne disparaissent pas en un jour ! Il faut y travailler, et vous avez eu raison de dire qu'il fallait y travailler avec ardeur et conviction.

Mme Stirbois a déjà reçu, je crois, la réponse que son intervention appelait. Je n'en dirai rien d'autre.

M. Boucheron a présenté un exposé intéressant sur la défense et la sécurité en énumérant dix points. Je peux marquer mon accord avec lui lorsqu'il déclare que la sécurité et la stabilité sont le résultat du désarmement conventionnel, de la discussion et de la confiance. C'est ce que j'ai dit cet après-midi. Il faut assurer à l'Allemagne unifiée la garantie de sa sécurité ? Oui. L'alliance doit s'adapter à l'évolution de la menace ? Je ne crois pas avoir dit autre chose... et je crois même avoir donné dans la banalité des mots.

M. d'Aubert a voulu m'interpeller plus directement sur l'affaire de la Lituanie. Il a évoqué le « bras de fer » auquel se livrent actuellement, c'est incontestable, Moscou et Vilnius. Qu'attend-il du gouvernement de la France ?

M. Charles Ehrmann. Rien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Dans sa question, il mêlait un peu cela avec ce qui s'est fait au parlement suédois, et que j'approuve, mais qui relève de la compétence des parlementaires - je verrai d'un bon œil toutes les manifestations de solidarité. Quant au Gouvernement, il est à sa place, responsable des choses du pays, responsable sur le plan international de notre comportement.

J'ai déjà eu l'occasion de préciser, en répondant à un de vos collègues, la semaine dernière, monsieur d'Aubert, quelle est notre position - strictement calquée sur la ligne et la doctrine qui ont été fixées et adoptées depuis maintenant plus de quarante années face à ce problème. Aucun gouvernement d'aucune République n'a admis l'annexion honteuse des pays baltes, d'abord par Hitler, ensuite par Staline.

Et s'il est besoin de le répéter aujourd'hui, je le dis encore autrement : le droit à l'indépendance de la Lituanie est un droit imprescriptible, et le crime commis en 1939, répété en 1944, est un crime qui n'a connu aucune prescription. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je m'empresse d'ajouter, monsieur d'Aubert, que, pour le Gouvernement actuel, les choses seraient facilitées pour, le jour venu, remettre les clés de l'ancienne ambassade de la Lituanie aux représentants de la Lituanie redevenue souveraine et libre, si ce n'était pas un gouvernement de la République qui, en septembre 1944, avait remis ces clés aux autorités soviétiques ! Il est plus difficile pour moi d'aller les chercher à Moscou, vous en conviendrez !

M. Jean Uberschlag. Mais vous l'avez déjà dit ! Vous vous répétez !

M. Julien Dray. C'est la pédagogie !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Oui, M. d'Aubert ne m'avait pas entendu.

M. Charles Josselin. *Bis repetita placent !*

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Revenant à votre question, et afin d'être complet ce soir, je vous dirai, monsieur d'Aubert, que le Quai d'Orsay est en contact permanent avec le représentant, je dirai officiel, du Parlement lituanien - sans vouloir être désobligeant à l'égard de quiconque : que le Quai d'Orsay ne cesse de prodiguer, en outre, des conseils de modération aux parties, et surtout à l'Union soviétique. L'assurance m'a été donnée, lors de mon voyage à Moscou, je l'ai déjà dit, que la force ne serait pas utilisée pour régler ce problème. A diverses reprises, le Quai d'Orsay a reconnu et salué le mouvement d'indépendance de la Lituanie.

Vous m'accorderez que je ne me suis pas mis souvent à la place de M. Gorbatchev, contrairement à ce que vous avez dit. Et j'avais le sentiment, cet après-midi, que c'était plutôt vous qui ne cessiez de lui donner des conseils sur ce qu'il devait faire. (*Sourires.*)

M. Fourré a évoqué le rôle de l'union de l'Europe occidentale et le statut de l'Allemagne. J'étais d'accord avec lui quand il parlait, comme il l'a fait, du Conseil de l'Europe, enceinte privilégiée pour la Confédération ici est quelque-chose qui se construit. Réunion des parlements à une date prochaine à Strasbourg ? Je suis d'accord.

M. Caro, non sans raison, s'est plaint de l'attitude des médias à l'égard du chancelier Kohl, et il a réclamé la mise en œuvre des deux protocoles du traité de l'Elysée : je lui donne volontiers acte que cela s'impose.

M. Roger-Machart a évoqué la Méditerranée et ses problèmes. Je le remercie d'avoir réparé un oubli. Dans le bilan du travail de la présidence française, j'avais omis de mentionner en effet, la reprise du dialogue euro-arabe, fin décembre 1989, à Paris, dialogue interrompu depuis 1974. Qu'il me soit permis d'ajouter que la commission du suivi se réunira au mois de juillet et mettra en place les décisions arrêtées au cours de la réunion de décembre dernier.

Monsieur Ehrmann, un des derniers orateurs mais non le moindre (*Sourires.*), puis-je vous rassurer sur mon sommeil ? J'ai un bon sommeil, en dépit des fatigues inhérentes à la fonction. Je vous remercie pour les roses - je n'y ai pas trouvé d'épines, ce qui fait plaisir.

J'en viens à vos questions. La République fédérale d'Allemagne ne sera-t-elle pas tentée, lorsqu'elle va redevenir une grande puissance économique, de dominer, par la politique, l'Europe ? C'est précisément pour cela que nous disons qu'il faut faire la Communauté économique européenne, renforcer les liens avec la République fédérale d'Allemagne et avec l'Allemagne unifiée, qu'il faut que l'Allemagne, sur le plan économique, sur le plan politique et sur le plan de la sécurité, ne se sente pas isolée, neutralisée dans un statut particulier qui pourrait peut-être effectivement donner un jour une tentation à quelques dirigeants nouveaux. Je fais abstraction évidemment de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir et aux responsabilités en Allemagne. Je crois qu'ils sont, en effet, de véritables démocrates.

La France est-elle prête, avez-vous demandé - Parlement, ECU, Conseil européen - à accepter l'ordre nouveau qui se décide devant nous ? Qu'en est-il de la banque indépen-

dante ? Il a été répondu à cette question ces jours derniers par le ministre de l'économie et des finances. Le principe est acquis d'une banque européenne, d'un système bancaire européen indépendant des Etats.

Le Royaume-Uni nous laissera-t-il seuls ? Posez la question à qui de droit ! J'ai le sentiment, voyez-vous, que chaque pays ayant sa spécificité, avec le Royaume-Uni les choses se passent différemment. Lorsque la Grande-Bretagne est persuadée que la Communauté économique européenne va avancer et que c'est elle qui serait isolée, non la France, elle en tire les conséquences - il faut qu'elle rejoigne le gros du peloton.

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Tel a été le cas récemment encore avec l'union économique et monétaire. La Grande-Bretagne Elle s'est opposée au principe de la tenue de la conférence intergouvernementale. Puis elle a décidé de s'y joindre. Elle participe aux travaux préparatoires. Sans doute le fera-t-elle dans l'esprit qui est celui des dirigeants britanniques : mais la Grande-Bretagne qui a aujourd'hui, vous le savez, beaucoup d'autres problèmes à gérer, j'en suis sûr, saura joindre le gros du peloton européen lorsque celui-ci avancera comme je le souhaite.

Communauté économique européenne et zone de libre échange ? Oui, mandat a été donné à la Commission pour négocier de nouveaux accords. Cela est en train de se faire, cela se fait. De même se met en place l'organisme de lutte contre la drogue. Vous m'avez interrogé à ce sujet, et j'en dis donc un mot en passant très rapidement, non sans m'excuser d'avoir été un peu bref sur ce sujet important.

Monsieur Oehler, Strasbourg ? Mme Edith Cresson vous a déjà répondu. En vous répondant à mon tour, je m'adresse à tous ceux qui ont évoqué la question. L'essentiel a été dit par Mme le ministre des affaires européennes. Pour ma part, je voudrais que la représentation nationale soit bien persuadée de la volonté du Gouvernement de faire qu'il n'y ait pas de recul, d'équivoque sur Strasbourg, capitale européenne. Personnellement, je n'aurai de cesse que ne soit réglée, de façon certaine et scellée, de façon définitive, la qualité de Strasbourg comme capitale de l'Europe.

M. Jean Oehler, M. Jean-Pierre Baeumler et M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Ce qui s'est passé ces jours derniers est important : c'était nécessaire. J'estime que ce n'est pas encore suffisant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Charles Ehrmann et M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Mon ami M. Suchod est intervenu parmi les derniers orateurs.

M. Jean Uberschlag. Il était intéressant !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Très intéressant, en effet, ne serait-ce que parce qu'il nous a donné le sentiment et l'impression - je suis sûr que vous l'avez parfaitement compris - que le parti socialiste restait bien le temple des variations sur des thèmes communs. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sa glose sur le « *Ein Volk, das Volk* » était très intéressante. Plus encore l'étaient les réserves qu'il a exprimées sur le désarmement, sur l'environnement et l'Europe sociale, le dépassement de la Communauté.

M. Suchod doute de l'indépendance des banques centrales par rapport aux Gouvernements ? Je le rassure : il n'est pas question de toucher au statut de la Banque de France. Pour un instant, me détournant de l'opposition, permettez-moi, mesdames, messieurs, de régler un compte avec ma majorité. (*Sourires.*)

A cet égard, je voudrais en effet rassurer pleinement M. Suchod et le féliciter, mais vraiment sincèrement, de son hymne au projet du Président de la République, sur la confédération. Encore que, je me le demande, tant d'amour, avec tant de roses, n'est-ce pas suspect ? (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais c'est une affaire de famille que nous réglerons entre nous.

M. Charles Ehrmann. Tiens, il y a des épines ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je constate, et vous me pardonnerez cette confiance faite à l'opposition comme à la majorité, ...

M. Jean Tardito. Dieu seul peut juger !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... que nous n'avons pas encore épuisé le temps des synthèses.

Mesdames, messieurs, je vous remercie une nouvelle fois de votre participation à ce débat qui fut utile. Il nous a permis, en effet, de nous situer les uns et les autres dans la grande aventure européenne qui va encore se dérouler devant nous. Il y a ceux qui veulent avancer, ceux qui reculent, et, au milieu, ceux qui hésitent.

Le Gouvernement a pris ses responsabilités. Aujourd'hui, j'ai ébauché des suggestions, lancé quelques idées dans le débat. Je n'entends pas en avoir le monopole : elles vous appartiennent maintenant et vous pourrez nous dire ce que vous en pensez.

Le seul regret que j'exprimerai est que dans cette sorte de débat, il n'y ait pas de vote, pas de sanction...

M. Jean-Marie Caro. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... qui permettraient à chacun de se déterminer !

Néanmoins, à défaut de vote, je saurai m'inspirer de ce que j'ai entendu. Je crois avoir compris vos pensées, peut-être aussi vos arrière-pensées...

M. Georges Hage. Vous gardez les vôtres ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'est ce qui fait la richesse de nos discussions et l'agrément de notre vie publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Le débat est clos.

4

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements en matière de formation des personnels enseignants, et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 1200).

Acte est donné de cette communication.

5

DÉPÔT DU RAPPORT DU MÉDIATEUR

M. le président. J'ai reçu de M. le Médiateur, en application de l'article 14 de la loi du 3 janvier 1973, son rapport annuel d'activité pour l'année 1989.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Colombier une proposition de loi constitutionnelle visant à permettre l'inscription à l'ordre du jour des assemblées des propositions de loi ayant recueilli un nombre minimum de signatures.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1223, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Sapin un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1224 et distribué.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 11 avril 1990, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion du projet de loi n° 1135, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale (rapport n° 1215 de M. Philippe Séguin au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 1134, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord budgétaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc (rapport n° 1215 de M. Philippe Séguin au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 989, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (rapport n° 1097 de M. Maurice Adevah-Poeuf au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 973 autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (rapport n° 1075 de M. Jean-Marie Daillet au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 1117, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise (rapport n° 1216 de M. Jean-Yves Le Déaut au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 1179 rectifié autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 et du protocole portant modification de la convention du 31 janvier 1963 complémentaire à la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 (rapport n° 1214 de M. André Bellon au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 1178 modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (rapport n° 1201 de M. Didier Migaud au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion de la proposition de loi n° 1129 rectifiée, adoptée par le Sénat, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de

l'étranger (rapport n° 1195 de M. Michel Suchod au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

ERRATA

*au compte rendu intégral de la deuxième séance
du mercredi 4 avril 1990*

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,
du jeudi 5 avril 1990)

RÉFORME DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION

Page 123, 1^{re} colonne, article 71, dans la deuxième ligne de cet article :

Au lieu de : « biens immobiliers » ;

Lire : « biens mobiliers ».

Page 125, 2^e colonne, article 86, dans la deuxième ligne du 4^o :

Au lieu de : « 795 à 797 » ;

Lire : « 795 a, 797 ».

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI TENDANT À MODIFIER L'ARTICLE 6 *bis* DE L'ORDONNANCE N° 58-1100 DU 17 NOVEMBRE 1958 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 10 avril 1990, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jacques Larché ;

Vice-président : M. Michel Sapin.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Michel Sapin ;

Au Sénat : M. Paul Masson.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Urbanisme (schémas directeurs : Yvelines)

219. - 11 avril 1990. - **M. Alain Jonamann** expose à **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** que les objectifs recherchés par les huit communes des Yvelines formant la boucle de Montesson, dans l'élaboration commune d'un schéma directeur d'urbanisme, vont dans le sens des orientations du « Livre blanc » sur l'aménagement de la région Ile-de-France. C'est pourquoi il souhaiterait connaître s'il est dans ses intentions : 1^o d'inciter les collectivités territoriales concernées à créer entre elles, au-delà d'un simple syndicat intercommunal d'études et de programmation (S.I.E.P.), une structure permanente d'intercommunalité, sous la forme, par exemple, d'un district urbain ; 2^o de répondre aux vœux des dites collectivités en faisant intégrer dans le nouveau Sdaurif le parti d'aménagement qu'elles ont adopté conformément aux préoccupations de l'Etat et de la région ; 3^o de donner satisfaction à ces collectivités qui, dans un souci de protection du site et de sauvegarde de l'environnement, souhaitent le regroupement de l'aire de péage et de l'éventuel échangeur, en déblais profonds et en limite des communes de Carrières-sur-Seine et de Montesson.

S.N.C.F. (T.G.V.)

220. - 11 avril 1990. - **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** que pour l'avenir, le T.G.V. sera un facteur de développement économique aussi important que

l'était le train au cours du XIX^e siècle. C'est la raison pour laquelle les collectivités territoriales de l'Est de la France ont tenu non seulement à apporter leur soutien au projet de T.G.V.-Est, mais également à accepter la part de financement que le rapport Essig leur imputait, à savoir un milliard de francs. Le dossier du T.G.V.-Est est à la fois important et urgent, tant pour conforter le rayonnement de Strasbourg comme capitale européenne que pour participer à la conversion économique de la Lorraine et plus généralement pour assurer un maillage satisfaisant du futur réseau ferroviaire rapide reliant les grandes villes européennes. Le dossier du T.G.V.-Est est le plus avancé après celui du T.G.V.-Nord. En outre, contrairement à d'autres, il ne suscite plus de contentieux quant au choix du tracé. Enfin, les bouleversements qui interviennent actuellement en Europe de l'Est rendent nécessaire l'attribution d'une priorité absolue par rapport à d'autres projets. Il lui demande en conséquence : 1^o de lui préciser pour quelles raisons on a fait retarder le dépôt du rapport Essig dans l'attente d'une décision gouvernementale globale alors même que l'avance prise par le dossier du T.G.V.-Est était considérable par rapport aux autres projets ; 2^o de lui indiquer si, en tout état de cause, compte tenu des bouleversements intervenus en Europe de l'Est, les calculs de rentabilité ne doivent pas être révisés à la hausse, car les échanges entre la France et les pays de l'Est vont augmenter ; 3^o de lui préciser si, pour la même raison, il ne pense pas qu'il conviendrait de réviser les conditions de réalisation de l'embranchement Rémilly-Sarrebrück-Francfort et de le concevoir immédiatement pour des vitesses supérieures à 200 kilomètres par heure, car un trafic va apparaître en direction de Berlin et Varsovie, via Francfort et Mannheim ; 4^o de lui indiquer quelles sont les conclusions des études complémentaires effectuées par la S.N.C.F. pour ce qui est du raccordement direct de la ligne T.G.V. dans la vallée de la Moselle en direction de Metz ; il semblerait en effet que cette solution de raccordement direct à partir de Pagny ne soit pas plus coûteuse que celle initialement envisagée dans la vallée du Rupt de Mad à Jaulny ; 5^o de lui indiquer si, comme l'on demandé quasiment toutes les collectivités locales de Lorraine, il n'est pas possible de déplacer de quelques kilomètres au nord le tracé de la voie ferrée afin de regrouper la gare dite Lorraine avec l'aéroport régional de Louvigny.

Enseignement supérieur (I.U.T. : Moselle)

221. - 11 avril 1990. - **M. Jean-Marie Demango** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**, sur l'absolue nécessité de l'implantation d'une structure universitaire à Thionville, d'autant qu'une étude faite par le ministère confirme que les trois nouveaux départements secondaires à créer en Lorraine devraient l'être au profit du nord de cette région, et pour faire face à l'afflux des bacheliers, et en sachant que la Moselle, avec 43 p. 100 des bacheliers lorrains, ne dispose que de 31 p. 100 des places d'I.U.T. offertes. Il n'est pas normal que Thionville, deuxième ville du département de la Moselle et troisième ville de la région, ne dispose d'aucune structure universitaire. Une demande d'I.U.T. génie de l'environnement dans le cadre de la biologie appliquée, a été formulée pour le secteur de Thionville en concertation avec le recteur de l'académie, le président de l'université de Metz, le directeur de l'I.U.T. et l'association des maires de l'arrondissement de Thionville. La commission Enseignement supérieur du conseil régional a émis un avis favorable quant à l'implantation de cette section d'I.U.T. Un engagement définitif des collectivités locales et notamment des communes concernées doit être rendu d'ici à juillet 1990, et il est donc nécessaire que l'Etat définitive son engagement financier. Il lui demande de confirmer de manière absolue l'implantation d'une structure universitaire et notamment, dans un premier temps, de cette section d'I.U.T. à Thionville.

Logement (personnes âgées)

222. - 11 avril 1990. - **M. Claude Miquel** fait observer à **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** que le Président de la République et le Premier ministre ont rappelé récemment que la politique de logement, et notamment le logement social, était une des priorités de l'action gouvernementale. Il se félicite que, dans cette logique, le ministre ait décidé, en accord avec le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, de mettre en place une action originale et innovante, l'opération Sepia : secteur expérimental pour une programmation innovante du logement pour personnes âgées. L'évolution naturelle

de la pyramide des âges nous oblige dès maintenant à concevoir une nouvelle génération de logements pour les personnes âgées, mieux intégrés dans la ville, avec un accompagnement sanitaire et social cohérent. Il n'est pas possible de laisser ce qui est devenu un créneau commercial porteur aux seuls intérêts privés. Les organismes sociaux du logement, les collectivités territoriales, l'hôpital public doivent être les partenaires principaux de l'action gouvernementale. Plusieurs équipes pluridisciplinaires, représentantes de tous ces échelons décisionnels, travaillent aujourd'hui dans ce pays, à la demande du ministre. Les conclusions et propositions seront connues au deuxième trimestre 1990. La phase opérationnelle de l'engagement des travaux doit prolonger ce calendrier dès cette année, pour un programme pluriannuel. Il lui demande s'il peut lui confirmer que ces dossiers expérimentaux, voulus par les deux ministères, seront financés par des crédits de même nature. Dans le cas contraire, les organismes concernés ne comprendront pas, après un travail de recherche très important, qu'ils viennent en concurrence avec les programmations départementales et régionales déjà bien engagées, dont les listes d'attente ne feront alors que s'allonger.

Aménagement du territoire (politique et réglementation : Nord)

223. - 11 avril 1990. - **M. Fabien Thlémé** attire, sur le déclin du Valenciennois, l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions**. Le Valenciennois compte 30 000 chômeurs parmi lesquels la moitié n'ont pas vingt-cinq ans. Il manque 365 postes au centre hospitalier de Valenciennes. En ce qui concerne la formation, il manque des postes et des moyens dans les écoles, les collèges, les lycées ; l'université accueille plus de 7 000 étudiants dans des locaux prévus pour en accueillir la moitié. Les élus ont travaillé à l'élaboration d'une charte de développement qui a recensé les besoins en matière d'emploi, de formation, de santé, de culture. Le Valenciennois doit avoir les moyens de rattraper ses retards engendrés par la politique du grand patronat et des gouverne-

ments qui se sont succédé. Il lui demande les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de permettre au Valenciennois de regagner la place qu'il n'aurait jamais dû perdre.

*Ministères et secrétariats d'Etat
(travail, emploi et formation professionnelle : personnel)*

224. - 11 avril 1990. - **M. Jean-Michel Testu** interroge **M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives**, sur la situation des contrôleurs du travail.

Automobiles et cycles (emploi et activité)

225. - 11 avril 1990. - **M. Philippe Bassinat** interroge **M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire** sur la compétitivité de l'industrie automobile française face à la concurrence japonaise.

Risques naturels (indemnisation : Dordogne)

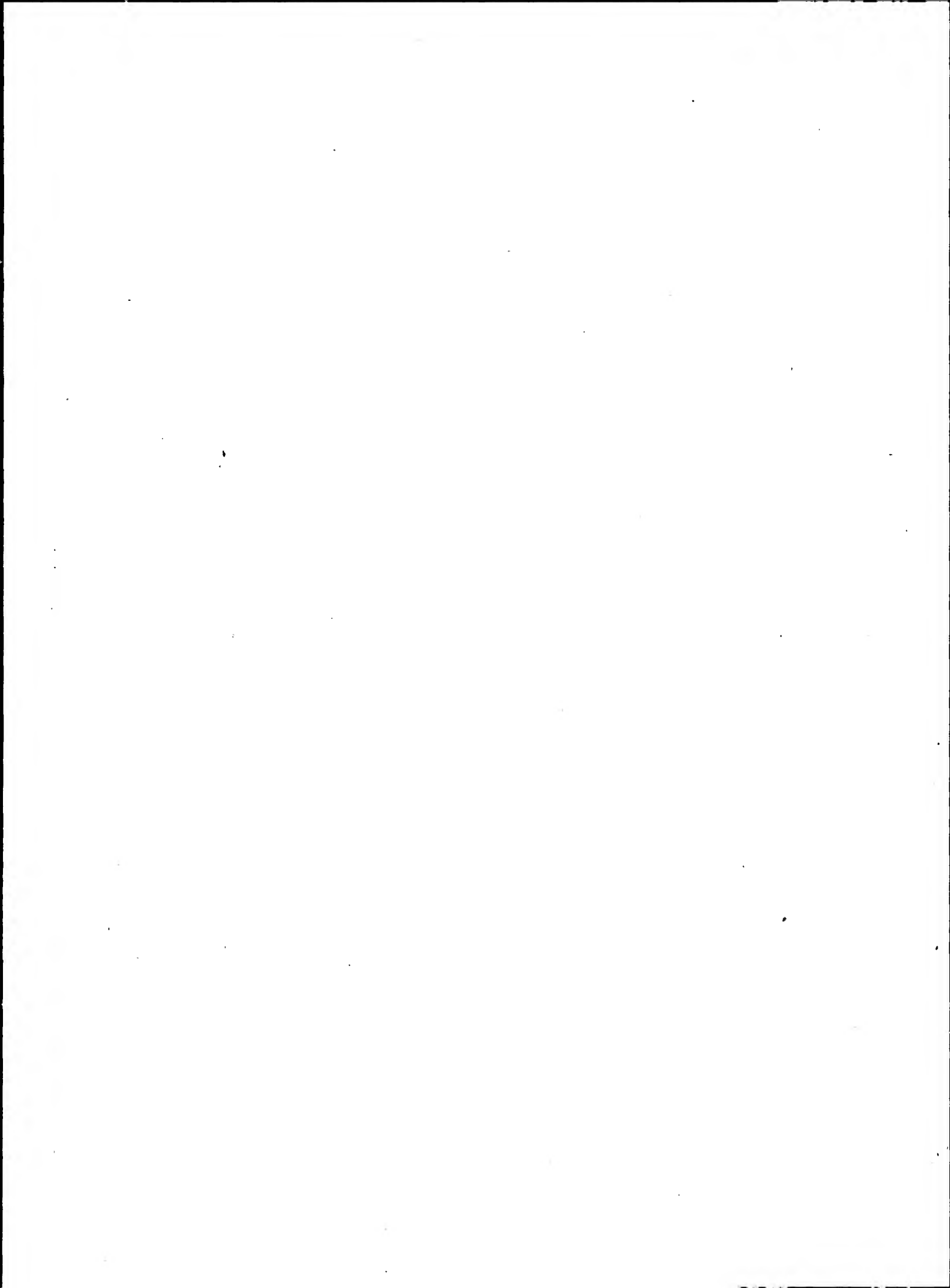
226. - 11 avril 1990. - **M. Alain Bonnet** interroge **M. le ministre de l'intérieur** sur le classement en catastrophe naturelle du Ribéracois et du Nontronnais dans le département de la Dordogne.

Handicapés (Cotorep)

227. - 11 avril 1990. - **Mme Denise Cacheux** interroge **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur le fonctionnement des Cotorep.

Politiques communautaires (transports routiers)

228. - 11 avril 1990. - **M. Jean-Pierre Baeumler** interroge **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** sur l'instauration en R.F.A. d'une taxe de circulation à laquelle seront assujettis tous les poids lourds circulant sur son territoire.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	301	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

